LA PRESSE

1ère ANNEE, No. 125 — MONTREAL, JEUDI 19 MARS 1885. — UN CENTIN

RESUME TELEGRAPHIQUE.

Les dames du comté de Carleton viennent de s'organiser en société de tempérance.

Eliza Weeds est décédée, âgée de 107 ans, au Colored Home de New-York.

La romancière Susan Warner, est morte hier, à Newburg, à l'âge de 68 ans.

Un homme a péri dans les flammes, dans l'incendie d'Atlanta, hier.

La grève des employés du chemin de fer de Wabash a cessé à Sedalia, Missouri, et continue à Fort Wayne, Indiana.

Madame Duval, veuve de feu Monsieur le juge en chef Duval, est gravement malade, à Québec.

L'enquête du Coroner tenue sur le corps de l'enfant qui a été trouvé dimanche sous le glacis de la rue St. Valier, s'est terminé par un verdict de meurtre.

M. Fitzgerald, ancien résident de Sillery, est mort subitement hier soir en montant un escalier conduisant au logement de son voisin.

La *Liberté* dit que la France est disposée à ne pas réclamer d'indemnité de la Chine si celle-ci s'engage à remplir les conditions du traité de Tien-Tsin.

Hier était le dernier jour pour en appeler du jugement dans la cause d'extradition de Beckwith, et le prisonnier sera livré aux autorités américaines.

Un homme inconnu a été trouvé brûlé dans le four à chaux de Brooks et Cie, No 611, 55ième rue Ouest, à New-York, hier matin.

—Il y a depuis un mois, à l'hôtel Bellevue, à New-York, un vieillard ayant une fracture au crâne, et dont on n'a pas encore pu établir l'identité.

La cour suprême de New-York a confirmé le jugement condamnant Paul Bauer au pénitencier pour avoir tenu une agence de paris de courses.

Les mineurs de la vallée Hocking ont décidé, hier, d'accepter cinquante centins par tonneau, ce qui met fin à la grève qui durait depuis le mois d'avril dernier.

Quatre-vingt dix-huit cadavres ont été retirés de la ruine de Camphausen, Allemagne. Il en reste encore 102 à retirer. Il est presque certain que tous ces derniers sont morts. On en a retiré trente vivants.

La fabrique de meubles *Union*, à Colchester, N.E., a été détruite par le feu hier. Les pertes sont de $22,000, et il n'y a pas d'assurance. Cinquante hommes se trouvent privés de leur emploi.

L'anniversaire de la Commune a été célébré, hier, à Paris. Il n'y a pas eu de désordre. Les troupes étaient consignées dans les casernes, prêtes à sortir au premier signal.

Hier soir vers six heures, un vieux citoyen de Port Dalhousie, Ont., nommé Patrick Dixon, a glissé sur le chemin, près du moulin de MM. Laurie et fils, et s'est fracturé la jambe entre le genou et la cheville.

Hier, à une réunion des membres du Barreau de Québec, il a été décidé de présenter aujourd'hui une adresse au juge Stuart, pour le féliciter de sa nomination comme juge en chef de la Cour supérieure.

Louis de Sowsea, l'avocat anglais qui prétendait avoir le droit de plaider devant les tribunaux d'Ontario, sans appartenir au barreau de cette province, en a appelé au Conseil Privé d'un jugement de la Cour d'Appel le déboutant de ses prétensions.

Andrew Flemming, depuis plusieurs années grand secrétaire de l'Ordre des orangistes, à Toronto, est mort hier soir à l'âge de 66 ans. Il prit part à la rébellion McKenzie en 1867 et à l'invasion fénienne en 1836.

Le principal cadeau offert par l'empereur Guillaume à Bismark, à l'occasion du 71ème anniversaire de sa naissance, sera une copie de la fameuse peinture historique de Von Werner, intitulée : " Proclamation de l'empire allemand à Versailles."

Eugène Davis, le conspirateur irlandais, qui a été expulsé de France avec Stephens et Leroy, s'est réfugié à Vanières, Suisse, mais il a reçu avis des autorités suisses d'avoir à quitter la Suisse. Stephens et Leroy, sont en Belgique.

Les plongeurs sont encore à l'œuvre sur le théâtre du naufrage du vapeur " Danill Stenoham " et ils rapportent qu'il y a encore des cadavres dans le navire, en particulier celui d'une jeune fille, que les flots ballottent mais que l'on ne peut retirer de sa position.

Le budget indien montre que l'année fiscale expirée le 31 mars, 1884, accuse un surplus de cinq millions de rupies ; pour l'année devant expirer le 31 mars courant, il y aura un déficit de 2,500,000 rupies, et le surplus prévu pour l'an prochain, sera de 2,500,000 rupies.

Wm. Mulcahey, l'un des patients de l'asile des aliénés de Newark, N. J., a été assassiné hier soir par un autre fou du nom de Harmon, Fuchs, qui l'a assommé à coups de crachoir. Fuchs était très violent, et il dit avoir tué Mulcahey parcequ'il voulait l'envoyer au ciel.

On dit que le prince de Galles, lorsqu'il ira en Irlande, annoncera que le duc de Connaught, à son retour des Indes, sera nommé vice-roi d'Irlande, en remplacement de lord Spencer, et qu'il résidera à Dublin.

Le prince de Galles a eu un long entretien avec lord Granville, hier, avant son départ pour Berlin. Bien qu'il ne soit chargé d'aucune mission spéciale, on croit, cependant, qu'il a été question, à cette entrevue, des relations entre l'Angleterre et l'Allemagne.

Une délégation, dont forment partie le maire de Montréal, les colonels Stephenson, Brosseau, Gardner, et plusieurs autres officiers de milice est arrivée à Ottawa hier, pour demander au gouvernement de faire construire des arsenaux, à côté de la salle d'exercices, à Montréal, pour que les volontaires puissent y déposer leurs armes.

La délégation de Québec demande trois choses : 1o Le terminus à Québec ; 2o la construction d'un pont à Québec ; 3o une voie de communication, sur le territoire canadien, avec l'océan par le chemin du Pacifique se reliant à ce pont et une garantie de 4 o/o de la part du gouvernement en faveur des personnes qui placeront des fonds dans l'entreprise de la construction du pont.

A la législature de la Nouvelle-Ecosse hier, M. McLennan, député d'Inverness, soumit de longues résolutions, concernant les avantages dont jouissaient les chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse, le besoin qu'en avait le Cap Breton et demandant au gouvernement fédéral de prolonger le chemin de fer Intercolonial jusqu'à Louisbourg.

Un cultivateur américain, nommé Matthew Vittam, est arrivé, hier matin, à la Union Station et s'imagina être poursuivi par des voleurs. Il s'élança dans la salle réservée aux dames, qui le voyant bondir comme un bélier, crurent que c'était un être surnaturel, peut-être le diable luimême et se disposaient à vider promptement les lieux, quand le maniaque voulut s'élancer à travers la fenêtre et fut empoigné par un homme de police. Vittam devint très violent et il fallut l'aide d'un autre constable pour le loger au poste où il fut détenu comme fou.

La police de Dublin a appris, au sujet du prétendu meurtre à bord d'un wagon de chemin de fer, que quatre individus, qui avaient fêté la St. Patrice à Cork, se sont pris de querelle en retournant chez eux sur le chemin de fer de Randon. Ils étaient ivres et se battirent à coups de couteaux. Deux des belligérents furent tués. Les suivants furent horriblement mutilés, mais ils réussirent à traîner les deux cadavres sur la voie ferrée afin de les faire écraser par les chars et les rendre méconnaissables. Les deux survivants ont été arrêtés.

Une députation à Toronto.

Toronto, 18.—L'hon. M. Fraser, commissaire des travaux publics, a encore reçu ce matin une nombreuse députation de Huntsville, Muskoka et les environs, laquelle lui a demandé une subvention n'excédant pas $20,000, dans le but de draguer une partie de l'anse de la Péninsule entre le lac Fairy et le lac de la Péninsule, ce qui ouvrirait la navigation à travers la chaîne des lacs, jusqu'à près de Huntsville. M. Fraser donna en substance la même réponse que la première fois, savoir, qu'il ne pouvait pas permettre cette subvention, mais qu'il visiterait lui-même la localité dans le mois de juin et verrait ce qu'il y a à faire.

Une scène disgracieuse en Chambre.

Vienne, 18—Une scène disgracieuse a eu lieu aujourd'hui à la chambre des représentants, en Autriche.

Deux députés, un Polonais et un Allemand, se sont querellés et en sont venus à des personnalités grossières.

Les galeries applaudirent.

Le Polonais s'avança sur l'Allemand et menaça de le rosser.

D'autres représentants allèrent à la rescousse, criant et montrant le poing.

Le président fut impuissant à maintenir l'ordre.

Les deux champions furent finalement séparés et la session fut ajournée en toute hâte.

La guerre du Soudan.

Londres, 18—Vingt-cinq mille couvertures ont été expédiées aux troupes en Egypte.

Suakim, 18—On rapporte ici qu'il règne beaucoup de mécontentement parmi les troupes d'Osman Digna, par suite de leur longue absence de leurs familles. Ce mécontentement pourra le pousser à attaquer Suakim. Les rebelles ont mis fin à leurs attaques de nuit. On s'attend à la marche des Français dans quelques jours.

Korti, 18—Le général lord Wolseley visitera bientôt Abudon. Le général Grenfeld inspectera la ligne de communication à Assiout et commandera l'armée égyptienne. Le général Wood commandera les troupes dans toute la région entre Merawi et Dongola.

La révolte en Birmanie.

Londres, 18—Une nouvelle arrivée de Rangoon mande que durant le siège de la ville de Bhamo, la population chinoise fut réduite à la famine. L'on envoya un délégué au commandant. Ce dernier offrit aux Chinois une forte somme d'argent à condition qu'ils déguerpiraient de la ville et lui livreraient les deux chefs de la ville.

Les Chinois répondirent qu'ils étaient prêts à accepter ses propositions s'il voulait en changer la teneur. Il était impossible pour eux de prendre les deux chefs vivants, mais ils étaient consentants à les livrer morts. Le commandant consentit et peu après il reçut comme il le croyait les cadavres mutilés des deux chefs.

Les Chinois avaient reçu leur salaire, mais ils avaient volé le cadavre de deux chinois morts de la fièvre et après les avoir mutilés à coups de couteau, ils les avaient envoyés au commandant qui avait payé, tel que convenu.

Législature d'Ontario.

Toronto, 18—A la chambre, aujourd'hui, le gouvernement a soumis des résolutions demandant l'autorisation de dépenser sept cent cinquante mille piastres pour bâtir les nouveaux édifices du Parlement, à la place des cinq cents mille piastres allouées à cet effet par un acte passé en 1880. M. Fraser, commissaire des travaux publics, appuya les résolutions et attira l'attention de la chambre sur le vote donné à ce sujet, il y a quelques semaines, par lequel la majorité déclarait les nouvelles bâtisses nécessaires. Le Queen's Park, dit-il, a été choisi comme l'emplacement ; ce parc ne coûtera rien, parce que la ville de Toronto en fera donation. On va adopter un des deux plans déjà préparés par des architectes de Toronto. On vendra l'emplacement actuel dans trois ou tout au plus quatre ans, après le parachèvement des travaux, et on s'attend à en obtenir $300,000. On vendra alors un morceau de terrain situé dans la partie ouest de la ville, et en réalisera une autre somme de $150,000 ou $450,000 en tout laissant ainsi le prix net se monter à $800,000.

Pour l'année présente on prendra sur les revenus de l'intérieur une somme de $150,000. Et dans le cours de l'année, le trésorier ferait avec la province de Québec et le gouvernement fédéral un règlement qui lui mettrait en mains un million de piastres.

M. Meredith, chef de l'opposition, s'oppose à l'érection des édifices, disant que nous pourrions temporiser quelques années attendu que nous sommes à construire pour le département de la couronne des bâtisses à l'épreuve du feu. Il ne parle que pour lui-même, et ne cherche pas à contrôler les votes de ses partisans sur cette question. Il s'objecte aussi à l'emplacement, parce qu'il détruirait le magnifique Queen's Park. Il parle pour l'abolition du collège du Haut Canada, une école supérieure, et veut ériger les nouvelles bâtisses sur l'emplacement occupé par le collège. Il pense que pendant les dix dernières années ils ont espéré en vain, un règlement avec Québec et le gouvernement fédéral, et que le trésorier ne réalisera pas ces projets à ce sujet.

Une demi-douzaine de membres de l'opposition votèrent pour la résolution qui fut emportée par un vote de 50 contre 36. On introduisit alors un bill basé sur les résolutions ; et ce bill subit sa seconde lecture.

A la séance du soir, M. Meredith s'opposa à un bill pour autoriser un chemin de fer du Pont suspendu à Queenstown, parce qu'il nuirait aux rues du parc public projeté aux Chûtes, conjointement avec l'Association de l'International Park de l'état de New-York.

Le bill contient les nom de membres de la chambre, comme directeurs provisoires.

Il subit sa seconde lecture, mais avec l'entente que l'adoption de la motion, n'entraînera pas la sanction du principe. On le considérera de nouveau dans le comité. Le bill pour amender l'acte sur l'anatomie, à l'effet de procurer plus de sujets aux écoles de médecine, subit sa seconde lecture, sur division.

M. Wood proposa la seconde lecture du bill défendant les excursions le dimanche, et il fait à l'appui de sa motion un long discours sur la sanctification du dimanche.

L'honorable C. F. Fraser fit un discours éloquent pour défendre la liberté du citoyen d'observer le dimanche comme il l'entend, pourvu qu'il obéisse à sa conscience. Il ne voit aucune raison d'empêcher les excursions le dimanche. Le dimanche est le seul temps qui permette au travaillant de respirer quelques bouffées d'air frais. Logiquement parlant, si on adopte le bill, on devra défendre aussi le louage privé des bateaux à rames. Il soutient que le décorum convenable pourrait être observé sur les bateaux par la présence de la police.

Un débat animé s'ensuivit, mais la motion fut emportée sur division.

Le bill pour diminuer les frais dans les contestations d'élection subit sa seconde lecture, ainsi que le bill pour simplifier la procédure d'incorporation des compagnies à fonds social.

Avant l'ajournement, M. Meredith, attira l'attention de la Chambre sur un cas de cruauté excessive qu'on dit avoir eu lieu dans la prison centrale, et demanda une enquête.

Il dit que les prisonniers avaient été tenus au pain et à l'eau, trente ou quarante jours, au point qu'ils étaient fous, ou du moins quelques-uns, quand on les lâcha. Le secrétaire provincial a promis de prendre des informations sur cette affaire.

La chambre s'ajourne à 11.30.

M. Fraser, commissaire des travaux publics, reçut, ce matin, une nombreuse députation de Huntsville, Muskoka et du voisinage, qui demanda un octroi n'excédant pas $20,000 pour creuser une partie de l'anse du Peninsula, entre le lac Fairy, et le lac Peninsula ; ces améliorations ouvriront la navigation à travers la chaîne de lacs jusqu'auprès de Huntsville. M. Fraser répondit comme auparavant, qu'il ne pouvait promettre un octroi, mais qu'il visiterait les lieux en personne dans le mois de juin, et verrait ce qu'il y aurait à faire.

Température

Toronto, 19—La pression a diminué quelque peu sur la partie est du continent, et la dépression qui existait dans la région supérieure des lacs, hier soir, couvre maintenant le lac Ontario et l'état de New-York, tandis que dans toute la partie ouest du continent la pression est élevée. Le temps a été beau dans le Canada, excepté dans la région des lacs, où il neige quelque peu.

Probabilités pour les prochaines 24 heures :

Vallée du Saint-Laurent.

Vents frais à modérés ; temps généralement beau et froid ; neige légère dans quelques localités.

La question égyptienne.

Londres, 18—Ce matin, sir Hugh D. Childers, chancelier de l'Echiquier, a communiqué à la Chambre des Communes les conditions de la nouvelle convention signée par les puissances pour le règlement de la question des finances en Egypte.

Cette convention autorise un nouvel emprunt de £9,000,000 sterling, qui sera connu sous le nom de emprunt international et garanti par les six puissances qui ont signé la convention. Une somme de £315,000, à même le revenu de cet emprunt, sera affectée tous les ans à un fonds d'amortissement et considérée comme le premier impôt sur les revenus du gouvernement égyptien.

Le taux de l'intérêt sur les coupons égyptiens sera réduit à 5 o/o et le taux sur les actions du canal de Suez sera réduit à deux et demi pour cent. Pendant deux années des représentants des puissances qui ont signé la convention auront un contrôle absolu sur l'administration des finances du canal de Suez.

M. Childers a ajouté que tous les étrangers résidant actuellement en Egypte seront tenus de payer tous les impôts prélevés pour le remboursement de cet emprunt.

Royal franc-maçon.

Londres, 18—Le Prince Edouard, fils aîné du Prince de Galles, fut reçu dans la franc-maçonnerie la nuit dernière, à la loge Royal Alpha, en présence d'un grand nombre de maçons marquants.

Le Prince de Galles officiait. La loge est privée et sa fondation date de 1722. Ses membres ne sont qu'au nombre de trente-trois, presque tous officiers ou anciens officiers de la grande Loge d'Angleterre.

La loge était ornée des portraits des anciens grands-maîtres royaux, des très dignes maîtres et des *wardens*. Il y avait des chaises en or ornées d'emblèmes et autrement.

Le prince de Galles prit le siège du très digne maître, portant pardessus son habit de grand maître, le collet bleu d'un franc-maçon. Tous les officiers portaient le collet bleu des membres actifs pardessus les insignes de pourpre et d'or de la franc-maçonnerie. Le prince fut admis avec toutes les cérémonies d'usage.

Quand elles furent terminées le jeune prince prit siège à la place d'honneur. Un banquet suivit, et selon l'ancienne coutume, le jeune novice reçut les félicitations des anciens. Les princes, dit-on, ont montré un grand intérêt à la cérémonie.

Les Comptes Publics de la Province.

Québec, 18.—L'hon. M. Robertson a déposé sur le bureau de la Chambre hier les comptes publics pour l'année fiscale expirée le 30 juin dernier. Le total des recettes de la province pour les douze mois en question ont été de $7,018,928.22 et le total des dépenses de $4,690,214.54, laissant une balance en faveur du gouvernement de $2,328,713.78. Les sommes empruntées en vertu de la 45 Vict. chap. 18, de la Banque de Montréal et de la Caisse d'économie de Notre-Dame de Québec, s'élèvent à $2,763,033.34.

La somme de $40,000 a été reçue pour assurance sur l'ancien parlement qui a été détruit par le feu. Subvention fédérale, $1,014,712; intérêt sur le fond des écoles communes d'Ontario, $25,000; Terres de la Couronne, $753,378; justice, $242,910; licences $268,840; législation, $39,535; *Gazette Officielle*, $16,733; fond provincial, $21,091; intérêt, $97,979; intérêt sur la vente du chemin de fer du Nord, $374,532.

Les principaux articles des dépenses sont : intérêt sur la dette publique, $961,192; législation, $216,864 ; gouvernement civil, $202,820 ; administration de la justice, $385,985 ; police, $14,523 ; école de réforme, $54,500 ; inspection des bureaux publiques, 9,539 ; instruction publique 351,315 ; éducation supérieure spéciale, (catholique), $500 ; institutions littéraires et scientifiques et école de navigation, $18,399 ; arts manufactures, $3,000 ; agriculture, $85,941 ; immigration, $17,000 ; colonisation, $82,246 ; travaux et édifices publics, $254,075 ; charités, $225,412 ; divers, $26,000 ; salle d'exercices, Québec, $15,000 ; terre de la Couronne, $176,490 ; *Gazette Officielle*, $11,328 ; remboursement des emprunts temporaires, $700,000 ; subventions aux chemins de fer, $137,464.

La politique Américaine.

New-York, 18—Une dépêche de Washington au *Herald* dit que le président ne se plaint pas des ennuis que lui causent les chercheurs de places.

Il est très enchanté de la bienveillance avec laquelle il est traité et la considération que lui prouvent les amis des personnes qui cherchent à obtenir des places. S'il s'est trouvé comme de raison dans la nécessité de désappointer quelqu'un qu'il aurait aimé obliger, il parle avec un grand respect de tous et de la résignation qu'ils ont mise à essuyer un refus.

Washington, 18—Le vice-président Hendricks et l'ex-sénateur McDonald ne se sont pas rencontrés aujourd'hui, car ce dernier est descendu à un autre hôtel, et Hendricks est resté à son hôtel ordinaire. Comme d'habitude, Hendricks, se dévoue à trouver des places à ses amis, il s'est présenté au Président et lui a recommandé un Indien comme Imprimeur de l'Etat, et il a visité plusieurs départements pour des motifs semblables. Les employés des départements disent qu'il fait de luiune *nuisance*. Cette après-midi McDonald eut une longue entrevue privée avec le Président, mais eux seuls savent ce dont il s'agit.

La présence de Macdonald nuit évidemment à Hendricks, et c'est dû en partie à ce qu'en réponse à sa recommandation pour la position de l'Imprimeur de l'Etat ; le Président lui a déclaré carrément qu'il n'avait pas l'intention présentement de changer cette position.

Washington, 18.—Le secrétaire Manning à transmis une circulaire à tous les officiers de douane ; il attire leur attention sur les sections des statuts refondus, qui imposent des amendes pour les fraudes, dans le service des douane.

Les offenses nommées dans les sections sont :

L'admission des marchandises à un taux moindre que le taux légal, l'entrée par faux échantillons, la corruption des membres du Congrès, la corruption de tout officier des Etats-Unis et l'offre de présents aux officiers du revenu.

Durham, qui a été nommé aujourd'hui premier contrôleur du Trésor, est né au Kentucky en 1824, fut l'un des juges de la cour de circuit du Kentucky en 1861-62, fut élu au 43ème Congrès et réélu au 44ème, et a été employé dans les comités des banques et du commerce, et dans le département de la justice et la refonte des lois.

Martin Van Buren Montgomery a été nommé Commissaire des Patentes aujourd'hui.

C'est un avocat marquant de Lansing, Mich. Il est âgé d'environ 45 ans. Le seul emploi public qu'il a occupé a été celui de membre de la Législature de son état.

Malcolm Hay, nommé assistant-maître général des Postes, est un avocat distingué de Pittsburg, âgé de 41 ans.

Utile à savoir.

Serge tout laine pour par-dessus au printemps à $1.40 la verge, valant $2.50. Aussi la vente en est rapide. Le nombre en est grand des jeunes gens qui vont au grand Syndicat de la Puissance acheter un pardessus de cette serge. 127

Personnel.

M. Henry Lyman est sérieusement indisposé depuis mardi dernier.

M. L. A. Sénécal, est de retour de Newwork, où il était allé au sujet des affaires de la Cie du Richelieu.

TRIBUNAUX

COUR DU BANC DE LA REINE

18 Mars 1885.

Présidence de Son Honneur le juge Ramsay.

M. L. W. Sicotte, occupe le siège de greffier de la Couronne.

MM. J. A. Ouimet et C. P. Davidson représentent la Couronne.

A 2 heures, les grands jurés rapportent les verdicts suivants :

ACCUSATIONS FONDÉES.

Donald Downie, conspiration.

Robert White, Félix Keffer, Louis Keffer et Napoléon Millette, conspiration.

Joshua Mansfield, larcin.

François Lefebvre, larcin.

Edward Wallis, enlèvement de mineure.

La Cour prononce les sentences suivantes :

Denis McCarthy et James Flynn, qui ont plaidé coupables de vol sur la personne, 15 jours de prison.

François Lefebvre, larcin, trois mois de prison.

Son Honneur le juge Ramsay dit aux grands Jurés qu'il leur avait recommandé de tenir le plus grand secret sur leurs délibérations et leurs actes, et qu'il avait été très étonné de voir dans un journal le compte rendu d'une visite qu'ils ont faite à l'asile de la Longue-Pointe. Il y a eu évidemment une indiscrétion de commise par l'un des grands jurés.

De plus, il leur fait remarquer que cette visite était tout-à-fait en dehors de leurs attributions, ils n'avaient aucun contrôle sur l'asile Saint-Jean-de-Dieu et jamais la Cour ne leur a dit d'y aller.

Le chef du grand jury, M. Joseph Leduc dit, que l'article auquel Son Honneur fait allusion a causé beaucoup d'ennuis aux grands jurés. Des recherches ont été faites pour découvrir l'auteur de l'indiscrétion commise, mais il n'a pas été possible de le découvrir.

Le juge dit que si le tribunal parvenait à découvrir le coupable il l'enverrait en prison. On a beaucoup parlé de la liberté de la presse, mais il est regrettable de voir qu'elle en abuse. En Angleterre aucun journal respectable ne se permettrait de rapporter une entrevue du genre de celle qui a été relatée.

Les grands jurés présentent alors leur rapport.

On demande que les sièges des grands jurés, en Cour, soient améliorés. La prison de la cité a été trouvée en bon ordre, mais le plancher de la chambre des gardes a besoin d'être renouvellé. Des précautions contre le feu devraient être prises dans la prison des femmes.

Le procès de Wm. Harris alias Montgomery continue.

A six heures, les jurés, sans quitter leurs sièges, rendent un verdict de culpabilité.

La femme du prisonnier a assisté au procès de son mari. Elle avait avec elle ses quatre enfants, dont l'un est infirme.

COUR SUPÉRIEURE.

Les jugements suivants ont été rendus, en cour supérieure, par l'honorable juge Mathieu :

Geo. Stephen et al. vs Bradley Barlow et al. et Fairbanks, opposant.—Opposition maintenue. Cette opposition est faite par M. Fairbanks qui est créancier pour une somme de $850,000.

Edward Mahon vs David, Cross et Cross, avocats distrayants, et R. A. R. Hubert, tiers-saisi.—Motion du demandeur refusée.

Louis Gauthier vs Louis Gauthier.—Jugement ordonnant au protonotaire de faire un rapport supplémentaire.

George Moffat vs William Dow.—Pétition accordée.

M. Walsh vs Thos. Hefferman.—Motion renvoyée.

Walter Radford vs R. S. Donnelly, et John Simple.—Jugement pour demandeur.

Frederick Lyman vs John Fairbairn.—Jugement pour $6,710.

Samuel Carley vs Dame Georgine Dessaint.—Pétition accordée.

NOTES LOCALES.

—Les gardiens de la paix vont avoir sous peu de nouveaux uniformes.

—C'est le Dr Brennan qui remplace le Dr David à l'hôpital Notre-Dame comme interne.

—Une dame du nom de Séguin, de Farnham, a perdu hier, sur la rue Saint Jacques, la somme de $780.00.

—C'est ce soir qu'aura lieu, au Queen's Hall, le grand concert de Mme Robert et de M. Delisle, qui seront assistés de M. et Mme Pégou.

—MM. Abbott et Cie ont pris une action en dommages, au montant de $5,000, au nom de M. T. C. Sorby, contre M. A. Joyce, pour diffamation de caractère.

—Dans la Cour de pratique hier, la propriété située au coin des rues Craig et Place d'Armes a été vendue à M. B. Burland pour la somme de $15,700.

—M. W. D. McLaren vient de donner la somme de $25 pour le fonds de bienfaisance des pompiers, en reconnaissance des services rendus par la brigade de Montréal au feu qui eut lieu chez lui dernièrement.

—Le département de l'agriculture, à Ottawa, vient de passer certains règlements qui devront être mis en force, chez certains cultivateurs qui ont des moutons infectés de la gale.

—Célina Huard, accusée d'infanticide, a comparu, hier, devant le Coroner, qui lui a lu les témoignages reçus contre elle. Elle plaide coupable et subira son procès lundi, devant la Cour du Banc de la Reine.

—Ce matin vers 2.20 la brigade fut appelée pour un feu aux Nos. 522 et 552½ rue Craig. Le No. 522 était occupée par un tailleur du nom de Paquette et le No. 522½ par MM. Arconet et Labelle, meubliers. Les pertes s'élèvent à la somme de $1,000.

—Une députation composée de MM. Jas. Slessor, Sonsdale et John H. McLachlan, est partie, hier soir, pour Ottawa, afin de demander au gouvernement certains changements dans le tarif sur les étoffes et marchandises sèches en général.

—Une délégation de citoyens importants de Longueuil se rend à Ottawa pour demander au gouvernement d'aider la ville de Longueuil dans la construction de ses quais. La délégation s'occupera aussi des intérêts du chemin de fer de la rive Sud.

—Le département de la marine et des pêcheries vient d'informer la Chambre de Commerce qu'un service télégraphique vient d'être établi dans le golfe aux différents hâvres ou mouillent les navires, afin de donner toutes les informations nécessaires quant à l'état du fleuve, aux capitaines des vaisseaux durant la saison du printemps.

LITTERATURE AMUSANTE

Si vous aimez à lire de belles histoires, abonnez-vous au FEUILLETON ILLUSTRÉ, No 475, rue Craig, Montréal, ($1 par année).

Afin de permettre au public de l'apprécier et de connaître les avantages qu'il offre maintenant, ce journal est envoyé gratuitement pendant un mois à toute personne qui le demande. 67 1 a

Un mot d'enfant.

M. Momo vient de faire très consciencieusement travailler ses glandes lacrymales. Quelqu'un, pour le consoler, lui dit :

—Ah! mon gaillard, il faudra bien que tu pleures encore davantage pour avoir de la moustache !...

Mlle Lili, petite sœur de M. Momo, se met à larmoyer à son tour, en s'écriant :

—Et moi aussi, je pleurerai, et pourtant je n'en aurai jamais de la moustache !

Grande rumeur.

Partout on ne parle que des bons marchés offerts, en ce moment, au Grand Syndicat de la Puissance. Pour détails, voi dans les autres colonnes du journal.—127.

Prenez Garde.

Soie de toutes les couleurs à 75 cts la verge, cette soie valant $1.25. Jamais on a entendu parler d'un tel sacrifice. Allez pour cela au grand Syndicat de la Puissance, 617 rue Ste Catherine. 127

Guibollard revient de l'Hôtel des Ventes.

—Il y avait, dit-il, des occasions magnifiques. Ainsi, j'ai vu vendre pour dix-huit francs vingt-quatre volumes superbes.

—Quel était cet ouvrage ?

—C'était intitulé : *Œuvres complètes.*

PATRONS.

MM. N. Larivée et Nadeau, préviennent leurs abonnés de la ville et de la campagne que leur abonnement de l'année au " *Bazar Glove fitting Patterns*", finira le premier avril et qu'ils sont prêts à renouveler et recevoir les anciens et nouveaux abonnés. En envoyant un dollar, vous recevrez deux livres par année, et les nouvelles feuilles de modes tout les mois.

N. LARIVÉE ET NADEAU,
No. 233 rue Notre Dame Ouest,
Montréal.

Deux plongeurs marseillais se racontent leurs prouesses sous-marines.

—Moi, je suis resté, un jour, quatre minutes sous l'eau !

—Quatre minutes ! reprend l'autre en ricanant. Moi, la dernière fois que j'ai plongé, j'y suis resté dix minutes !... Il est vrai de dire que je m'étais endormi !

—Assortiment complet et choisi de chapeaux de toutes sortes pour hommes, jeunes gens, enfants, au Nouveau Magasin, de Lefrançois Frères, 614 rue Sainte Catherine, coin de la rue Amherst. jno

Oncle et neveu.

—Voyons, Albert, il faudrait te décider à choisir une carrière.

—Oui, mon oncle.

—Veux-tu un conseil ?

—Donnez toujours.

—Tu devrais, car ça mène à tout, t'adonner à l'économie politique.

—Oh ! mon oncle !... Y pensez-vous ! Moi, dont le rêve serait de vivre sans politique et sans économie !

RETRAITE A L'EGLISE NAZARETH.

Dimanche soir, à 7½ heures, commenceront les exercices de cette retraite ; il y aura, tous les soirs, sermon et bénédiction du Saint-Sacrement à la même heure. Ceux qui participeront à la communion générale qui aura lieu le dimanche des Rameaux, pourront y accomplir le devoir pascal. Tous les membres de l'œuvre de Nazareth et tous les jeunes gens sont instamment priés d'y assister. 123 25 27.

Entendu sur le boulevard :

—Bonjour cher... Quoi de nouveau ?

—Ma belle-mère est morte.

—Plaisanterie à part !...

VÊTEMENTS DU PRINTEMPS.

Nous avons appris avec plaisir que M. J. E. A. Dubord, le tailleur bien connu de la rue Saint-Laurent, vient de s'assurer le concours de M. Ovide Malo comme tailleur et gérant de son établissement.

Les personnes désireuses de s'habiller avec élégance feront bien de visiter le magasin de M. Dubord pour leurs vêtements du printemps.

L'on trouvera toujours chez M. Dubord, 19 rue Saint Laurent, un choix très considérable des meilleurs étoffes et tweeds de fabriques française, écossaise et anglaise. —118—1a

Champoireau, qui n'a pas de parents et presque pas d'amis, entre dans un grand magasin de nouveautés.

—Vendez-moi quelque chose de distingué, dit-il à un commis.

—Si monsieur veut me dire quoi ?...

—Jamais ! se récrie Champoireau ; c'est une surprise que je veux me faire, pour le jour de ma fête.

Le Printemps.

Si vous voulez avoir de belles et bonnes marchandises à bon marché, n'oubliez pas de visiter le magasin de S. D. Hamilton, No. 1935 rue Notre-Dame (vis-à-vis la rue Duprè), ou vous pouvez acheter des soies gros de Naples de couleur valant $1 pour 65 cents ; soie noire depuis 75 cents à $1.50. Ces dernières sont vendues à grande réduction. M. Hamilton a actuellement en magasin un choix considérable de belles serges noires et tweeds. Vêtements faits sur commande, ainsi que manteaux et robes. 1a3fs

Taupin considère avec mélancolie une jeune fille charmante sous ses voiles de fiancée gravissant lentement les marches de la Madeleine pour la cérémonie nuptiale :

—Une future belle-mère, pourtant !

Nécessaire de connaitre.

Occasion unique pour les Dames de se procurer une toilette de printemps et ce, à des prix tels qu'une visite seule est capable de convaincre de la réalité de cette annonce.

Etoffe brochée noire pour robes à 25 et 30 cts. valant 45 et 50 cts.

Etoffe à robe de toutes les couleurs pour 15 cts. valant 39 cts. 127

Entre boulevardiers :

—Eh bien ! voici que ton fils devient grand garçon !... A quelle carrière le destines-tu ?... Quelles sont ses dispositions ?

—Il a un goût prononcé pour les voyages.

—Alors, fais-en un caissier.

Lorsque nous avons fondé notre maison de commerce l'an dernier, nous avons fait des frais d'installation de première ordre. Ceux qui ont eu occasion de visiter notre magasin connaissent les soins que nous avions apportés dans le choix de notre assortiment, de marchandises. Notre travail fut dignement récompensé et le succès couronna nos efforts. Conséquemment au commencement de la présente saison, nous redoublons d'efforts pour faire de notre magasin un des meilleurs de Montréal, où le public trouvera constamment les produits des meilleures fabriques françaises, anglaises et américaines. Nous offrons les chapeaux de qualité médiocre et les chapeaux les plus élégants; à côté des chapeaux noirs sont installés les chapeaux de couleurs les plus recherchées et les plus en vogue. Nous faisons donc appel aux amateurs de bonnes et belles coiffures. Notre département de chapeaux pour enfants est au grand complet. Il est reconnu que nous en faisons une spécialité. Nous en avons des meilleurs de toutes les formes et de toute les nuances. Pour nos PULL OVER nous n'employons que des couverts français. Nous avons reçu les formes du mois d'avril pour nos chapeaux de soie.

De tous nous sollicitons une visite.

HUBERT & COMTOIS,
j. n.o. 685, rue Ste Catherine.
Entre les rues St André et St Christophe.

En correctionnelle :

—Vos noms et prénoms ?

—Jacques-Timothée Torgnolard.

—Vos qualités ?

Le prévenu, attendri :

—J'en ai donc !... Ah ! monsieur le président, merci pour cette bonne parole !

G. A. LAMONTAGNE, MARCHAND DE NOUVEAUTÉS.

Vu la concurrence qui se fait en ce moment dans les cotons, j'ai cru devoir les marquer à 12½ pour cent meilleur marché, m'assurant par cette réduction que toute concurrence est impossible. Que les dames, qui ont besoin de cotons, se rendent chez G. A. Lamontagne ; elles trouveront un assortiment complet de coton jaune, coton blanc, coton à carreaux, tout en étant certaines de payer aussi bon marché que n'importe où. G. A. Lamontagne, 633 rue Sainte-Catherine, vis-à-vis la banque d'Epargnes, coin de la rue Jacques Cartier. 70—1a

—Hautes Nouveautés en chapeaux de toutes sortes, tels que chapeaux en soie, feutre, duvets, laines, etc., pour hommes et enfants chez Lefrançois Frères, 614 rue Sainte Catherine, coin de la rue Amherst. jno

Chez un agent de mariage.

—Vous dites que cette dame a 300,000 francs !

—Oui, monsieur, et de plus une phthisie galopante.

—Est ce bien sûr, ça ?

—Monsieur, notre maison est une maison honnête, nous garantissons nos articles !

MOITIE PRIX.

MM. N. Larivée et Nadeau, ont acheté à moitie prix, 150 douzaines de chemises en toile pour hommes, qu'ils vendront à 50 cts, toutes les grandeurs.

N. LARIVÉE ET NADEAU,
233 rue Notre Dame,
Montréal.

Les domestiques :

—Victoire, parce que, pour une fois, vous avez trouvé la clef d'un buffet, vous m'avez dérobé tout ce que vous avez pu de sucre et de liqueurs.

Victoire, très digne :

—Le peu de confiance que Madame me témoigne en gardant tout fermé m'autorise à profiter des occasions.

Madame, exaspérée :

—Mais, quand je laissais tout ouvert, c'était exactement la même chose !

Victoire, poliment :

—C'est où alors je pensais que Madame jugeait à propos que je prisse ce qu'il me fallait !

Nouvel établissement.

Nous apprenons avec plaisir que notre actif concitoyen M. C. Oswald Bourdeau, a dernièrement ouvert un magasin, comme marchand de chapeaux et fourrures, au No 885, rue Ste Catherine, près de la rue St Elizabeth. Nos lecteurs seront toujours sûrs de trouver à ce nouvel établissement le premier choix en fait de chapeaux de fabrique anglaise, américaine et autres.

M. Bourdeau fabrique aussi sur commande des chapeaux de soie et des *pull-over.*

Ce monsieur mérite d'être encouragé et nous invitons nos lecteurs, dans leur propre intérêt, à aller y faire une visite. jno.

—Les hommes apprécient nos bienfaits ce qu'ils leur valent ; mais Dieu, ce qu'ils nous coûtent.

J. PETIT SENN.

Coup d'appétit—Ceux qui ont l'habitude de prendre le coup d'appétit avant le repas ne peuvent faire mieux pour cela tant pour l'économie que pour l'effet, que de faire usage des Amers indigènes. 127

Au lycée des jeunes filles.

Le professeur de sciences interroge une gamine, pas plus haut que ça :

—Mademoiselle, pouvez-vous nous citer un acide journellement employé pour les besoins domestiques ?

L'élève, sans hésiter.—Le vitriol, m'sieu !

BON ARRANGEMENT.—Par un arrangement spécial avec une des meilleures maisons de Montréal j'ai pu obtenir 500 pièces d'indiennes à des prix exceptionnels. Les dames, qui voudront bien visiter mon établissement, trouveront le plus beau choix qu'il soit possible d'avoir à Montréal. Avant d'aller d'ailleurs, rendez-vous chez G. A. Lamontagne, 633 rue Sainte-Catherine, vis-à-vis la Banque d'Epargnes, coin de la rue Jacques Cartier. 70—1a

Un père bien convaincu prêche le mariage à sa fille.

—J'ai ton affaire, dit il, et si tu veux te marier, tu n'as qu'à parler.

—Je veux bien, réplique l'ingénue ; mais comment est ce jeune homme ?

—Ma chère, c'est un garçon très sérieux.

—Très sérieux !... Alors, cherche m'en un autre !

AVIS AUX MESSIEURS.

MM. N. Larivée et Nadeau, auront reçu la semaine prochaine, tout leur assortiment de tweeds, valiciens et serges, dont les patrons et les goûts sont des plus variés. Ils seront exposés dans les vitrines, et il est certain qu'ils feront l'admiration de tout ceux qui s'arrêteront pour les examiner. Un tailleur de première classe sera attaché à l'établissement, et garantira satisfaction pour toutes commandes qui lui seront confiées.

N. LARIVÉE & NADEAU
233, rue Notre-Dame Ouest.
Montréal.

DANS L'AFFAIRE DE

JOSEPH TRUDEAU,

St. Basile le Grand.

Le failli m'a fait cession de ses biens pour le bénéfice de ses créanciers. Ces derniers sont priés de produire leurs réclamations entre les mains du soussigné d'ici à quinze jours.

J. P. M. BEDARD, N. P.
Fidei Commissaire.

Belœil, 18 Mars 1885. d 1/6

F. QUESNEL

VOITURIER et CARROSSIER

962 RUE STE CATHERINE

A obtenu à la dernière exposition de Montréal, 1884, un diplome, une médaille et 6 prix.

Il a actuellement en main un choix considérable de voitures d'hiver de toute sorte, tel que
Cutter de promenade,
Sleigh anglais à 2 sièges,
Sleigh de dames à 1 et 2 sièges,
Sleigh pourponies,
Sleigh Albert
Carioles, Express, Voitures de boulangers, etc.

Toutes sortes de voitures faites à ordre, réparages exécutés avec soin et promptitude.

Bureau et salles de vente.

F. QUESNEL, —962— Rue Ste Catherine

Ateliers : 182 Rue St. Constant.

VENTE PAR AUTORITE DE JUSTICE

MARDI, le SEPT Avril prochain, à ONZE heures A. M., au plus haut offrant enchérisseur seront vendus sur les lieux No 261 rue St. André, les immeubles ci-après décrits, dépendant de la communauté de biens qui a existé entre feu Sr. Adolphe Tessier et Dame Domitilde Miron, son épouse, situés dans le quartier St. Jacques, de la cité de Montréal, savoir :

1o. Un emplacement de 40 x 75 pds, situé sur le niveau de la rue St. André, étant la moitié sud ouest des lots numéros onze cent quatre vingt onze—trois et onze cent quatre vingt onze—quatre de la subdivision officielle du lot onze cent quatre vingt-onze du cadastre du dit quartier St. Jacques, sans bâtisse.

2o. Un autre emplacement de même grandeur (40 x 75) situé sur le niveau de la ruelle St André et aboutissant à la moitié sud-ouest des lots Nos 1191-3 et 1191-4 ci-dessus décrits, étant la moitié nord-est des dits lots numéros onze cent quatre vingt onze—trois et onze cent quatre vingt onze—quatre de subdivision ; avec deux maisons et autres bâtisses dessus construites.

3o Et le lot numéro onze cet quatre vingt onze—deux des dits plans de subdivision ; avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

Pour les conditions, s'adresser au notaire soussigné.

F. RIEUTORD, N. P.,
No 163 rue Amherst.

Montréal, 16 Mars 1885. 114

FEUILLETON DE "LA PRESSE"

No. 57

LES ORPHELINES

TROISIEME PARTIE.

XVIII

(Suite.)

Il lui avait pris les poignets et les lui serrait à la faire crier.

—Je n'ai rien à expliquer, — répliqua Zélie surmontant la douleur par un effort énergique.

—C'est à vous de savoir et de vous assurer.... Mais lâchez-moi donc, vous me faites horriblement mal...

—Alors, parlez !... Vous dites que madame la générale...

—Moi, je ne dis rien.... mais d'autres disent que, pendant que le général conte fleurette aux femmes de ses amis, il oublie de regarder ce qui se passe chez lui.... et que sa compagne n'a rien à lui reprocher...

On dit qu'il est violent, mais aveugle...

Quoi qu'il en soit, j'aime les hommes qui font trembler... non ceux qui font rire... et il ne me plairait pas qu'on montrât au doigt celui dont j'aurais accepté l'amour.

Tout cela n'est pas vrai, j'en suis convaincue... Seulement, il est malheureux qu'on le croie... ou qu'on fasse semblant de le croire.

Le général Poncey était effrayant.

Toute sa personne tremblait.

Sa tête avait pris une expression de férocité bestiale et presqu'idiote.

Le sang gonflait les veines du cou et des tempes, un peu d'écume frangeait le coin de ses lèvres.

—Ah ! on se f... de moi ! balbutia-t-il.

Ah ! on parle de ma femme !

Ah ! on me montre au doigt...

Oh ! oh ! on ne rira pas longtemps !...

Nom de Dieu ! c'est faux ! c'est faux !...

Et je tuerai... comme des chiens... ceux qui prétendront le contraire !...

Me tromper, moi...

Ah ! tonnerre !...

On ne le dira pas !...

On ne rira pas...

Il faut du sang pour laver ces choses-là...

Il y en aura !

Tout en parlant, le général s'avançait vers Zélie d'un air si farouche, chancelant sur ses jambes, comme un homme ivre, qu'elle lui dit froidement :

—Est-ce que vous allez commencer par me tuer, moi ?

Il s'arrêta, la regarda une seconde, comme s'il ne la connaissait pas ; puis, pirouettant sur ses talons, il s'élança hors du salon, en poussant un juron formidable.

—Va, misérable brute ! murmura Zélie en essuyant son front pâle, baigné de sueur.

Va où je te pousse.

Tu ne souffriras jamais assez...

Justice sera faite !

Maintenant que j'ai pu accomplir cela... rien ne me coûtera plus !

Et chancelante aussi, craignant que ses forces physiques ne la trahissent, elle se traîna hors de la pièce où venait de se jouer le premier acte du drame, monta l'escalier qui la séparait de sa chambre et s'y enferma.

XIX

C'était la veille que le crime de La Varenne avait été découvert et qu'Abric, au moment où il partait pour aller auprès d'Isabelle, avait été arrêté.

Zélie ignorait encore ces nouvelles complications, ces nouveaux malheurs.

Qui les lui eût appris ?

Les journaux du matin étaient les seuls qui commençassent à parler de l'assassinat de madame Moreau, et Zélie n'avait guère songé à les lire.

Le seul journal sur lequel elle eût jeté machinalement les yeux était le***, dont Durandeau était le rédacteur en chef, et qu'elle ouvrait toujours avec empressement, ayant l'habitude d'y trouver quelqu'article spirituel ou passionné d'Alain Raymond.

C'était comme sa carte de visite, chaque jour ; comme une conversation mystérieuse entre eux deux, et que personne ne pouvait leur reprocher.

Elle avait instinctivement cherché cet article, quoique sachant bien qu'il n'y serait pas, puisque le jeune homme était parti pour Fontainebleau ; puis elle avait rejeté le journal sans apercevoir même la note suivante, dissimulée à la fin des *faits divers* :

" Au moment de mettre sous presse, on
" nous annonce une nouvelle tellement
" grave, que nous hésitons à la rapporter
" avant d'avoir pris des renseignements
" plus complets.
" On parle d'un crime mystérieux et
" abominable qui aurait été commis sur
" une pauvre femme, dans une commune
" des environs de Paris.
" La justice serait sur la trace de l'as-
" sassin. Il serait déjà arrêté même, et
" l'on donne son nom.
" Pour aujourd'hui et jusqu'à plus am-
" ple informé, nous croyons devoir garder
" un silence absolu."

Cette note, avons-nous dit, avait échappé à l'attention de Zélie, et, l'eût-elle lue, elle était calculée pour ne rien lui apprendre et de ne pas éveiller ses inquiétudes et ses soupçons.

L'espoir de Durandeau, — espoir dont il ne se dissimulait pas, d'ailleurs, les impossibilités, — était que Zélie ignorât la vérité pendant vingt-quatre heures encore, se disant qu'alors il n'aurait plus rien à craindre d'elle ni de personne.

Mais si Zélie n'avait point entendu parler du crime jusqu'à ce moment, elle avait constaté l'absence d'Abric et s'étonnait de ne l'avoir pas vu depuis deux jours.

Aussi, dès le matin, avant son entrevue avec le général, elle avait envoyé sa femme de chambre à Paris, avec un petit billet à l'adresse d'Abric, le priant de venir lui parler à l'instant et toute affaire cessante.

Il fallait qu'elle le prévînt de ce qu'elle avait entendu au Bas-Meudon, qu'elle le mît sur ses gardes,—ce qu'elle eût fait déjà si, l'amour parlant plus fort que l'amitié, elle n'avait songé tout d'abord à Alain Raymond, et si la rapidité des événements, l'arrivée de Flora, la visite de madame Poncey, l'entrevue avec le général, n'avaient occupé le reste de ses instants.

Maintenant que le général était parti exaspéré, furieux, fou ; maintenant que le calme relatif rentrait en elle, après cette première démarche décisive, et qui ne lui permettait plus d'arrêter la catastrophe, alors même qu'elle l'eût voulu, elle songeait à Abric, et attendait avec impatience son arrivée, bien convaincue qu'il accourrait aussitôt le reçu de son billet, et que sa femme de chambre le ramènerait.

Joséphine était partie à huit heures du matin, presque en même temps que Jules Durandeau.

Midi allait sonner, encore quelques minutes et Abric bien certainement serait là.

En effet, au moment même où la pendule commençait à sonner ses douze coups on frappa à la porte.

—Qui est là ? demanda Zélie avant d'ouvrir, car elle s'était enfermée, décidée à ne recevoir aucun étranger, aucun importun.

—C'est moi, madame, répondit la voix de la femme de chambre.

—Ah ! la voilà ! se dit Zélie avec soulagement, et elle ouvrit aussitôt.

C'était bien, en effet Joséphine, l'air tout bouleversé.

—Eh ! bien, vous avez vu Abric ? — dit madame Durandeau,—Où est-il ? — Est-ce que vous ne l'avez pas ramené ? — Est-ce qu'il ne vient pas !

—Ah ! Madame ! — balbutia Joséphine, en levant les deux mains. Quelle horreur ! C'est épouvantable !

—Quoi donc ? demanda Zélie, avec un affreux serrement de cœur.

Dans sa situation et sa disposition d'esprit, elle n'était que trop portée à prévoir, au premier mot, les plus grands malheurs.

—Qui l'aurait cru ?....

—Mais parlez donc !

—Ah ! Je ne pourrai jamais.. C'était un ami de madame et de monsieur... Tenez, interrogez cette brave femme.... J'aime mieux que ce soit elle qui vous dise la chose.. C'est à ne pas y croire !

Tout en parlant, Joséphine se reculait et poussait devant elle une femme du peuple, que Zélie n'avait pas aperçue tout d'abord, cachée qu'elle était par la pénombre du corridor.

C'était la femme que nous avons vue déjà, le soir où Durandeau était allé chez Abric, avant de partir pour La Varenne, et qui prenait soin du ménage de l'ancien ouvrier mécanicien.

Le visage de Zélie s'était couvert d'une pâleur livide.

Elle saisit la nouvelle venue par la main, et, l'attirant près d'elle, elle lui dit d'une voix sourde :

—Qu'y a-t-il ? Abric est mort ?

Elle se rappelait les menaces de son mari, et cette idée de mort devait être la première qui vint à son esprit.

—Non, madame ! — s'écria la femme de ménage avec volubilité, — mais cela vaudrait mieux pour lui et pour *ceusses* qui ont le malheur d'être de ses amis.—Il est arrêté !

—Arrêté ! —répéta Zélie avec un véritable soulagement.—Pourquoi ?

—Pour assassinat !

—Ça n'est pas vrai ! — fit Zélie violemment—Abric assassin.. Allons donc ?

—Hélas ! Madame.... J'ai dit d'abord comme vous.. tout le monde l'a dit dans la maison, sur le premier moment....

Il avait l'air si honnête, si rangé.. sage, comme une jeune fille, quoi !.. en apparence !....

Qui aurait cru que c'était un scélérat, un débauché....

—Vous êtes folle ! — interrompit Zélie. De quel Abric parlez-vous ?

Qui vous a dit ça ?....

—Madame, je suis sa femme de ménage ..et je le connais bien.. je l'estimais beaucoup.. doux comme un mouton.. toujours content.. pas exigeant.. et rangé.... en apparence !....

Mais il faisait ses coups à la sourdine...

Et j'avais bien remarqué.. depuis quelques jours.. qu'il n'avait plus la même régularité....

Ah ! j'en ai la chair de poule rien que d'y penser...

Zélie trépignait sur place.

—Parlez plus clairement, — fit-elle en interrompant ce flux de paroles.

On l'accuse d'assassinat, dites-vous ?

—Oui, madame.

—Quand, où, comment, contre qui ?

—Avant hier au soir...

Faut vous dire qu'il avait une maîtresse... ce monstre !

Une pauvre femme mariée, qu'il avait enlevée par la violence, et martyrisait...

Et alors, dans un accès de fureur et de jalousie.... il l'a poignardée... charcutée... quoi !

On voit que la légende qui devait d'abord se produire avait fait son chemin.

—Une maîtresse, lui, Abric ! — balbutia Zélie ne comprenant pas.

Tout à coup un frisson glacé lui parcourut les veines — Un affreux pressentiment traversa son esprit.

—Comment s'appelait-elle ? — Où était-elle ? — demanda-t-elle d'une voix sourde.

—Madame Moreau !

—Madame Moreau ! Et elle demeurait ?

—A la campagne !

—Où ça, à la campagne ?

—Du côté de la Varenne... près du pont de Champigny.

Zélie poussa un cri :

—Isabelle !...

Elle eût dû tomber... Elle resta debout.

L'excès de l'épouvante et de la douleur lui donna presque des forces et de la lucidité.

—Et elle est morte !... reprit-elle après une seconde de silence.

—Vous pensez ! répliqua la femme de ménage. Ah ! le scélérat... il ne l'a pas manquée, allez ! La pauvre malheureuse... ne se doutait de rien... ne se défiait pas de lui... Qui s'en serait défié ?... Moi-même, voyez-vous... j'en ai la chair de poule quand j'y pense, je restais des heures toute seule avec lui...

On lui aurait donné le bon Dieu sans confession... quoi !

Il s'est jeté sur elle, et avec un poinçon... et allez donc !

Ça n'a pas été long. Et il a eu le toupet de revenir chez lui, le soir même.

Il faisait un temps à ne pas mettre un chien dehors.

Vous vous rappelez l'orage ?

Il pleuvait, il tonnait... qu'on aurait dit que la nature en frémissait d'horreur...

Moi, je l'attendais tranquillement pour lui tenir son dîner chaud... en raccommodant des vieux bas... parce qu'il faut vous dire...

(A CONTINUER)

GRAND AVANTAGE !

A VENDRE á JOLIETTE

La magnifique " Hôtel Joliette " bâtisse de 57 par 54 pieds, de 42 magnifiques appartements, muni d'un appareil de chauffage, à trois étages en briques solides, avec un beau parterre sur le devant et deux beaux jets d'eau à la porte, rue Notre-Dame, à proximité du marché.

Situé dans la partie commerciale de la ville, cet hôtel occupe un terrain de 115 pieds de long, avec dépendances superbes, entre autres une écurie de 100 places, s'ouvrant sur une cour spacieuse. Le tout nouvellement bâti, vendu avec l'ameublement.

Conditions faciles. Pour plus amples informations, s'adresser à

M PIERRE CHEVALIER,
Propriétaire.

M. Pierre Chevalier, vu le mauvais état de sa santé s'est décidé à se retirer des affaires, mais n'invite pas moins le public à lui continuer, en attendant, le même encouragement que par le passé. 102-6m

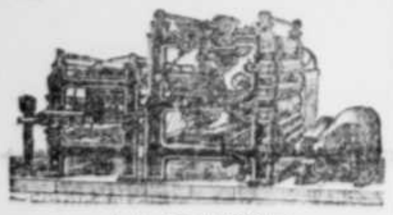

LA PRESSE
Imprimée publiée par
W. E. BLUMHART.
ADMINISTRATION ET RÉDACTION
No. 1540, RUE NOTRE DAME
(En face de l'Hôtel-de-Ville).
ABONNEMENT
Edition Quotidienne.................. $3.00 par an
Edition Hebdomadaire.................. 1.00 "
ANNONCES, (mesure agate)
Première insertion.................. 10cts la ligne
Insertions subséquentes.................. 6 " "
Toutes correspondances doivent être adressées simplement comme suit :
LA PRESSE.
P. O. Boîte, 473. Montréal, Canada.

NOTRE CIRCULATION.

—EDITION QUOTIDIENNE—

Etat assermenté de la circulation de LA PRESSE.

Semaine finissant le 14 Mars :

Lundi	10.425
Mardi	10.445
Mercredi	10.490
Jeudi	10.525
Vendredi	10.515
Samedi	11.160
	63.560
Moyenne par jour	10.593

LA PRESSE

MONTREAL 19 MARS 1885.

On va fonder, dans le comté de Vaudreuil, une nouvelle paroisse, sous le nom de Saint-Thomas d'Aquin de Vaudreuil.

On annonce la mort de M. Wilkins, ancien juge de la cour suprême de la Nouvelle-Ecosse, et ancien secrétaire provincial, pour la même province. Il était âgé de 80 ans.

On est très excité, à la cour de Berlin, au sujet de la conversion au catholicisme du fils aîné du Prince de Pless, un des plus plus puissants et des plus riches seigneurs d'Allemagne.

Un journal de Boston annonçait, il y a quelques jours, l'ouverture prochaine d'un grand concile canadien ; les autorités religieuses, consultées sur cette nouvelle, ont déclaré que ce renseignement était prématuré.

M. Anderson, consul des Iles Hawaï à Ottawa, a été décoré de l'ordre de Kalakaua, pour services officiels. Il serait curieux de savoir quels services si grands peuvent être rendus par un consul hawaï à Ottawa.

On prête à sir Alexander Campbell le projet de prendre place à la Cour Suprême, après la présente session. Il succéderait au juge Gwynne, que son mauvais état de santé forcerait à prendre sa retraite.

Il y a maintenant trois sièges vacants à la chambre des communes : celui de Saint-Jean, N.-B., par suite de la mort de M. Burpee, et ceux de Lévis et de Northumberland-Nord, par suite de l'annulation, par la cour suprême, des élections de M. Belleau et de M. Guillet.

L'association des sériciculteurs de Californie est très satisfaite de ses opérations passées, et pleine d'espoir pour l'avenir. Les cocons sont d'excellentes qualité, et la quantité en est plus que doublée ; les bénéfices sont déjà considérables et vont toujours en augmentant.

La ville de Chicago est enfin décidée d'enterrer tous ses fils de télégraphiques et téléphoniques ; les compagnies ont eu beau résister, force est restée à la loi. Il y a maintenant plus de 700 milles de fils électriques placés sous terre, et ce travail sera entièrement complété avant deux ans. Les travaux ont commencé le printemps dernier.

Le Lord Chamberlain, de Londres, a défendu la représentation de Fédora ; il trouve cette pièce trop immorale pour le public londonnais. La chose parait un peu singulière, quand on songe à tout ce qui a été permis en fait de représentations théâtrales dans les principales villes du Royaume-Uni ; mais ce qui est encore plus extraordinaire, c'est que les autorités sont bien décidées à maintenir leurs droits sur une question se rapportant à l'étranger.

A la diète de Hongrie, il a été soumis deux mesures d'und'un caractère religieux qui paraissait pourtant les recommander à l'approbation de la majorité. La première avait pour but d'établir le principe de la liberté religieuse, et la seconde d'assurer la libre administration des biens de l'Eglise Catholique.

Ces deux mesures ont été perduespar de grandes majorités. Les préjugés continuent de régner à Pesth.

La législature de la Pennsylvanie va faire une nouvelle tentative pour empêcher les jeux de bourse. Elle se propose de prohiber entièrement la vente et l'achat de valeurs fictives ; tous les marchés devront être faits de bonne foi, et accompagnés, dans chaque cas, de livraison.

Il serait à désirer qu'une pareille loi fut appliquée, afin que les hommes d'affaires sérieux, propriétaires des grains, huiles, valeurs diverses, qu'ils offrent en vente, ne soient pas exposés à subir des pertesrésultant des opérationsdes joueurs, qui sont comme les frêlons dans la ruche, et veulent réaliser tous les profits, sans rien risquer, et surtout sans travailler.

Par malheur, nous avons bien peur que les spéculateurs soient les plus forts. Toutes ces lois sont généralement restées lettre-morte, comme celle de M. Stephens sur le dédoublement des actions.

LE PARLEMENT.

M. Cameron a soumis ses fameuses résolutions sur l'organisation du Cap Breton en province séparée. Il aurait pu demander également qu'on choisisse un ministre parmi les quatre représentants de cette contrée, il ne l'a pas fait, à nous de nous en féliciter.

M. Cameron a fait un long historique des griefs de son pays, contre la Nouvelle-Ecosse ; il prétend que cette annexion a été la ruine pour les siens.

Certains de ces détails historiques sont réellement curieux, et mériteraient d'être étudiés de près et avec soin.

Sir John a enterré la résolution sous les fleurs, en terminant par la phrase sacramentable : Le gouvernement avisera.

M. Charlton a soumis de nouveau son bill destiné à punir la séduction ; nous avons déjà dit ce que nous pensions de cette grande source de chantage et de scandale, mais la moralité de la députation est au-dessus de ces considérations, et il est probable que le bill fera son chemin. L'an dernier, cependant, il a été rejeté par le Sénat ; il pourrait avoir le même sort cette année.

On a repris la question de la remise des sommes souscrites par les municipalités pour les chemins de fer, mais sans plus de succès que la première fois.

Il faut avouer que pour soumettre sérieusement une pareille question, on a besoin d'un certain courage.

Le bill sur les banques agricoles a subi sa deuxième lecture.

On avait supposé que les compagnies d'assurance mutuelle étaient suffisantes pour dépenser les épargnes de nos cultivateurs, mais on se trompait. Il leur faut encore des banques.

On sait que d'après la loi actuelle, une certaine classe de questions se rapportant aux brevets d'invention sont soumises au Ministre de l'Agriculture pour sa décision. M. McCarthy propose de retirer au ministre ces pouvoirs quasi-judiciaires, et de requérir les services des juges ordinaires. L'opinion générale est que le système actuel fonctionne bien, et qu'il y a tout au plus certaines améliorations à faire.

Pour une deuxième fois, la chambre a pris en considération les droits civils des provinces, dans la discussion de la loi sur les voituriers par terre.

Plusieurs avocats de notre province, M. Bossé en tête, ont démontrée que notre Code Civil repondait à toutes les exigences, et que les changements proposés étaient inutiles.

La discussion a été ajournée.

Enfin notre phénomènale "Drill Hall" va être terminé ; du moins Sir John l'a promis.

On dit que le Grand Tronc, cherche à se faire remettre la dette qu'il doit au gouvernement.

La compagnie a paru jusqu'à présent si peu embarrassée de cette série d'obligations, que nous trouvons réellement singulier qu'elle se donnât le trouble d'en solliciter l'abolition.

LA LEGISLATURE.

Un vrai comble, compliqué d'un phénomène : M. Gagnon a fait l'éloge d'un ministre.

Il est vrai qu'il s'agissait de M. Lynch, et que les compliments étaient mérités, mais ce n'est pas une raison pour ne pas être surpris.

Le traitement du juge Routhier comme commissaire spécial pour l'enquête sur la vente du chemin du Nord sera de $3,000 par an ; c'est toujours moins cher que pour les autresCommissions Royales, mais on ne dit pas non plus combien de temps celle-ci va siéger.

M. Stephens a demandé que Montréal fut représenté à la législature en proportion de sa population et de sa richesse ; cette mesure serait un pas dans une direction dangereuse, et on fera bien de ne pas s'y aventurer à la légère.

Nous ne devons pas pousser aussi loin le principe de la représentation basée sur la population.

Du reste, il y a sept Montréalais, à la législature de Québec ; nous devrions en être satisfaits.

LES METIS DU NORD-OUEST.

Si on en croyait certains journaux, le Nord-Ouest Canadien serait à la veille d'une nouvelle révolution, aussi grave, pour le moins, que celle de 1869-70. On y mêle de nouveau le nom de l'ancien chef Riel, et on assure qu'il travaille de toutes ses forces et de toute son influence, à produire un nouveau soulèvement parmi ses compatriotes.

Il y a deux ou trois mois, on a publié une espèce d'ultimatum, dans lequel il posait au gouvernement les conditions auxquelles il consentirait à laisser la paix régner dans le pays.

Quelques-unes de ces conditions étaient absolument inadmissibles, et aucun gouvernement ne pourrait consentir à leur accorder même une minute de considération.

Les Métis doivent comprendre que le temps des lois d'exception est passé.

Une pareille législation a toujours de graves inconvénients, dans son principe même qui représente une espèce d'injustice pour ceux qui n'en profitent pas, et dans son application qui est toujours très difficile et très compliquée.

Les Métis jouissent, comme tous les autres, du régime scolaire, parlementaire et municipal ; ils ont par conséquent tous les moyens suffisants pour se protéger, eux et leurs descendants.

Le détail sur lequel les Métis insistent davantage, c'est celui qui se rapporte à une réserve de terrains, à l'instar de celle qu'on a faite aux habitants de Manitoba.

Cette mesure imposée au gouvernement dans des circonstances spéciales est loin d'avoir rencontré les intentions de ses auteurs; la preuve, c'est que le nombre des Métis habitant aujourd'hui la province ne représente guère la moitié de ce qu'il était en 1871. Il est évident qu'ils ont vendu en même temps et leurs propres terres, et celles de leurs enfants.

On pourrait ajouter que la législature locale avait organisé tout un système de fraude, sur l'échelle la plus gigantesque, au sujet de ces fameux 1,400,000 acres.

Nous n'avons certes pas plus de sympathies qu'il faut pour les spéculateurs en terrains, mais parce qu'on fraude un fraudeur, la fraude n'en existe pas moins.

Dans le Nord-Ouest, comme à Manitoba, les Métis peuvent posséder des terres en vertu du "homestead" et de la préemption ; de plus ils ont la puissante institution des *stats claims*. On croyait que ce serait suffisant ; mais s'ils ont absolument l'ambition de cultiver en grand, le gouvernement possède assez de terrains pour que la chose puisse se faire ; seulement qu'on tache d'en finir au plus tôt. Celui qui donne vite donne deux fois.

La plus grande cause du mécontentement des Métis vient des retards qui ont toujours existé dans le règlement de toutes les questions qui les concernaient ; ce grief de leur part est parfaitement légitime, et il faudra que le gouvernement prenne les moyens d'empêcher qu'il se renouvelle.

PARLEMENT FEDERAL.

Chambre des Communes.

Ottawa, 18.

La séance est ouverte à 3 heures.

M. MULOCK présente un bill pour amender l'acte relatif aux contestations d'élection.

Ce bill subit sa première lecture.

LA LOI SCOTT.

M. BOURBEAU—Bill pour amender l'acte de tempérane de 1878.

L'honorable député explique que cet amendement a pour but d'autoriser les prêtres et les ministres à accorder des certificats médicaux en vertu de l'acte de tempérance, dans les paroisses où ils résident.

TRAVAUX SUR LES EAUX NAVIGABLES.

Sir Hector LANGEVIN présente un bill pour amender l'acte relatif aux ponts, aux estacades et autres ouvrages sur les cours d'eau en vertu de l'autorité de l'acte provincial.

Il explique que l'objet de ce bill est de corriger une grave erreur, de façon que le gouverneur en conseil continuerait à avoir le pouvoir de passer des reglements, afin que les travaux exécutés dans les eaux navigables ne gênent point la navigation.

Ce bill subit sa première lecture.

NOS EXPORTATIONS.

L'honorable M. BOWELL, en réponse à sir R. Cartwright, dit que la valeur totale des marchandises produites au Canada et exportées depuis le 1er juillet 1883 au 1er mars 1884, était de $80,861,122. Pour la même période, en 1884-85, cette valeur a été de $86,347,281.

OBSTRUCTIONS SUR LA RIVIÈRE RICHELIEU.

L'honorable M. POPE, en réponse à M. Béchard, dit que le gouvernement a reçu diverses pétitions de riverains de la rivière Richelieu, se plaignant des quais construits dans cette rivière, près Saint-Jean, par la compagnie de chemin de fer "Stanstead, Shefford et Chambly" et que par suite leurs terres sont inondées.

Le gouvernement n'a pas encore pris de décision à ce sujet.

RÉCLAMATION DU CAP BRETON.

M. CAMERON (Inverness) en proposant une série de résolutions au sujet des réclamations du Cap Breton, fait le récit des principaux événements politiques de cette île depuis le 17 octobre 1763, époque où elle fut annexée à la Nouvelle-Ecosse.

Que le 19 décembre 1765, il fut décrété par le gouverneur et le conseil de la Nouvelle-Ecosse, "que l'île du Cap Breton serait érigée en comté distinct connu sous le nom de "comté du Cap-Breton," comprenant les îles de Madame et de Scatarie et toutes les îles dans un rayon de trois lieues, et qu'un bref serait lancé pour le choix de deux représentants ; et de plus que les francs tenanciers auraient la liberté de choisir des non-résidents."

Que John Grant, Ecr., et M. Gregory Townsend, furent élus et se rendirent à Halifax, pour prendre leur siége dans l'Assemblée, le 3 juin 1766."

Que le dit John Grant, Ecr., et M. Gregory Townsend, sur le rapport d'un comité, composé de MM. Butler, Morris, Smith, Brenton et Burbridge, invalidant leur élection, furent empêchés de prendre leur siège dans la législature.

Que la législature de la Nouvelle-Ecosse exerça le pouvoir de taxer la population du Cap Breton, sans lui accorder le droit d'être représenté dans l'Assemblée pendant 21 ans, créant, par là, un mécontentement si intense et si persistant que le gouvernement impérial, pour y remédier, sépara l'île de la Nouvelle-Ecosse, en 1784.

Que pendant les vingt ans qui précédèrent sa séparation de la Nouvelle-Ecosse, à raison de l'injustice faite au Cap Breton, sa population décrut de 1500 en 1763 à 1100 en 1783.

Que, sous l'administration d'un gouverneur et d'un conseil, le Cap Breton fut si favorablement connu et recherché par les émigrants de la mère-patrie, que le gouverneur des îles Desbarres disait dans une dépêche au sous-secrétaire d'Etat, datée le 17 août 1785 ; "La Nouvelle-Ecosse est jalouse et ne désire pas avec une entière sincérité le succès de ce gouvernement, de peur que son importance et sa valeur croissantes ne l'élèvent au premier rang parmi les favoris de Sa Majesté et de la nation."

Que pendant les 35 années où elle eut un gouvernement distinct, la population du Cap Breton s'accrut de 1100 en 1783 à 20,100 en 1820.

Que la jalousie et l'ingérence persistantes de la Nouvelle-Ecosse réussirent à annexer le Cap-Breton, sans le consentement de sa population, par une proclamation lancée le 16 octobre 1820.

Que la population du Cap-Breton pendant les 24 années qui suivirent, employa tous les moyens constitutionnels pour protester contre la ré-annexion, mais sans succès, car le comité judiciaire du conseil privé la confirma en 1844.

Que la manière injuste dont le Cap-Breton a été traité par la Nouvelle-Ecosse, de 1820 à 1867, est clairement démontrée par le fait seul que, pendant cette période $9,000,000 ont été dépensées dans la Nouvelle-Ecosse, proprement dite, tandis que la simple bagatelle de $150,523 était dépensée dans le Cap-Breton, et encore était-ce pour le canal Saint-Pierre, dans le comté de Richmond.

Que depuis 1867, date de la confédération, nonobstant l'augmentation énorme de la dette publique du Canada pour laquelle les deux partis politiques sont responsables et pour l'intérêt de laquelle la population du Cap-Breton est taxée en commun avec celle des autres sections de la Puissance, aucune dépense imputable sur le compte du capital n'a encore été faite, sauf pour le canal Saint-Pierre.

Que la prospérité du Cap Breton jusqu'à présent avait été retardée, en majeure partie, par l'exercice d'influences prépondérantes favorables à des sections de la Nouvelle-Ecosse, telles que Halifax, Cumberland et Pictou, dont les intérêts ne sont pas supposés enclins à reconnaître équitablement l'importance du Cap-Breton.

Que la superficie du Cap-Breton est plus du double de celle de l'Ile du Prince-Edouard, et sa population aussi considérable ; et qu'en sus de leurs nombreux intérêts communs, la première possède des ressources minérales illimitées qui restent inexploitées pour la raison qu'elle ne jouit pas des facilités qui sont accordées à des comtés rivaux dans la Nouvelle-Ecosse proprement dite.

Qu'à part ces ressources minérales inépuisables, le Cap-Breton, par suite de sa position isolée, a droit, dans l'opinion de cette Chambre, aux mêmes avantages, de la part du parlement, que ceux donnés à l'Ile du Prince-Edouard sous le rapport des facilités à obtenir pour développer ses diverses industries.

Sir John A. MACDONALD prend la parole. Il dit qu'il a suivi avec le plus grand intérêt l'historique du Cap Breton qui a été si savamment tracé par l'honorable député, mais il ne croit pas que la Chambre puisse décider actuellement en cette matière, vu les excellents renseignements donnés à cette Chambre et comme l'objet de la motion de l'honorable député a été atteint, il espère que l'honorable M. Cameron voudra bien retirer sa motion.

La motion est retirée.

NAVIGATION DE LA SASKATCHEWAN.

M. McCALLUM en demandant copie des rapports au sujet des améliorations de la navigation de la Saskatchewan du nord, attire l'attention de la Chambre sur la nécessité d'améliorer la navigation de la branche nord de la Saskatchewan dans l'intérêt de la ville et du district d'Edmonton.

L'honorable député demande aussi l'amélioration de la route entre Edmonton et Calgarry et dit qu'il croit qu'une allocation de $100 par mille, pour cette fin serait utilement dépensée.

A 6 heures la séance est levée.

SEANCE DU SOIR

Les bills suivants subissent leur troisième lecture et sont adoptés :

M. McDOUGALL (Pictou)—Bill pour continuer en vigueur l'Acte relatif à "l'Abion Mine Savings Bank."

M. McCALLUM—Bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer "West Ontario Pacific Railway."

M. ALLEN—Bill pour étendre la juridiction de la cour maritime d'Ontario.

M. CAMERON (Huron)—Bill pour amender de nouveau la loi de la preuve dans les causes criminelles.

OFFENSES CONTRE LES FEMMES.

M. CHARLTON en proposant la deuxième lecture du bill pour pourvoir à la punition du crime de séduction et autres offences de ce genre, dit que le bill propose de considérer comme des délits, la séduction par promesse de mariage, la célébration du mariage simulé et le fait d'entraîner des femmes jusqu'alors vertueuses dans des maisons de prostitution.

Le bill règle que le témoignage de la femme doit être appuyé par quelque autre témoignage sérieux et que le droit d'action expire douze mois après que l'offense a été commise.

Le mariage subséquent est considéré comme un plaidoyer suffisant et la punition n'excédera pas deux ans de prison. Il croit que le principe du bill rencontrera l'approbation du public ; d'ailleurs ce principe n'est pas nouveau. Un bill semblable a été adopté par le parlement impérial.

SIR JOHN dit qu'il y a deux clauses dans le bill qui rachètent tout le reste. Celle qui protège une femme honnête trompée par un mariage simulé et celle qui punit le crime de faire entrer des femmes dans des maisons de prostitution. En faveur de ces deux clauses il votera pour la deuxième lecture.

Le bill est lu une deuxième fois.

SUBVENTIONS AUX CHEMINS DE FER.

Sur motion de prendre en considération la réclamation du comté d'Elgin, pour un remboursement des secours accordés aux chemins de fer devenus plus tard chemins fédéraux. M. McCALLUM dit que la ville de Saint-Thomas et le comté d'Elgin, ont grandement profité du changement de mains de ces chemins de fer.

Il s'oppose au remboursement et est surpris qu'on ose demander aux 591 municipalités du Canada de contribuer pour le seul bénéfice de 102 municipalités d'Ontario.

M. WILSON allègue que le remboursement fait à Québec à la dernière session est une trahison envers les autres provinces. Il est surpris de voir cette trahison approuvée par des députés d'Ontario. La motion est adoptée.

LES CULTIVATEURS ET LES BANQUES.

M. ORTON présente un bill à l'effet de donner aux agriculteurs et autres personnes en Canada plus de facilités pour leurs transactions de banques.

Ce bill subit sa deuxième lecture.

LA LOI DES LICENCES.

M. FOSTER propose la deuxième lecture d'un bill pour amender la loi des licences de 1883. Il dit que ce bill a pour objet d'abroger la section 145 de l'acte des licences de 1883, laquelle, d'après une décision de la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick, a abrogé les clauses de l'acte de tempérance de 1883 en ce qu'elles se rapportent aux pénalités et à la procédure. Il propose en comité d'ajouter un nouvel amendement qui déclarerait que l'intention de l'acte de 1883 était que, les dispositions de l'acte de tempérance du Canada de 1878, relatives aux offenses et aux pénalités, ne devront pas être considérées comme étant en contradiction avec ses dispositions.

M. WELDEN pense que le sens de la loi est qu'elle ne doit pas s'appliquer aux causes actuellement pendantes devant les tribunaux.

Sir JOHN A. MACDONALD dit qu'il pensait que la chambre devrait avoir le temps d'étudier cet amendement, avant que l'on puisse exiger d'elle de déclarer que l'intention et le sens de la loi est contraire à une décision d'un tribunal compétent.

L'honorable M. MILLS dit qu'une cour de l'Ile du Prince-Edouard a rendu récemment une décision contraire à celle de la cour suprême du Nouveau-Brunswick, et a décidé que l'article de la loi de 1878 n'était pas en conflit avec celle de 1883.

Sir John A. MACDONALD dit qu'il y avait d'autres raisons pour que l'on ajourne les débats.

M. ROBERTSON (Shelburne) fait remarquer qu'il y a un certain nombre de bills sur les ordres du jour pour amender l'Acte de Tempérance du Canada, et il propose qu'un jour soit fixé pour la discussion de la question tout entière.

M. McCARTHY dit que si le bill de 1882 avait l'effet que la cour suprême du Nouveau-Brunswick lui attribuait, les rédacteurs du bill étaient loin d'avoir cette intention. C'est grâce à l'extrême anxiété du député de Kings, (M. Foster,) que l'on n'a pas inséré dans le bill aucun article pouvant gêner le fonctionnement de la loi Scott.

Sir Hector LANGEVIN propose l'ajournement des débats. Adopté.

LA LOI DES BREVETS.

M. McCARTHY, présente un bill pour amender l'Acte des brevets d'inventions de 1872.

Une discussion animée s'engage au sujet de ce bill à laquelle prennent part MM. Colby, Pope et autres députés.

Ce bill demandait entre autres choses qu'il y eut appel à la Cour Suprême de la décision rendue par l'honorable ministre de l'agriculture dans chaque cas susceptible de lui être soumis, en vertu de l'Acte de 1872 et toute la discussion a porté sur ce point.

M. WHITE (Hastings) propose le renvoi à six mois.

M. McCARTHY dit qu'il consent à retirer son bill en faveur d'une mesure que le gouvernement a promis de présenter relativement à cette question.

Puis la Chambre s'ajourne.

COMITES PARLEMENTAIRES.

Ottawa, 18 mars.

Le comité des chemins de fer et canaux s'est assemblé, ce matin, sous la présidence de sir H. Langevin.

Le bill de M. Temple, pour incorporer la compagnie du pont de Sainte-Marie et de Frederickton, est adopté avec certains amendements.

Le bill de M. Robertson (Hamilton), pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de la vallée sud de la Saskatchewan, est aussi adopté par le comité.

MESSAGERIES TERRESTRES.

Le comité prend alors en considération le bill de M. McCarthy, concernant les messageries terrestres.

M. McCarthy explique que certains amendements ont été faits afin d'empêcher que le bill soit en contradiction avec le Code civil du Bas-Canada, en vertu duquel un courrier ne peut stipuler qu'il ne sera pas responsable de sa propre négligence.

L'honorable M. ABBOTT remarque que la sixième section du bill est en rapport avec le droit commun anglais seulement.

M. BOSSE cite le Code civil du Bas-Canada en ce qui regarde le cas fortuit et la force majeure ou le défaut dans le contrat même. Il croit que le bill n'est pas constitutionnel.

M. McCARTHY dit qu'il n'a aucune objection à ce que les paroles même du Code civil soient employées pour fixer les responsabilités des courriers.

L'honorable M. ABBOTT dit que le bill est *ultra vires* parcequ'il empiète sur les droits de la province de Québec.

M. DAVIES dit qu'une même loi devrait régir les contrats interprovinciaux.

L'honorable M. ABBOTT dit que cette loi a rapport à des contrats entre particuliers dans les différentes provinces.

M. DAVIES dit qu'il ne voit aucune objection à une loi de ce genre qui n'empiète pas sur le domaine des droits civils. Des lois commerciales contradictoires dans les différentes provinces sont certainement incommodes.

M. BOSSE dit que malgré cette incommodité, le comité n'a pas le droit de légiférer quand le promoteur du bill lui même entretient de graves doutes sur sa constitutionalité.

Ils sont tenus de suivre la constitution telle qu'elle est écrite.

M. McCARTHY dit que la chambre lors de la deuxième lecture du bill en a adopté le principe, par conséquent le comité ne peut agir contre le gré de la chambre.

M. BOSSE soutient que le comité a le droit de considérer le bill au point de vue constitutionnel.

M. EDGAR s'oppose au bill parceque son application est trop étendue.

Il ne devrait pas s'étendre aux petits contrats d'un intérêt purement local.

M. McCarthy soutient le point d'ordre qu'il a soulevé que la discussion roule non pas sur la question constitutionnelle mais sur la forme du bill.

SIR H. LANGEVIN dit que le comité n'est pas limité dans ses discussions et peut faire rapport du bill au point de vue constitutionnel.

M. McCARTHY dit que même si le comité rejette le bill, il peut encore être discuté en chambre.

Il cite l'exemple du bill de la commission des chemins de fer présenté à la dernière session.

L'hon. M. MITCHELL désire savoir si le président a considéré la question d'une manière aussi sérieuse que d'habitude.

L'objet n'est pas de considérer le bill au point de vue légal, mais de lui donner une forme en rapport au principe adopté.

Sir H. LANGEVIN dit qu'il a donné à la question, toute l'attention nécessaire.

D'après lui, le principe du bill n'a pas été adopté à la deuxième lecture.

Il a été référé au comité comme un bill privé à être discuté et non comme un bill public.

L'on. M. MITCHELL dit que quand un bill public obtient une seconde lecture le principe est considéré comme adopté.

M. WHITE (Cardwell) explique que les bills privés sont envoyés au comité seulement afin d'éviter l'embarras de prendre des dépositions à la barre de la Chambre. Un bill privé ne suppose pas l'adoption d'un principe : dans un bill public, au contraire, le comité n'a pas le droit d'ignorer le principe reconnu par la Chambre.

L'honorable M. ABBOTT dit que le comité a renvoyé le bill de la commission des chemins de fer.

M. WHITE dit que le cas est différent. Le bill de la commission des chemins de fer a été référé au comité comme un bill privé.

L'honorable M. MILLS partage l'opinion du président

L'honorable M. POPE croit que la Chambre a adopté le principe du bill.

M. BOSSE, pour prouver que le bill affecte les droits civils, cite un jugement du Conseil Privé dans la cause de Parsons, qui prouve, dit-il, sans l'ombre d'un doute, que les contrats privés ne viennent pas sous le titre du commerce, tel qu'explique dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

M. Casgrain, secondé par M. Edgar, propose que vu que le bill affecte les droits civils des provinces il ne soit pas considéré davantage.

Le président déclare la motion hors d'ordre.

Après quelque discussion, le préambule est mis au vote. Le bill est rejeté par un vote de 25 pour et 34 contre.

LEGISLATURE DE QUEBEC.

Assemblée Législative.

Québec, 18 Mars, 1885.

L'orateur prend son siège à trois heures : Les bills suivants sont présentés et lus une première fois :

M. LEBLANC.—Acte pour amender l'acte concernant les voitures d'hiver dans certains comtés.

Hon. M. BLANCHET.—Acte pour amender l'article 494 du Code de Procedure Civile du Bas Canada.

HON. M. LYNCH.—Acte pour faciliter la formation des clubs de pêche et de chasse dans la province.

M. SPENCER.—Acte pour amender le Code de Procedure Civile en ce qui concerne la jurisdiction des Cours de Commissaires.

Plusieurs bills sont présentés, puis la Chambre se forme en comité pour discuter le bill de M. GAGNON intitulé "Acte pour amender l'Acte 47 Victoria, chap. 14 intitulé : "Acte relatif aux notifications, protets et significations.

Ce bill est adopté et envoyé au Conseil législatif.

M. POUPORE soulève une question de privilège. Il appelle l'attention de la Chambre sur un article publié dans le journal portant le titre *The Ottawa Sun* et après permission de l'Orateur, donne lecture de cet article.

L'article en question accusait l'honorable M. Lynch d'avoir agi d'une façon arbitraire en annulant les ventes des Terres de la Couronne et prétendait que la législature était incompetente en cette affaire.

M. Poupore ajoute que cet article est une calomnie, non-seulement à l'adresse de l'honorable M. Lynch, qui a toujours honnêtement et judicieusement rempli les devoirs de son departement, mais aussi contre toute la législature.

M. STEPHENS dit qu'il ne voit pas très bien ce que peut la chambre dans cette affaire, ce journal étant dans une autre province que la nôtre, à moins que la force toute puissante de M. Poupore, ne fasse entendre raison au propriétaire de ce journal.

L'hon. M. LYNCH remercie ces messieurs pour le témoignage flatteur, à lui donné, pour la manière avec laquelle il s'est acquitté des devoirs de son office.

L'article ne lui causait aucun affront personnel, mais la chambre était insultée.

Il est d'opinion que les honorables membres de la législation sont tout à fait compétents, pour diriger les affaires de la province et que si les lois ne sont pas ce qu'elles devraient être, le peuple n'a qu'a mieux choisir ses représentants.

La partie la plus diffamatoire de l'article, est certainement celle accusant l'hon. membre pour Montréal-Centre d'être un tory. (Rires).

Ceci est certainement des plus insultant pour tous ceux qui connaissent l'hon. M. Stephens, car celui-ci n'a pas une goutte de sang tory dans les veines. (Rires).

L'hon. membre soutient que sa conduite ne se ressent aucunement de despotisme. (Applaudissements.)

MM. DUHAMEL et GAGNON rendent hommages à l'habileté et à l'énergie de l'honorable M. Lynch et l'ORATEUR appelle l'attention de la Chambre sur le fait que les débats sont hors d'ordre et l'incident est clos.

L'honorable M. TAILLON propose la seconde lecture du bill pour pourvoir au dépenses de la commission chargée de faire une enquête concernant le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.

L'honorable ministre dit que le gouvernement voudrait essayer d'économiser, en cette affaire, autant qu'il est possible. D'après l'expérience acquise ces commissions sont très dispendieuses.

On ne peut pas s'attendre à ce que cette enquête soit continuée durant la session, et il serait impossible de la continuer après la prorogation, à moins d'une législation spéciale. Si la commission était composée de députés siégeant en dehors de la Chambre, les dépenses seraient très fortes, et le gouvernement croit que le juge Routhier est l'homme le plus compétent à présider cette commission. (Applaudissements.) Le salaire de l'honorable juge en cette affaire n'excéderait point $3,000 par année.

Ce bill subit sa deuxième lecture.

L'honorable M. TAILLON propose la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour amender le chapitre 75 des Statuts refondus pour le Bas Canada, relativement aux divisions Ouest et Centre de la cité de Montréal pour les fins de la représentation dans l'Assemblée Législative.

M. STEPHENS dit que les divisions dans le nouveau projet de loi sont certainement plus raisonnables que celles qui existent à présent. Il soutient que Montréal n'est pas assez représenté à l'assemblée législative. Si chaque 20,000 habitants doivent être représentés par un membre, Montréal a droit à 7 membres au moins.

Il soumet sa revendication à la justice de la chambre, et il espère que l'honorable M. Taillon modifiera son projet de loi à cet effet (Ecoutez écoutez.)

L'honorable procureur-général dit que ceci serait un changement radical, et il ne pense pas que la législature soit en ce moment préparée à recevoir une telle innovation. (Ecoutez ecoutez.)

M. WATTS demande que les débats soient ajournés afin que l'honorable membre pour Montréal Centre ait le dernier mot.

L'honorable M. TAILLON dit qu'on lui laissera le champ libre à la troisième lecture du projet de loi. Le bill est lu pour la deuxième fois.

La chambre s'ajourne à 6 heures.

PAPIER A NOTES
A BON MARCHE !
Papier à Notes "Vellum"
(PETIT ET GRAND)
—A surface RUDE ou GLACES—
Mis en paquets contenant CINQ MAINS.
$1.00 la Rame ou 25 Cts le Paquet
☞ Echantillons envoyés sur demande.
MORTON, PHILLIPS & BULMER
LIBRAIRES ET FABRICANTS DE LIVRES BLANCS ET IMPRIMEURS
1755, RUE NOTRE-DAME 1755
MONTREAL

Hotel St. Louis
QUEBEC, CANADA.
Cet HOTEL SANS RIVAL A QUEBEC sous le rapport des proportions, du site et du service vient d'être restauré à neuf, modernisé, complètement transformé, muni des derniers systèmes de drainage et de ventilation, d'un ascenceur de lumière et de sonnerie électrique, etc.
De fait, on a mis en œuvre tout ce que le génie moderne et la science appliquée ont pu produire pour assurer le bien-être et la satisfaction des hôtes.
L'HOTEL SAINT-LOUIS est admirablement situé, à proximité immédiate des promenades les plus en vogue et en renom, le jardin du gouvernement, la Place d'Armes, la Terrace Dufferin et l'Esplanade, et peut contenir 500 personnes.
COMPAGNIE DE
L'Hotel Chateau St. Louis
PROPRIETAIRES.
Willis Russell,
PRESIDENT 92 un

QUAND VOUS ACHETEZ UN COFFRE-FORT
Rappelez-vous qu'un médiocre est ce qu'il y a de plus DESASTREUX.—Qu'il y a une fabrique qui a passé victorieusement par toutes les épreuves.—C'est celle de Goldie & McCulloch.—Que ni Livre, ni Document ou autres articles y contenus n'ont jamais été avariés par le feu dans un coffre-fort de Goldie & McCulloch.—Que nul voleur ne s'est jamais emparé du contenu d'un de leurs coffres-forts à l'épreuve des voleurs.—Que sous aucun rapport nulle autre fabrique ne peut soutenir la comparaison avec la leur.—Que leurs coffres-forts sont vendus à aussi bon marché et à des conditions aussi faciles que ceux des autres fabriques.—*Médaille d'Or à Toronto*, 1881—*Médaille d'Or à Ottawa* 1881—*Médaille d'Argent à Montréal*, 1881, *la plus haute récompense alors décernée*, et les premiers prix à toutes les expositions antérieures où ils furent exhibés.
Entrepot : 319, rue St-Jacques, Montréal.
(Voisins du Bureau du *Witness*.)
ALFRED BENN, Agent Généra
J. ALEX. ROBERT.
AGENT SPECIAL FRANCAIS.

L'on peut acheter chez le soussigné à meilleur marché que partout ailleurs les
LITS LES MIEUX FAITS ET LES PLUS HYGIENIQUES
Pour pensions, Colléges, Couvents, Canapés.
Ameublements de chambre à coucher en frêne, 7 pièces, à partir de $18.00. Ameublements de salons garnis en crin ou autrement, a partir de $40.00.
J. STEEL
1900 ET 1902 RUE NOTRE-DAME
MONTREAL 40-1jan

AUX MARCHANDS
Caverhill, Hughes & Cie
EPICIERS DE GROS ET IMPORTATEURS
20 ET 22 RUE ST-SACREMENT
—MONTREAL—
Ont toujours en magasin un assortiment très complet d'épiceries de toutes sortes. 89-2m

MATHIEU FRERES
Négociants en Vins
87, RUE ST JACQUES
-MONTREAL-
Agents spéciaux pour les vins et spiritueux de la célèbre maison GILBEY, de Londres, Angleterre.
23-6m

AU COMMERCE
Les soussignés désirent informer les marchands des villes et des campagnes qu'ils ont actuellement en magasin un BEAU CHOIX D'ARTICLES EN FOURRURES de toutes sortes, tels que
Casques en Mouton de Perse et en Sea
MANCHONS,
COLLERETTES,
CAPOTS, ETC.
Dans tous les genres et de tous les prix
VIGEANT & DESPAROIS
Fabricants et Importateurs
298 RUE ST. PAUL
MONTREAL
Janv—80.

FRS. & D. A. LAPOINTE
ARCHITECTES DE L'EXPOSITION
Bureaux: No 1608 RUE NOTRE-DAME, Montréal
(Ancienne bâtisse de *La Minerve*.)
Coin de la rue St. Gabriel.
Architectures religieuses une spécialité.
Medailles d'argent et diplome à l'Exposition de la Puissance de 1884. 27-a

Grand Succès !
—LE CIGARE—
"LE SWELL"
—A—
5 CENTS 5
CHAQUE
N. B.—Nous garantissons ce Cigare comme pure HAVANA et supérieur à beaucoup de cigares importés de 10 Cents.
—FABRIQUÉ— —PAR— GOULET FRERES
MONTREAL.

Pondeuse ! Pondeuse !
—AUTOMATIQUE—
LA "NONPAREILLE" SYLVESTRE
Possède les avantages suivants : Les poules, les rats, les chats, et même les intrus ne peuvent manger les œufs. Les œufs sont très-propres et ne sont pas plus ou moins gâtés par les poules voulant couver, etc.
PRIX : - - - 40 CTS ET 75 CTS
EN VENTE CHEZ
L. J. A. Surveyer, 1588 Rue NOTRE-DAME
—VIS-A-VIS—
LE PALAIS DE JUSTICE.
N. B.—Voyez la "Nouvelle Presse à Patate", faisant un plat succulent avec peu d'ouvrage et point de frais. 110

L'ECHO DU COMMERCE
—REVUE—
DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DE LA FINANCE
—ET DES ASSURANCES—
Publiée chaque SAMEDI dans "LA PRESSE"

1885—HIVER !—1885
NOTRE ASSORTIMENT DANS TOUS LES DIFFÉRENTS GENRES DE CHAUSSURES EST MAINTENANT AU GRAND COMPLET.
Nous attirons spécialement l'attention sur la réduction très considérable que nous venons de faire sur le prix des
CELEBRES CHAUSSURES DE BURT !
Que nous vendons actuellement à meilleur marché que le prix coûtant.
J. & T. BELL
DÉPARTEMENT DE DÉTAIL:
1665—RUE NOTRE-DAME—1665
MONTREAL 53-tm-o

—VINS BARRÉ—
ANALYSE DES VINS BLANCS
—PRESENTÉE PAR—
BARRE & CIE, —Fabricants de Vins Canadiens—
186 et 188 RUELLE DES FORTIFICATIONS
No 1—Vin blanc clarifié Sicile Canadien ; il est pur et de bonne qualité, ne renferme aucunes substances étrangères au vin, son arôme est excellent, il contient 13 pour cent d'alcool absolu.
No 2—Vin blanc non clarifié, de même espèce ; il est pur et de bonne qualité. Il ne contient que 11 pour cent d'alcool absolu.
No 3—Vin blanc Santerne, de bonne qualité, arôme délicat, pur et ne contenant aucunes substances étrangères ; il contient 11 pour cent d'alcool absolu.
Ces vins sont excellents pour la messe et parfaitement purs de toutes substances étrangères qui pourraient nuire et affecter les qualités canoniques du vin de messe, qui doit être du pur jus de raisin, sans addition d'eau ordinaire.
En foi de quoi je donne le présent certificat d'après analyse faite avec soin.
(Signé), DR. J. A. CREVIER, M. D.
Chimiste de l'Evêché de Montréal
Montréal, ce 2 janvier 1885.
(Vraie copie).
J. L. BARRE
Certificat et permis de l'Evêché de Montréal
Vu les certificats d'autres parts écrits, MM. BARRE & CIE, sont autorisés à vendre, pour l'usage de l'autel, les vins blancs dont la pureté est garantie par les certificats ci-dessus mentionnés, à la condition qu'un employé digne de confiance soit seul autorisé à les livrer aux acheteurs qui demandent du vin de *messe*.
Evêché de Montréal, 11 Janvier 1885
(Signé), D. A. MARÉCHAL, V. G.
(Vraie copie),
J. L. BARRÉ.
J'approuverai la vente de ces vins aux conditions exigées par le Rev. G. V. Maréchal.
+ L. F., Evêque de Trois-Rivières.
(Vraie copie),
OLIVIER TRUDEL, Agent.
En conformité aux permis ci-dessus, M. Henri Barré, un des associés, est le seul autorisé à livrer les vins de messe.
BARRÉ & CIE.
Montréal, 30 janvier 1885.

LE BAIN TURC
Ou Bain Romain Moderne
140 RUE STE MONIQUE
Au pied de l'Avenue du Collége McGill, Montréal
Etabli en 1869, reconstruit et agrandi en 1873. Remis à neuf et amelioré en 1884. Ce bain est le plus complet, le plus confortable et le mieux construit qu'il y ait en Amérique.
Heures pour Messieurs : de 6 a. m. à 8 hrs a.m. et de 2 p.m. à 9 p. m.
Pour les dames : De 10 heures a. m. à midi les lundi, mercredi et vendredi seulement.
41-a D. B. A. MACBEAN, M. D.

Aux Laitiers et autres
500 TONNES de FOIN PRESSE à vendre en lots au choix des acquéreurs.
S'adresser à
M. PERRIER,
92, Rue Wellington
44-3m

Remede de Wight
POUR LA GUERISON DES
CORS ET DES VERRUES
Ce remède guérit radicalement les Cors et Verrues sans causer la moindre douleur. Il n'est pas corrosif, ne contenant aucun acide ou alcali, et ne blessera pas la peau la plus délicate. Des cors de 40 ans d'existence, qu'aucun remède n'avait pu faire disparaître, ont été guéris par l'usage du Remède de Wight. On peut voir si on le désire chez le propriétaire des Cors qui ont été enlevés au moyen du Remède de Wight pour la guérison des Cors et des Verrues.
Prix, 50 cents la bouteille.
Faites en l'essai.
M. WIGHT,
PHARMACIEN.
2449, NOTRE-DAME
[Coin de la rue Richmond, Montréal, Canada, et en vente chez les principaux pharmaciens et coiffeurs. Expédié par la malle franc de port, sur réception du prix.

DERNIERE EDITION

LE FILS DE GABRIELLE.

Ce magnifique volume est en vente. Ceux qui n'ont pas encore donné leurs commandes devront le faire au plus tôt, car le premier tirage de 10,000 sera bientôt écoulé et ceux qui voudront alors s'en procurer devront attendre que la deuxième édition soit prête. Ce volume, qui vaut $2.00 en librairie, se vend 25c au public et 15c aux lecteurs de LA PRESSE.

Les dépôts de journaux peuvent profiter du privilège, pour autant de copies, qu'ils vendent de numéros de LA PRESSE.

Nous recevons avec douleur la nouvelle de la mort du père de l'honorable juge Mousseau. Le vénérable octogénaire est mort à Berthier (en haut) où il demeurait.

Nous offrons nos sincères condoléances à la famille affligée.

La famille Mousseau est une famille nombreuse et distinguée du comté de Berthier.

On vient de faire au Palais de l'industrie, le dépôt des tableaux, aquarelles et dessins qui figureront au prochain Salon, qui ouvrira ses portes le 1er mai.

M. Roll exposera une grande composition représentant un chantier au barrage de Suresnes. M. Gervex a peint les membres du dernier jury du Salon. M. Bouguereau, "Biblis et l'Adoration des Mages." M. H. Leroux, la "Fille de Jephté ;" M. Feyen-Perrin, des "Pêcheuses de Cancale ;" M. Carrier-Belleuse, "Printemps et Hiver ;" M. Beraud, les "Fous," etc.

La *Gazette de Cologne* vient de se livrer à un intéressant calcul, dans le but de déterminer le chiffre des bénéfices que le commerce allemand procure à l'Angleterre, en faisant passer par des ports britanniques les marchandises qu'elle expédie aux pays transocéaniques ou qu'elle en reçoit.

En réunissant les diverses sources de bénéfices, la *Gazette de Cologne* trouve que l'Angleterre gagne sur le commerce allemand une somme totale de £7,303,600, ou 150 millions de marcs.

Voilà, ajoute la *Gazette de Cologne*, ce que paient les clients allemands pour l'avantage douteux de tirer de l'Angleterre des marchandises étrangères, qui n'y sont ni produites ni transformées, mais qui, au contraire, sont plutôt amoindries dans leur valeur par les acheteurs anglais.

Départ pour le Manitoba.

Le départ du premier convoi de colons pour Manitoba, hier soir, à la gare du Pacifique, rue des Casernes, a été un spectacle qui mérite mention.

Cent sept colons, dont 60 Canadiens-français, 27 Anglais et 20 Californiens ont pris passage à bord du train, se composant de magnifiques chars-dortoirs, avec chambre de toilette et cuisine à la disposition des voyageurs.

Parmi ces colons, se trouvaient les frères de l'honorable M. Mousseau, qui sont allés visiter Manitoba durant le cours de l'hiver dernier. On estime à $90,000 les fonds que ces futurs fermiers du Manitoba possèdent.

Le convoi quitta la gare à huit heures précises, sous les yeux d'une foule de plus de trois cents personnes. Le wagon d'exposition, stationné à la gare était brillamment illuminé et décoré de drapeaux, le convoi de colons avait aussi hissé des pavillons. Au moment du départ, on échangea de part et d'autre de joyeux adieux.

Les colons Canadiens-français ont expédié d'avance leurs bagages.

Cinq chars de fret chargés d'effets de ménage, d'instruments aratoires et d'animaux sont partis pour le Manitoba il y a quelques jours.

Conférence de M. Christin.

Il y avait un auditoire nombreux, à la salle de la *Patrie*, hier soir, pour entendre la conférence intéressante de M. Alphonse Christin, sur la sœur Bourgeois et la sœur d'Youville.

Le conférencier raconta, avec toute la verve et le talent qu'on lui connait, les principaux événements de la vie de ces deux femmes illustres dont on s'occupe tant aujourd'hui, dans le but de faire autoriser leur culte par l'église.

Parlant de la sœur Bourgeois, M. Christin la montra travaillant avec une ardeur infatigable à l'instruction des pauvres Sauvages, au milieu de difficultés de toutes sortes et donnant l'exemple de toutes les vertus. Il fit voir combien l'arbre planté par la sainte fondatrice a grandi, puisque la communauté des sœurs de la Congrégation compte aujourd'hui 913 religieuses qui enseignent à 16,500 enfants.

Il parla ensuite de la sœur d'Youville et montra son dévouement quand, après la mort de son époux, elle accepta la direction de l'Hôpital Général abandonné par les Frères Hospitaliers.

Après avoir mentionné toutes ses bonnes œuvres, il attira l'attention sur son esprit d'humilité en donnant à sa congrégation le nom de "Sœurs Grises."

Quelques personnes, jalouses du bien qu'elle faisait, l'accusèrent de faire usage de boissons enivrantes et l'appelaient, par dérision, "sœur grise."

La vénérable fondatrice, adopta ce nom pour sa communauté et fit porter un habit gris à ses sœurs. Cet ordre religieux compte aujourd'hui 939 sœurs et 87 missions.

On passa un vote de remerciements à M. Christin, pour son intéressante conférence et l'assemblée se dispersa charmée de la soirée.

Mesures sanitaires.

Comme nous l'avions annoncé, une grande assemblée a été tenue, hier soir, dans la cour du Recorder, sous les auspices de la société médicale et de la société d'hygiène.

Le Dr Hingston présida l'assemblée, et le Dr Desroches remplit les fonctions de secrétaire.

Parmi les personnes présentes, on remarquait les Drs Trenholme, Kennedy, Rodgers, Reddy, Garthy, Larocque, Leroux, Gauthier, Marsolais, Cameron, Drouin, Hurteau, Laberge, Ambrosse, et M. J. L. Archambault.

On discuta les moyens à prendre pour prévenir le choléra, l'adoption du bill d'hygiène publique et la division de la ville en cinq districts.

On adopta à l'unanimité les résolutions que nous avons déjà publiées concernant la prévention du choléra.

De plus il fut résolu :

Qu'attendu la lettre de l'honorable premier ministre de la province de Québec signifiant son désir de recevoir une députation des médecins et autres citoyens de la province à l'hôtel du gouvernement, à Québec, le 1er avril prochain, dans le but de conférer sur les questions sanitaires et notamment sur l'adoption d'un bill de santé publique, une députation soit chargée d'aller présenter à l'honorable premier ministre le rapport et les résolutions adoptées à cette séance, concernant les besoins sanitaires de cette province, et que des invitations soient adressées à tous les maires des villes et municipalités importantes et à tous les conseils d'hygiène établis dans cette province, les priant de se joindre à la députation devant se rendre à Québec dans le but susdit.

Il fut de plus résolu.

Que dans une ville comme Montréal, il est nécessaire dans l'intérêt de la santé publique et spécialement pour la prévention des maladies contagieuses que des médecins ce districts soient nommés comme députés du chef au bureau de santé de la ville.

—Adopté.

Le comité d'organisation doit se mettre à l'œuvre immédiatement pour faire les préparatifs nécessaires au succès de la députation. Il doit s'adresser au conseil d'hygiène de cette ville pour obtenir sa coopération et une souscription à même les fonds votés par le gouvernement à la ville de Montréal dans l'intérêt de la santé publique.

AFFAIRES MUNICIPALES.

CONSEIL DE VILLE

Le conseil de ville s'est réuni, hier après-midi, sous la présidence de l'échevin Préfontaine, maire suppléant.

Étaient présents : les échevins Grenier, Généreux, Jeannotte, Berger, Rainville, Gray, Holland, Mount, Dufresne, Mathieu, Perreault, Dubuc, Robert, Fairbairn, Laurent, Hood, Holland, Stroud, Beausoleil, Farrell, Roy, Mooney, Tansey, Archibald.

Le secrétaire donne lecture du projet de loi pour amender la charte de la cité.

Le premier article ayant rapport à la taxe des compagnies de téléphone est discuté.

L'échevin Grenier, appuyé par l'échevin Généreux, propose que la taxe des compagnies de téléphone et de télégraphe soit fixée à une somme n'excédant pas $1,000.

La proposition est adoptée.

L'article pour interdire les représentations de pugilat dans les limites de la ville est aussi adopté.

L'échevin Jeannotte fait remarquer au président que la question des Abattoirs doit être le premier ordre du jour, et, en conséquence, propose une série de considérants ayant rapport aux abattoirs, proposition qu'il retira ensuite. Ces considérants sont comme suit :

Attendu que le conseil, par résolution, adopta un rapport du comité spécial des abattoirs sur la recommandation du comité des finances à l'effet d'engager la cité à acheter les terrains et usines des compagnies d'abattoirs, savoir : "The Dominion Abattoirs Cy" et "The Montreal Abattoirs Co" au prix de $800,000 avec l'engagement de revendre le tout à une compagnie "L'Union des Abattoirs" au prix de $250,000 et autres conditions.

Attendu que la bonne foi du conseil a été surprise lors de l'adoption de ce rapport.

1o Parceque le conseil ignorait alors que l'Association des Bouchers de Montréal avait, vers le commencement de mai dernier, acheté les mêmes terrains et bâtisses pour le prix de $200,000.

2o Parceque "l'Union des Abattoirs" a parmi ses membres les plus actifs des personnes qui, alors, faisant partie de l'Association des Bouchers, connaissaient ces faits et les ont tenus cachés.

3o Parce que la compagnie l'Union des Abattoirs n'est pas sérieuse, n'est pas de bonne foi et n'offre aucune garantie de sa solvabilité.

4o Parceque l'Association des Bouchers est un corps responsable qui offre toute garantie de sa bonne foi et de sa solvabilité.

5o Parceque cette transaction n'est pas faite dans l'intérêt public, mais seulement dans le but de favoriser deux compagnies privées aux dépens des deniers des contribuables.

6o Parceque le Conseil n'a pas été informé par le comité des abattoirs que la Cité pouvait avoir ses abattoirs publics sans débourser un seul centin dans un endroit en cette cité très salubre et très central pour le public, pour les chemins de fer et pour la navigation.

Qu'il soit résolu : Que le vote sur l'adoption du rapport en question soit reconsidéré.

Et que la résolution adoptant le rapport soit annulée rescindée, et déclarée nulle et de nul effet à toutes fins que de droit.

A l'appui de sa proposition, l'échevin Jeannotte dit que la compagnie des Abattoirs n'est pas sérieuse, et en cherchant à faire avec le conseil les transactions dont il est question actuellement, elle a trompé la bonne foi du comité des bouchers et celle du conseil. C'est le temps, ajoute-t-il, de sauver la situation et d'épargner aux contribuables le paiement de $3,000.

Il dit qu'au mois de septembre 1883, la compagnie des Abattoirs remit entre les mains de l'un de ses membres une somme de $30,000 pour influencer les membres du conseil-de-ville à engager le conseil à acheter les Abattoirs. Il ajoute qu'il est en état de prouver la déclaration qu'il vient de faire.

L'échevin Grenier dit que le conseil ne peut pas revenir sur les démarches qu'il a faites pour effectuer des arrangements avec les compagnies des abattoirs, mais le conseil peut suspendre les transactions pour un temps afin de permettre à l'échevin Jeannotte de faire une enquête sur les faits qu'il vient de porter à la connaissance du conseil.

Il ajoute qu'il aimerait, dans l'intérêt de l'hygiène publique, que l'on mit fin à l'abattage dans les limites de la ville, mais, si, comme vient de le dire l'échevin Jeannotte, le conseil est la dupe des compagnies des abattoirs, le conseil prendra des mesures à ce sujet.

L'échevin Robert dit qu'il n'est pas surpris d'entendre les réclamations de l'échevin Jeannotte, car la manière dont se sont conduites les compagnies des abattoirs envers le comité des bouchers et le conseil, depuis le commencement des transactions, est de nature à lui donner des doutes et il partage l'opinion de l'échevin Grenier à ce sujet.

L'échevin Grenier, appuyé par l'échevin Généreux, propose que le bill pour amender la charte de la cité soit adopté.

L'échevin Roy, appuyé par l'échevin Robert, propose en amendement, que la résolution du conseil adoptée à sa séance du 15 septembre 1884, concernant l'achat des abattoirs, soit reconsidérée.

L'amendement est perdu par un vote de 18 contre 6.

La proposition est alors mise aux voix et adoptée par un vote de 17 contre 6.

L'échevin Laurent, appuyé par l'échevin Roy, propose que l'avocat de la cité reçoive autorisation d'amender la charte de la cité afin de permettre au conseil d'effectuer des arrangements avec les propriétaires du cimetière Mont-Royal pour convertir le cimetière militaire du chemin Papineau en parc public, dans le sens du rapport de la commission des dits propriétaires qui vient d'être soumis au conseil.

La proposition est adoptée.

On discute ensuite la question de l'homologation des plans de la charte de la cité.

Puis la séance s'ajourne.

Récompense offerte.

Notre police a reçu deux avis de la fuite de voleurs des Etats-Unis, avec promesse de récompense pour l'arrestation.

Dans le premier cas, il s'agit de J. W. Dudley, messager de l'American Express Co., de Chicago, qui s'est enfui, le 17 février, avec une forte somme d'argent.

On donnera pour son arrestation $250 et 10 pour cent de l'argent recouvré.

Le second cas est celui de MM. J. H. Lesher & Cie., de Chicago, qui se sont fait voler une quantité de soieries le 24 octobre. On a expédié des échantillons.

$100 de récompense pour l'arrestation des coupables.

Mort terrible.

Les accidents se succèdent de jour en jour à Hochelaga. Hier soir, vers cinq heures, un homme du nom d'Edward Kennedy, employé aux travaux de la Compagnie du Gaz, était à faire chauffer du goudron, dans une large bouilloire placée au niveau même du plancher et n'ayant pas d'enceinte. Il se frappa contre un morceau de bois, trébucha et tomba dans la bouilloire. Ses cris attirèrent ses compagnons de travail, mais ils arrivèrent trop tard et ne retirèrent qu'un cadavre horriblement brûlé.

Le défunt Edward Kennedy, était âgé de 66 ans et était employé à la compagnie depuis 10 ans. Il était marié et père de trois enfants, demeurant au No. 10 rue Marie Anne, Hochelaga.

Le coroner a été notifié et tiendra une enquête cette après-midi.

LE MONDE DU SPORT.

LA RAQUETTE.

Environ cent cinquante tuques bleues se sont rendus hier soir chez Lumkin.

Samedi soir une vingtaine de raquetteurs se rendront à Saint-Jean.

LE STEEPLECHASE DE LACHINE.

Un steeplechase pour les membres du Club Lachine a eu lieu hier de Lachine à l'Hôtel Wright. Blue Bonnets, pour une médaille donnée par M. W. B. Wright et trois prix donnés par le club. Il y avait dix entrées.

Karl Gobber, est arrivé premier en 24 m. 5 sec ; James Davis ; H. McNee et Robert Lucas.

Samedi il y aura courses de garçons pour dix jolies médailles données par MM. J. R. Harper et W. J. Carler.

LE GRAND STEEPLECHASE.

Cette après-midi aura lieu le grand steeplechase des différents clubs.

On se rendra chez Lumkin.

Plaintes des bateliers.

Dix des bateliers du continent de Caughnawaga ont eu à payer une amende de $15 pour avoir désobéi à un officier anglais, et ils ont l'intention de demander au gouvernement le remboursement de cette somme.

Ils prétendent que cet officier ne pouvait leur parler qu'en anglais et qu'eux ne comprennent que l'iroquois et le français ; il y a eu en conséquence malentendu.

Convention du Collège de Montréal.

Il y aura, à 4 hrs p. m., aujourd'hui, à la salle d'étude du Cabinet de lecture paroissial, une assemblée du comité de la Presse de la Convention des anciens élèves du Collège de Montréal.

Tous les journalistes, anciens élèves du Collège, sont priés d'y assister.

Les journalistes anciens élèves, demeurant soit en Canada, soit aux Etats-Unis, sont aussi priés de transmettre leurs noms et leurs adresses au soussigné.

P. PH. CHARETTE,
Secrétaire.

Triste accident.

Hier a eu lieu, à Saint-Joseph de Lévis, l'inhumation d'un enfant de trois ans et demi, mort dans les plus pénibles circonstances.

Samedi dernier, Mme Arthur Poirier ayant déposé sur le plancher un bassin rempli d'eau bouillante, s'était retournée pour prendre un peu d'eau froide dans un baril.

Presqu'au même moment, un de ses petits garçons, Joseph, arrivant en courant, fit une chute et tomba sur le dos dans le bassin.

Le pauvre petit, malgré toute la promptitude avec laquelle sa mère a volé à son secours, s'était tellement ébouillanté, qu'il est mort, dimanche après-midi, à une heure et demie, après avoir enduré des souffrances atroces.

Le successeur du juge Ford.

Les dépêches de la Nouvelle-Orléans, en annonçant l'installation de M. Louis André Burthe dans les fonctions de juge dont le précédent titulaire, Thomas Ford, a été condamné à la prison d'Etat pour homicide, disent que le nouveau magistrat est sous tous les rapports le contre-pied de l'ancien. M. Burthe est né à la Nouvelle-Orléans d'une bonne famille d'origine française. Son grand-père était officier du premier empire, son père a rempli avec distinction les fonctions de juge. Elève de l'école militaire de Saint-Cyr, M. Burthe a participé comme officier de cavalerie à la campagne du Mexique, et après cette guerre il a continué à servir dans l'armée française en Algérie. Retraité en 1868, il est rentré dans sa ville natale, où il s'est occupé d'abord de l'étude du droit, puis de journalisme. Il a été attaché alternativement à la direction du *Picayune* et à celle du *Times-Democrat*. Son élection aux fonctions de juge est regardée comme un éclatant triomphe de l'élément honnête de la population sur les *hoodlums* et trafiquants habituels des emplois publics de la Nouvelle-Orléans.

En fuite avec un lingot.

Tombstone, Ariz., 19—J. W. Smith, commis de confiance de la Mine St. Helena, Sonora, s'est enfui avec un lingot d'or évalué à $13,000.

La guerre dans l'Amérique Centrale.

Mexico, 19—L'armée Mexicaine d'observation, qui occupera la frontière et surveillera les mouvements de Barrios, se composera de dix mille hommes d'infanterie et de cavalerie et de 76 pièces de lourde artillerie de campagne.

Les suites d'une baisse à la Bourse.

New-York, 19—La compagnie du chemin de fer *Union Pacific*, a décidé de discontinuer le contrat par lequel elle payait une subvention mensuelle de $85,000 à la compagnie des vapeurs de la Malle du Pacifique, en conséquence d'une baisse de trois pour cent hier sur les actions de cette dernière compagnie.

Exode de Virginiens.

Lynchburg, Ve., 19.—Les habitants de plusieurs comtés du sud-ouest de la Virginie émigrent en masse pour l'ouest, et les journaux évitent de parler de cet exode, sauf pour en exprimer brièvement leurs regrets. L'émigration a débuté dans le comté de Grayson, Virginie, et dans les comtés adjacents de la Caroline du Nord, mais elle s'étend aujourd'hui sur une vaste étendue du pays. Des agents ont été envoyés par plusieurs lignes de chemins de fer pour passer des contrats de transport. Les seuls agents de Marion ont expédié 300 émigrants, sans compter les enfants, depuis le 1er mars, et passé des contrats pour le transport, à effectuer avant le 10 avril, de plus d'un millier d'autres. La plupart de ces émigrants sont des descendants des premiers colons et beaucoup possèdent des propriétés importantes.

Mort du père de l'hon. juge Mousseau.

Rimouski, 18 mars.—Hier, pendant une séance de la Cour Supérieure, à Rimouski, une dépêche remise à l'hon. M. le juge Mousseau, présidant alors le tribunal, l'obligea de laisser le banc. Quelques minutes après, il revenait pour annoncer qu'il ne pouvait continuer l'audition des causes, attendu que la mort de son vieux père qu'il venait d'apprendre, exigeait son départ immédiat.

L'audience toute entière se leva alors en témoignage de respectueuse sympathie et les membres du barreau et les officiers de la cour à la suite de MM. Jules LaRue et Pouliot, C. C. R. R., se rendirent en chambre offrir à leur juge estimé l'expression de leurs sincères condoléances. La cour, en conséquence, a été ajournée au 23 courant, et l'hon. juge a pris le train express en destination de Berthier, en haut, endroit de la résidence de son père.

Les politiciens de la Nouvelle-Orléans.

La Nouvelle-Orléans, 19.—La curiosité de la population néo-orléanaise est vivement piquée par une affaire criminelle en partie double dont le jugement doit commencer cette semaine. D'une part, MM. George Osmond, Adolphe Zenneck, B. O'Neill et J. Bossier, éditeurs du *Mascot*, sont accusés d'avoir publié des diffamations contre le juge de district William Houston. D'autre part, James Houston, collecteur des taxes de l'Etat et frère du juge de district, est accusé d'avoir tiré sur George Osmond et Adolphe Zenneck avec l'intention de les tuer. Tous les prévenus ont déclaré l'intention de plaider la non coupabilité.

Nous rappellerons que le collecteur James Houston, désireux de tirer vengeance d'un article offensant pour son frère le juge, pénétra un soir, accompagné de l'ex-shérif Robert Brewster, dans les bureaux du *Mascot* et blessa d'un coup de pistolet l'éditeur Osmond, qui répliqua par cinq ou six coups de revolver, blessant Houston et Brewster, ce dernier si grièvement qu'il en mourut le lendemain.

George Osmond, de nationalité anglaise, n'est éditeur du *Mascot* que depuis peu de temps ; il était auparavant compositeur d'imprimerie. Le collecteur Houston est un homme riche et jouit d'une grande influence parmi les politiciens démocrates de la Louisiane.

Une prison assiégée.

Springer, N.-M., 19—Avant-hier une bande de malfaiteurs a essayé de prendre d'assaut la prison de cette ville, pour délivrer un *desperado*, nommé Bill Todd, qui avait été enfermé dimanche. A peine arrêté, Bill a télégraphié la nouvelle à Dick Rogers, chef d'une des plus redoutables bandes du sud-ouest. Le lendemain Rogers est arrivé en personne, à la tête d'un fort détachement, et a livré l'assaut à la prison. Les gardes ont tiré de l'intérieur, et après un long échange de coups de feu, les brigands se sont retirés, laissant les corps de trois des leurs, Dick Rogers, Edward King et Red River Tom, étendus dans la rue.

En prévision d'une nouvelle attaque, les troupes en garnison à Fort Union ont reçu l'ordre de se rendre à Springer à marche forcée. A dix heures du soir, les brigands sont revenus au nombre de cinquante et ont cerné la prison, en annonçant qu'aucun des gardes qui y avaient cherché un refuge ne leur échapperait. Mais les troupes du Fort Union ont fait leur apparition à minuit et renforcé la garde de la prison. Aux derniers avis, des *cowboys* continuaient à arriver de tous côtés en proclamant leur détermination de délivrer Bill Todd. Cependant, la vue de l'uniforme fédéral semblait calmer leur ardeur, et l'on espère qu'il n'y aura pas d'autre effusion de sang.

Encore un commissionnaire.

Milwaukee, 19—Jas. Blackburn surintendant de l'association du trafic du "Lake Shore," s'est approprié une somme de $15,000 à $20,000.

Meurtre et suicide.

Goschen, Ind., 19—Wm. Hobbell, du comté de Whiteby, a tué hier sa femme, puis s'est blessé lui-même mortellement. Il souffrait d'aliénation mentale et il avait appris qu'on prenait des mesures pour le conduire à l'asile.

Les flibustiers de l'Arkansas.

Arkansas City, 19—Des bandes de flibustiers continuent d'arriver au camp d'Oklahoma. Ils semblent être déterminés à tenir bon jusqu'à ce que le gouvernement ait pris une attitude décisive. On rapporte que les Indiens de Cheyenne se livrent à des danses de guerre.

Une mère inhumaine.

Lynchburg, 19—Une négresse du nom d'Ellen Crank a été incarcérée sur l'accusation d'avoir traité ses deux enfants d'une manière barbare. Après les avoir battus jusqu'à ce que leur corps fût couvert de plaies, elle versait de la graisse bouillante dans leurs mains. Elle appliquait aussi des fers rouges sur les parties les plus sensibles de leur corps.

La question égyptienne.

Londres, 19—Les journaux du matin considèrent en général la convention conclue avec les puissances, au sujet des finances égyptiennes, comme la meilleure possible dans le moment. Plusieurs journaux expriment la crainte que l'Angleterre se trouve à la fin, incapable d'empêcher un contrôle multiple quelconque sur les finances et les affaires internationales de l'Egypte.

La Russie et le Vatican.

Rome, 18—Une rupture des relations diplomatiques entre le Vatican et la Russie est imminente.

Dernièrement, le cardinal Jacobini a demandé à M. de Giers des explications au sujet du bannissement de l'évêque de Wilna. M. de Giers ayant gardé le silence, le Pape a écrit lui-même au czar à ce sujet.

Le cardinal Jacobini a cessé toutes relations avec le représentant de la Russie auprès du Vatican.

La politique américaine.

New-York, 19—Le commissaire du travail, M. Peck, s'est embarqué pour l'Europe hier, chargé d'une mission importante pour le gouvernement.

Des dépêches spéciales de Washington mandent que les nominations d'hier ont pris les chercheurs de places par surprise, et l'impression générale parmi eux s'est de suite répandue qu'ils feraient tout aussi bien de retourner chez eux. On dit que la charge de premier assistant secrétaire a été offerte à l'ex-sénateur Wallace, de la Pennsylvanie, et il est entendu que M. McDonald, de l'Indiana, a reçu l'offre de la charge de solliciteur-général.

La question Anglo-russe.

Calcutta, 18—L'émir de l'Afghanistan a quitté Caboul pour l'Inde le 12 courant. Lord Dufferin partira lundi pour aller à sa rencontre.

Le gouvernement prend des mesures pour envoyer 30,000 hommes de troupes au-delà de la frontière, si les circonstances l'exigent.

Londres, 18—On dit que les troupes russes se sont avancées au-delà des avant postes à Zulficar, Akrobat et Pulikiski, et que le général Komaroff est campé près du confluent des rivières Kushk et Murghab, vis-à-vis les avant-postes afghans à Akteph.

Londres, 18—Une dépêche de Saint-Pétersbourg mande qu'un corps de sapeurs a reçu ordre de se tenir prêt à partir pour le sud de la Russie.

La tempête de Wiggins.

Ottawa, 18.—Au sujet de la tempête prédite pour aujourd'hui par le professeur Wiggins, voici ce que ce dernier a dit au reporter d'un journal de cette ville :

"Les apparences sont favorables et tout indique que ma prédiction se réalisera ; la tempête se fera sentir ici cette nuit. J'ai hâte d'avoir des nouvelles des côtes maritimes ; la tempête sévit aujourd'hui sous le méridien de Londres et elle se fera sentir en Amérique aujourd'hui et demain. Cette tempête cependant ne sera pas très violente.

La guerre de l'Amérique Centrale.

Washington, 18—Le comité du sénat des Etats-Unis pour les affaires étrangères a été saisi de résolutions relatives à la situation de l'Amérique Centrale. Suivant ces résolutions, qui ont, dit-on, chance d'être adoptées, le sénat déclarerait que, dans son opinion, l'attitude de Barrios ne pourrait être tolérée.

Mexico, 18—M. Romero Rubio, ministre de l'Intérieur, a dit au représentant de la Presse associée en cette ville, que le gouvernement mexicain n'avait pas l'intention de s'immiscer dans les affaires du Guatemala autrement qu'au point de vue de la protection de la frontière. Le ministre a ajouté : "Je crois que les prétentions du président Barrios amèneront sa défaite certaine et sa chute."

Exécution à Philadelphie.

Philadelphie, 19—Charles Briggs, condamné à mort pour avoir tué sa femme, a subi sa peine dans un corridor de la prison du comté, hier matin, à 10 heures et quelques minutes.

Le 1er juillet 1883, Briggs avait essayé d'étrangler sa femme, à Schuykill, chez des amis qu'il était allé visiter avec elle. Toutefois, il lui lâcha le cou après l'avoir serré un moment, s'éloigna et ne reparut plus. Mme Briggs retourna seule en sa résidence, où son mari ne fit sa rentrée que le 7 du même mois. Le soir de ce jour, vers 9 heures, une dame Holmes visita les époux Briggs. Charles laissant la visiteuse avec sa femme, descendit à la cave pour prendre une bouteille de liquide destinée à nettoyer la rampe de l'escalier, et au bout de quelques minutes il cria à Mme Holmes d'avoir l'obligeance de descendre pour l'aider à atteindre la bouteille, qui était sur une étagère. Au lieu de Mme Holmes, ce fut Mme Briggs qui descendit à la cave. On entendit alors le bruit d'une lutte ; et deux policemen, appelés par Mme Holmes, arrêtèrent Briggs à sa sortie de la cave. Il n'opposa pas de résistance et remit un rasoir ensanglanté à la police en disant simplement : "C'est fait."

En marchant à l'échafaud, le condamné a prétendu ignorer par qui sa femme a été tuée.

La Saint-Patrice à New-York.

Le temps n'est plus, dit un journal de New-York, où les Irlandais de cette ville célébraient la fête de leur patron par un interminable cortège qui interrompait la circulation pendant des heures dans une moitié de la ville. Ce n'est pas qu'on ne parade plus en l'honneur de Saint-Patrice, bien loin de là, car il y a eu, le 17, deux cortèges au lieu d'un, en conséquence de divisions irréconciliables entre les fils de la verte Erin, mais grâce aux mesures prises par la police les parades irlandaises ne causent plus aujourd'hui une suspension générale et forcée des affaires. Il y a place pour tout le monde dans les rues.

Un des cortèges s'est formé à "Cooper Institute," dont il est parti à midi, sous les ordres du grand marshal Ennis, pour le "Jones Wood."

L'autre cortège assemblé dans la Seconde avenue, près de la Vingt-troisième rue, ne s'est ébranlé qu'à une heure, pour se rendre à Brooklyn. Les itinéraires respectifs avaient été tracés avec soin, de façon à ce que les deux cortèges hostiles ne pussent se rencontrer sur aucun point. A la devanture de tous les cabarets de Bowery on lisait cette invite en gros caractères : *Free hot lunch to-day*. L'effet produit par ces appels a été d'autant plus fructueux qu'il faisait très froid. Avant de s'engager sur le pont de Brooklyn, le cortège du bas de la ville a traversé le parc du City Hall pour être passé en revue par le maire.

Le matin, une intéressante cérémonie a été célébrée dans l'église Saint-Patrick de Mott street. Le coadjuteur de l'archevêque, Mgr Corrigan, a consacré cet édifice, ce qui signifie qu'il est libre de dettes et qu'il ne pourra être à l'avenir ni vendu ni hypothéqué. Après avoir aspergé d'eau bénite tout l'intérieur de l'église, le coadjuteur est allé dans la résidence pastorale, d'où il est revenu apportant des reliques qui ont été placées en grande solennité sous le maître-autel. L'autel a ensuite été béni, et la cérémonie s'est achevée par une grand'messe avec *Te Deum*.

La guerre de Chine.

Paris, 19—Le général Brière de l'Isle a fait bloquer par la flottille du Tonquin le port de Pakhoi qui est situé sur la côte sud de la Chine, entre Canton et la frontière tonquinoise. Le reste de l'armée du Quang-Si se trouve près de Langchan. L'armée du Yunnan s'est retirée au nord de Tuyen Quan dans la direction de Laokai.

Paris, 19—Deux mille hommes de troupes vont être envoyés au Tonquin pour renforcer l'armée du général Brière de l'Isle.

Shangaï, 19—On dit que la guerre avec la France a déjà coûté à la Chine 60 millions de taels.

Collision entre steamers

Baltimore, 19—Une collision s'est produite hier, près de l'entrée de la rivière Patapsco entre le steamer *Berkshire*, capitaine Howes, de la Merchants' and Miners' Line, et le steamer charbonnier *Frostburg*, allant à Hoboken. Le *Berkshire* a eu son avant défoncé et a été obligé de s'échouer dans 16 pieds d'eau pour ne pas couler bas. Ses passagers ont été transbordés sur un remorqueur et débarqués à Baltimore. Le *Frostburg* est rentré dans ce port pour réparer ses avaries.

La jambe du général.

Mexico, 19.—Le général Pacheco, ministre des travaux publics, a été amputé d'une jambe en 1867. L'opération a été mal faite, et le général n'a jamais cessé de souffrir de ses suites. Finalement une seconde amputation a été jugée nécessaire, et elle a été pratiquée hier avec succès. Un moignon de trois pouces du membre anciennement amputé, a été coupé en une heure et demie, en présence du président Diaz et de plusieurs amis du patient. Les chirurgiens lui ont promis que dans un mois, il pourra reprendre ses fonctions ministérielles.

Aveu d'un parjure.

New-York, 19—Trois hommes nommés John Daily, John Dady et Michael Bagley ont été arrêtés et écroués à défaut de $4,000 de caution, en février dernier, sur la dénonciation de Margaret Browning, femme de William Browning, cocher, No. 1274 Troisième avenue, qui a affirmé sous serment les avoir vus commettre un vol dans un magasin de bijouterie, et avoir ensuite été attaquée par eux dans son propre appartement.

Hier la dame Browning s'est présentée devant la cour des Tombs et a déclaré que la double accusation qu'elle avait portée contre les trois prisonniers est fausse. Elle a commis ce parjure, a-t-elle dit, par ordre de son mari, qui avait menacé de la tuer en cas de refus, et qui avait coutume de la traiter avec une cruauté révoltante. Browning a été arrêté et a nié les allégations de sa femme.

La guerre du Soudan.

Londres, 19.—Une dépêche de Korti annonce qu'Olivier Pain le journaliste français qui a aidé, prétend on, le Mahdi de ses conseils, s'est effrayé des menaces de vengeances des Afghans qui l'accusent d'avoir contribué à la prise de Khartoum et à la mort du général Gordon. On dit que M. Pain a quitté Khartoum et qu'il descend maintenant le Nil. Le général Wolseley a offert une récompense de £50 à celui qui lui livrera M. Pain mort ou vivant.

Suakim, 19.—Les régiments de Berkshire et de Surrey ainsi que le contingent des Indes formeront l'avant-garde demain. Le régiment de Shropshire restera en garnison à Suakim.

Le Général Graham conseillera à Osman Digna de se rendre afin d'éviter l'effusion du sang.

Korti, 19.—On calcule que l'on aura besoin avant l'automne de renforts équivalents à 25 pour cent des forces actuelles au Soudan, à cause des nombreux cas de maladie et de décès dûs à la chaleur. Les conducteurs de chameaux refusent de rester ici. La navigation du Nil est très difficile et le transport des blessés est fait lentement.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Le 14e anniversaire du sacre de Mgr l'Archevêque Taschereau a été célébré, hier matin, à la basilique de Québec, avec une grande solennité et au milieu d'un grand concours de membres du clergé de la ville et venus de tous les points du diocèse. L'église était remplie de fidèles.

Sa Grandeur a officié pontificalement, assistée de M. le vicaire général Legaré comme archiprêtre. MM. les abbés Têtu et Marois agissaient comme diacre et sous-diacre d'honneur. Les diacre et sous diacre d'office étaient MM. les abbés Coulombe et Hamel.

Tout le corps universitaire assistait à la messe.

On remarquait au chœur, entr'autres, M. le curé de Québec, M. Trudel, supérieur du collège de Sainte-Anne ; M. Fortier, supérieur du collège de Lévis ; M. Lemoine, chapelain des Ursulines ; M. Bonneau, chapelain des sœurs de la Charité ; M. Audet, chapelain des sœurs de Jésus Marie de Sillery ; M. le curé de Saint-Roch, M. le curé de Notre Dame de Lévis, M. A. Légaré, curé de Beauport ; M. V. Legaré, curé de Saint-Jean Crysostôme ; M. Beaudry, curé de Charlesbourg ; M. Drolet, curé de Saint-Colomb de Sillery ; M. Gauvin, curé de l'Ange-Gardien ; M. Lessard, de Notre-Dame de la Garde ; le Père Burke, supérieur des rédemptoristes de l'église Saint-Patrice ; le Père Saché, supérieur des Jésuites ; M. Sasseville, curé de Sainte-Foye ; M. Paquet, curé de Sainte-Pétronille de Beaulieu ; M. Hoffman, curé de Saint-David de l'Aubervière ; M. Lagueux, curé de Saint-Jean Port-Joli ; les abbés Rouleau, Déziel, Laplante, Plaisance, Roy, Dupuis, le Père Jodoin, O.M.I., M. Bernard, M.D., Gosselin, M. Genest, M. Bernier et tous les prêtres du Séminaire.

Un chœur des élèves du Séminaire, sous la direction de M. Beaudoin, a exécuté la partie musicale de la cérémonie.

A l'offertoire, on a chanté *Te Joseph celebrent*. On a remarqué un solo par M. Chaffers, élève du Séminaire.

Avant la messe, les membres du clergé sont allés à l'évêché présenter leurs hommages à Mgr l'Archevêque.

—Le révérend M. Lapierre, vicaire de la cathédrale de Saint-Hyacinthe, doit passer, en avril prochain, dans le diocèse de London, Ontario, pour y desservir la paroisse de Notre-Dame du lac Sainte-Claire, presque toute composée de Canadiens-français, et qui compte déjà 600 communiants. C'est une nouvelle paroisse détachée de celle de Windsor, et qui promet d'être bientôt prospère sous tout rapport.

BOURSE DE NEW-YORK

Derniers cours fournis par MM. T. Brigham, Bishop & Co. Banquiers et courtiers No 87 et 89 rue Saint François-Xavier.

W. U. Tel.	58¼	58¼	Reading		16¼
Lake Shore	63¼	63	Kansas & T.	18¼	18¼
Pacific Mail	60¼	57¾	Chesh. & O.		
Erie		13¼	Can. South.		30¼
Erie 2nd	56¼	56	St Paul & O		25
Erie pref.			St Paul pref	87	86½
Ohio & Miss.			Den. & Rio	7¾	7
N. W	94¼	95¼	Nor. Pacific	18½	18¼
N. W. pref		130¾	Nor. Pac. pref.	42¼	42¼
St Paul	73	73¾	Ont. & West	10¼	10¼
St Paul pref.		106	Ohio & Cent		
Mich. Central			Erie et West		14¼
N. J. Central	37	36¼	Mob. & Ohio		
N. Y. C	88¾	89¼	Louis & N.	30¼	30¼
D., L. & W	103¾	103¾	C. C. C. & I.		
D. & Hudson	77½	77¾	Texas Pacific		13
Rock Island			Central Pac.	32¼	31¾
Ill. Cen.			Mo. Pac.	90¾	91
C. B. Q	124¼	125¼	St. P & M		89
C. C. & I. C.		124	Pullman Car		
Wabash			Or. Trans.	13¼	13¼
Wabash pref			West S. Bds.	35¼	35½
U. Pacific	44	42¼	Can. Pac. xd		33½
H. T.			Exchange	483½	483
Man. Elv.			Money		1

MARCHES AMERICAINS

Derniers cours fournis par MM. T. Brigham, Bishop & Co. Banquiers et courtiers, No 87 et 89, rue St François-Xavier.

	New-York	Chicago
Blé—Avril	88	74¼
" Mai	89¼	79¼
" Juin	90¼	81¼
Maïs—Avril	47¼	37¼
" Mai	43¼	41¼
" Juin	47¾	41¼
Avoines—Avril	37	27¼
" Mai	36¼	30¼
" Juin	36¼	....
Porc—Avril	....	12.37½
" Mai	....	12.42½
" Juin	....	12.52½
Saindoux—Avril	....	6.87½
" Mai	....	6.95
" Juin	....	7.02½

LA BOURSE

MONTREAL, 19 Mars 1885.

BANQUES	Clôture d'hier Dem.	Clôture d'hier Off.	Clôt. du jour Dem.	Clôt. du jour Off.
Montreal	193	192¾	194	193¼
Ontario	110¼	109¾	111½	109¾
Du Peuple	60	50	57½	50
Molson	115	112	116	112
Toronto	182¾	181	183	181½
Jacques-Cartier		55		55
Marchands	112	111¼	112½	111¾
Towns. de l'Est	109¼	....	109¼	108¼
Union				
Commerce	120¼	120½	121	120¼
Ville-Marie				
Hochelaga				
Fédérale	47	45	47	45
Divers				
Tél. de Montréal	119	118¾	120	119¼
Nav. Rich. & Ont.	56½	55	56	55½
Chars Urbains	120	119	121	120
Cie du Gaz	184¼	184	185	184¼
Cie Coton Hudon	..	..	..	67¼
Cie Coton Canada	..	..	50	..
Cie Coton Dundas	..	..	..	..
Cie Coton Mont.			..	..
Cie Terres du N-O	50 d	50	..	..
Pacifique Canad.	38½	37¼	39	37½
de Débentures				
Deb. C. F. F. Can.	98½	97	..	..

DERNIERES VENTES

Banque de Montréal—26 à 193¼.
Télégraphe de Montréal—125 à 119½.
Gaz de Montréal—25 à 184¼, 100 à 182¼

—ETABLIS en 1877—

T. Brigham Bishop & Co

Agents de Change et Courtiers

87 et 89 RUE ST. FRANCOIS-XAVIER

BUREAU PRINCIPAL :
42 BROADWAY, NEW-YORK.

Achètent et vendent sur une grande ou une petite échelle pour argent comptant ou sur marge, des STOCKS, BONS, du PETROLE, GRAINS, LARD et SAINDOUX.

Les seuls courtiers et agents à Montréal ayant à leur disposition spéciale un fil télégraphique allant à New-York et à Chicago.

Telephone No 1131

105-1m

JOHN H. R. MOLSON & FRERES

Distillateurs de BIERE et PORTER

286—Rue Ste. Marie—286
MONTREAL

Ont constamment en mains les différentes espèces de

BIERE et PORTER

EN FUTES et en BOUTEILLES

Les familles reçoivent régulièrement leurs commandes.

☞ Ordres reçus par Téléphone.

Mr. WATSON, 30 Ruelle Fortification embouteille notre bière et notre porter et est autorisé à se servir de nos étiquettes. 125—1a

UNE DECOUVERTE !

Guérison instantanée, radicale et infaillible, sans douleur des

HEMORROÏDES

PAR L'ELECTRICITE

Succès immédiat et toujours certain

DR O. MARTEL,—C. BAYER, Electricien

249—Rue St. Laurent—249

Consultation gratuite pour les pauvres le samedi de 10 heures à midi. 58-3m

VENTE DES BIENS

DE LA SOCIETE

BIENVENU & BRAZEAU,

Manufacturiers à Verchères.

JEUDI, le VINGT-SIX Mars courant, à DIX heures avant-midi, au village de Verchères, nous procéderons à la vente par encan de tous les biens appartenant à la dite société Bienvenu et Brazeau, qu'à chacun des associés individuellement, savoir :

1o Tous les outils, machineries pour manufactures, les meubles et les ouvertures, un planeur, un embouveteur, etc., etc., un lot considérable de meubles, bois de service, deux chevaux, etc., etc.

2o L'aqueduc qui fournit l'eau au village de Verchères avec le privilège y attaché.

3o Tous les terrains sur lesquels sont bâties leurs manufactures de meubles, moulins à cardes, y compris une maison de briques à deux étages. La manufacture de meubles est munie d'un engin de seize pieds de parcours et un silon de dix pouces.

Conditions très libérales.

N. COLLETTE,
J. GEOFFRION,
Fidéi-commissaires.

Verchères, 13 Mars 1885. d 127

—LA—

NOUVELLE REVUE

(7eme Année)

Politique, Economique, Scientifique et Littéraire

PARAISSANT LES 1ER ET 15 DE CHAQUE MOIS
Par livraisons de 225 à 250 pages

—AVEC LA—

Collaboration des premiers écrivains français et étrangers.

—PRIX— DES ABONNEMENTS POUR LE CANADA: 12 mois : 62 frs. / 6 mois : 32 frs. / 3 mois : 18 frs.

Adresser les demandes d'abonnements et mandats-poste à M. RENAUD, administrateur-gérant, 23 Boulevard Poissonnière, Paris.

Presbytère à Saint-Benoit

Des SOUMISSIONS cachetées pour réparation de presbytère seront reçues jusqu'au 21 du mois courant. Les plans et devis seront déposés au presbytère depuis le 15 jusqu'au 21 du mois courant.

Les marguilliers ne s'obligent pas d'accepter la plus basse des soumissions.

D. A. GRAVEL, Ptre curé.

St. Benoit, 10 Mars 1885. d 127

HOTEL et RESTAURANT

—DU—

LION D'OR

82—Grande Allée—84

QUEBEC

Cet hôtel situé en face des bâtisses du Parlement a été considérablement réparé et contient un grand nombre de chambres richement garnies. C'est un hôtel de première classe et les prix sont raisonnables.

Les repas sont préparés avec le plus de soins possible et sont servis à toute heure. La barre est approvisionnée d'une grande variété de liqueurs et de cigares de choix.

N. B.—Dans l'hôtel il y a un téléphone qui permet de communiquer dans toutes les parties de la ville.

E. DION,
PROPRIETAIRE.

104a

Ecuries Royales Victoria

ECURIES DE LOUAGE, PENSION ET DE VENTE

Carré VICTORIA

MONTREAL

Le renouvellement complet des écuries et des voitures a été fait.

Téléphone No 997.

MILLER & HIGGINS,
PROPRIETAIRES.

N. B.—Le grand sleigh pour parties de plaisir pouvant contenir 24 personnes la "KINGFISHER", est à la disposition du public. 104-1m

DEMANDE

—DE—

PROPRIETES FONCIERES

Nous avons une demande extraordinaire pour bonnes propriétés. Nous invitons les personnes qui désirent vendre, de mettre leurs maisons entre nos mains, si elles veulent en disposer promptement. Il est un fait reconnu que nous vendons un plus grand nombre de propriétés que tous les autres agents de Montréal.

La raison en est bien simple. Nous donnons entière satisfaction aux clients et nous annonçons beaucoup dans tous les journaux. Nous sommes les seuls dont les salles d'encan sont exclusivement employées à la vente de propriétés foncières.

Nous nous occupons de tout ce qui a rapport aux immeubles :

VENTE aux enchères.
VENTE de gré à gré.
PRETS sur hypothèques.
EVALUATION de propriétés pour emprunts d'argent.
LOCATION de maisons.
COLLECTION de loyers.

Nos vingt ans d'expérience nous mettent au dessus de toute agence sous ce rapport. Nous engageons aussi les propriétaires dont les immeubles doivent être

Expropriés par la ville

pour l'élargissement des rues de s'adresser à nous. Notre connaissance parfaite du prix des terrains,

Du coût de la construction,

nous met dans une position exceptionnelle de faire une preuve irrécusable de la valeur de la propriété expropriée et des dommages encourus.

Notre succès jusqu'à présent est un gage de notre réussite pour l'avenir.

PARENT ET FRERES,

Agents d'immeubles et encanteurs,

239 Rue Saint Jacques

VENTE A SACRIFICE !

EPICERIES

A BON MARCHE

Le soussigné annonce à ses clients et au public qu'ayant décidé de se retirer du commerce d'épicerie, il vendra en détail à des

PRIX EXCESSIVEMENT REDUITS

de beaucoup au-dessous des prix coûtants son stock d'épiceries, composé de marchandises fraîches et de premier choix.

Le stock devant être complètement liquidé avant l'époque du déménagement, le soussigné fera tous les sacrifices nécessaires pour arriver à ce résultat, et le public trouvera dans ses magasins des occasions uniques de

BON MARCHÉ !

Aussi à vendre, garnitures de magasin, chevaux, harnais, voitures, etc., etc.

A. O. GAUTHIER

94, RUE ST-LAURENT, 94

MONTREAL.

BEAUTE et HYGIENE de la TETE

EAU MAGIQUE

—DU—

PROF. LESEGUE, Médecin de Paris.

En vente chez tous les Pharmaciens

PRIX : 50 CTS LA BOUTEILLE

PLUS DE CHAUVES !

L'EAU MAGIQUE DE LESEGUE fait pousser les cheveux et en arrête immédiatement la chute quelqu'en soit la cause, fortifie le cuir chevelu, enlève les pellicules et guérit les démangeaisons.

Ceux qui douteraient de l'efficacité de ce remède, n'ont qu'à se rendre à l'établissement du soussigné, qui leur en fera l'application GRATUITEMENT. Seul agent de la Puissance :

A. E. RACICOT, Perruquier, 660 rue Ste Catherine

Agent local : R. CARRIERE, Chimiste
MONTREAL. 92-a

VENTE D'IMMEUBLES

AUX ENCHERES

OU DE GRÉ A GRÉ

Au commencement de la nouvelle année, époque où les ventes d'immeubles deviennent importantes, nous prenons la liberté d'appeler l'attention des propriétaires sur les facilités que nous avons pour vendre les immeubles à des conditions avantageuses. Nous nous occupons exclusivement de cette branche d'affaires, ce qui fait que nous pouvons diriger les ventes, soit aux enchères, soit de gré à gré, mieux que les personnes engagées dans une autre branche d'affaires et qui ne connaissent guère la valeur des propriétés. L'expérience que nous avons acquise, la connaissance parfaite que nous avons de la valeur des propriétés et le succès de nos ventes par le passé sont une garantie que nous pouvons satisfaire les personnes qui nous chargeront de vendre des propriétés. Du 1er janvier 1884 au 1er janvier 1885, nos ventes ont été plus nombreuses et elles ont réalisé un montant plus élevé que toutes celles qui ont été faites en cette ville. Cela dépend que nos annonces contiennent une description fidèle des propriétés offertes en vente. Jamais nous n'annonçons qu'une vente sera sans réserve, hormis que tel soit le cas, et nos conditions sont toujours des plus faciles.

Adressez-vous à nos bureaux et vous serez satisfaits.

PARENT FRERES,
Encanteurs et agents d'immeubles,
239 rue Saint-Jacques.

Nous nous chargeons de toutes transactions ayant rapport aux immeubles. Ventes publiques ou de gré à gré. Prêts négociés sur première hypothèque, à la ville ou à la campagne. Propriétés louées et perception des loyers pour le compte des successions. 100-j

Grand Assortiment de Bois de Sciage

CHEZ

A. HURTEAU & FRERE

No. 92—RUE SANGUINET—No. 92

L'assortiment se compose d'une grande quantité des sortes de bois suivant, savoir ;

PIN BLANC, 1re, 2e et 3e qualité de ¾, 1, 1½, 1¾ et 3 pouces d'épaisseur.
PIN ROUGE, 1re, 2e et 3e qualité, de 1, 1¼, 1½, 2 et 3 pouces d'épaisseur.
EPINETTE BLANCHE, bois marchand, 4 qualités, de 1, 1¼, 1½, 2 et 3 pouces d'épaisseur.
PRUCHE marchande de 1, 2 et 3 pouces d'épaisseur.
LATTES, Bardeau, Pruche, Cèdre, Pin de 1ère, 2e et 3e qualité.

Aussi un stock complet de toutes les qualités et d'épaisseurs de bois préparé aux désirs des acheteurs. Toutes commandes de charpente de Pruche, Epinette et Pin exécutées avec promptitude et à des prix défiant toute concurrence.

C. DESMARTEAU

AGENT et COMPTABLE

1608 RUE NOTRE-DAME

S'occupera des agences d'IMMEUBLES, d'ASSURANCES, de MAISONS A VENDRE ou A LOUER, ayant 600 LOTS VACANTS à vendre, ainsi que plusieurs bonnes propriétés situées dans la ville, se chargeant aussi de la collection des LOYERS COMPTES, BILLETS, LIQUIDATION d'affaires, ainsi que $14,000 à prêter sur propriétés. 81-jno

L'Amour en Raquettes !

DEUX CHARMANTES GRAVURES

—Grandeur 22 x 28—

Imprimées spécialement pour le Carnaval.

Intitulé : *Faisant la demande* et *Demandant avec instance la réponse.*

Dessin par Harris—Lithographie en couleurs vivantes par la Compagnie d'Imprimerie Geo. Bishop. Des critiques dans cet art ont déclaré que cette œuvre surpasse tout ce qui a été produit ici jusqu'à présent.

Tout raquetteur et tout amateur du sport devrait se la procurer.

Prix : coloré $2.50
non coloré 1.00

—PUBLIÉ PAR LA—

Compagnie de Gravures et d'Imprimerie

De GEO. BISHOP (Limitée)

169 RUE ST. JACQUES 169

N'EMPLOYEZ PAS D'AUTRE ! EPARGNEZ VOTRE ARGENT ! SOYEZ SATISFAITS !

Une MEDAILLE D'ARGENT a été décernée à l'Exposition du Canada à la

POUDRE A PATE

COOK'S FAVORITE

La plus appréciée des cuisinières. Cette poudre est pure et favorable à la santé. C'est la meilleure et elle se vend à bon marché.

Fabriqué seulement par

The Canada Coffee and Spice Mills

No. 77, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL

Chemin de Fer du Nord

LES TRAINS CIRCULENT COMME SUIT

STATIONS	Mixte	Malle	Express
Quitte Montréal pour Québec	....	3.00 P. M.	10.00 P. M
Arrive à Québec	....	9.50 P. M.	6.30 A. M
Quitte Québec pour Montréal	....	9.15 A. M.	10.00 P. M
Arrive à Montréal	....	4.05 P. M.	6.30 A. M
Quitte Montréal pour St Félix de Valois	5.15 P. M.	....	....
Arrive à St. Félix de Valois	8.20 P. M.	....	....
Quitte St Félix de Valois pour Montréal	5.00 A. M. 8.50 A. M.	....	....

Magnifiques chars salons sur tous les trains du jour et magnifiques chars dortoirs sur tous les trains de nuit.

Les train du dimanche partent de Québec et de Montréal à quatre heures P. M.

BUREAU DES BILLETS :

MONTRÉAL : { No 143 RUE SAINT-JACQUES, HOTEL WINDSOR.
QUEBEC : VIS-A-VIS L'HOTEL SAINT-LOUIS.

A. DAVIS,
Surintendant.

Cie. de Chemins de Fer et de Charbon

DE CUMBERLAND

Cette compagnie est maintenant prête à faire des contrats et à livrer, en toute saison, la houille fraîche provenant de leurs charbonnages à SPRINGHILL, de qualité supérieure, pour locomotives et bouilloires à vapeur.

Arrangements spéciaux pour la livraison par chars à toutes les stations du Grand-Tronc et de l'Intercolonial, donnant aux pratiques l'avantage de pouvoir s'approvisionner chaque semaine.

Commandes reçues et toutes informations données au bureau de la Compagnie.

Communications par téléphone.

Nos 4 et 5 Chesterfield Chambers

RUE SAINT-ALEXIS

56-j 1 mai J. R. COWANS, *Secrétaire*

Chemin de Fer Grand-Tronc

CANADA ATLANTIQUE

La ligne la plus courte entre MONTREAL et OTTAWA. Connections à la gare Bonaventure avec tous les trains de Boston, New-York, Philadelphie, Halifax et Portland.

Magnifiques chars salons de Pullman attachés au train.

Le convoi quitte Montréal (gare Bonaventure) deux fois par jour, à **8.35 a. m.** et à **4.30 p. m.**, et arrive à Ottawa à **12.20 p. m.** et **8.00 p. m.**

Les billets sont en vente à l'hôtel Windsor, au No 143 rue Saint-Jacques et à la gare Bonaventure.

JOSEPH HICKSON,
GERANT-GENERAL.

37-a

PRETS A L'ATTAQUE !

Comme nous sommes prêts à faire l'inventaire, nous avons choisi un grand assortiment de marchandises pour une vente sans réserve, à très bas prix. Ces meubles sont des vieux patrons et dépareillés, et à ceux qui auraient quelques meubles à appareiller, nous offrons de bons marchés, durant ce mois et jusqu'au 15 du mois prochain. Pendant ce temps, nous étalerons cette partie du stock à un étage du magasin préparé tout exprès, durant ce temps aussi, nous offrons un escompte de 15 pour cent sur nos prix déjà peu élevés, pour les deux stocks, le vieux et le neuf, trop long à détailler pour deux, mais dont le moins cher (mon prix) se compose d'ameublements de salons, chambres à coucher et salles à Diner, avec un grand assortiment de très belles chaises rustiques et perforés, légèrement endommagées. Comme nous n'en voyons, cependant, jamais de marchandises à l'encan, nous mettons des prix tellement bas, que toute la vente se fera dans le temps susdit et ceci nous permettra d'annoncer et d'augmenter encore notre commerce et d'en faire le meilleur et le plus considérable commerce de meubles qui se soit vu chez

Owen-McGarvey & Fils

1849, 1850 et 1853

COIN DES RUES NOTRE-DAME et McGILL

79-a

J. B. ROY & CIE

Nos 448, 450 et 452

RUE SAINT-PATRICE

VILLAGE SAINT-GABRIEL, MONTREAL

FABRICANTS DE

SUIF ET DE SAVONS

SUIF DE BŒUF de première qualité,
CHANDELLES DE SUIF do do
SAVON A FOULER, fabriqué expressément pour les manufactures de laine.
SAVON A DEGRAISSER pour manufactures de lainages.
SAVON POUR L'USAGE DES FAMILLES
SAVON "KINGS LAUNDRY"
SAVON "MAUD"

Notre manufacture s'est fait une spécialité dans ces divers articles et nous attirons l'attention des fabricants et du public sur nos produits. Qu'on en fasse l'essai et nous garantissons de donner satisfaction.

J. B. ROY & CIE.

13-ine

EXTRA

POUR CE SOIR

Royal Theatre Museum—10 Mile Crossing.

Opera House.—Monte Christo !

Académie de Musique.—The Beggar Student.

EDIFIANT.

Nous publions ci-dessous, la déclaration de MM. Trudel, Charbonneau & Lamothe, dans l'affaire de la Banque Ville-Marie contre Monseigneur Du Rousseau, évêque catholique de Tournai, en Belgique. Le public sera très édifié de voir de quelle manière, monsieur le sénateur Trudel, rédacteur en chef de *l'Etendard*, journal qui a l'habitude de damner ses confrères une fois par semaine, traite un prélat de l'Eglise catholique ; personne sera surpris de voir ce faux dévôt anathématiser de simples citoyens, puisque ses supérieurs ecclésiastiques ne sont pas plus à l'abri de ses insultes que le commun des mortels.

Dans le document que nous publions aujourd'hui Monseigneur DuRousseau est accusé DE FAUX, DE VOULOIR EXERCER UN CHANTAGE ILLÉGAL ET ILLÉGITIME.

Jamais le *Witness* ou *l'Aurore* n'ont tenu un pareil langage contre un Evêque Catholique, il était réservé à *l'Etendard* d'égaler en violence les plus scandaleuses dénonciations de l'apostat Chiniquy.

Canada,
Province de Québec, } COUR SUPÉRIEURE.
District de Montréal. }

La banque Ville-Marie, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires à Montréal dit District, demanderesse vs Isidore Joseph Du Rousseau, évêque catholique du diocèse de Tournai, en le Royaume de Belgique, et domicilié en la ville de Tournai, en le dit Royaume de Belgique, défendeur.

La demanderesse déclare :

Qu'à Montréal, dans le District de Montréal, le vingt-quatre de novembre, mil-huit-cent-quatre-vingt-quatre, le défendeur agissant par son procureur et agent dûment autorisé, Charles Fitzpatrick, avocat de la cité de Québec, logea une plainte dûment assermentée par le dit agent, à la Cour de Police, en la cité de Montréal, devant Mathias C. Desnoyers, juge des Sessions de la Paix, pour le District de Montréal ;

Que dans la dite plainte, on accuse un nommé Léon Bernard de s'être approprié féloniеusement certains argents et des valeurs que le défendeur prétend être sa propriété ;

Que, de plus, il est déposé dans la dite plainte, que ces valeurs s'élevant à une somme de quarante-cinq mille dollars ($45,000) sont en la possession de la Banque Ville-Marie, la demanderesse ; et sur sa dite plainte, il a été émané, le même jour, un mandat de recherche, et que le grand connétable du district de Montréal, chargé de ce mandat, est allé au bureau de la demanderesse faire les recherches requises dans la dite plainte ;

Que les faits allégués dans la dite plainte, en ce qui concerne la demanderesse, sont faux ;

Que le même jour, sur l'affidavit du même agent, jurant que la demanderesse était en possession de valeurs qu'il prétendait lui appartenir et qui s'élevaient à une somme de quatre cent mille dollars ($400,000), le dit défendeur a fait émettre de la Cour Supérieure de ce district, sous le numéro 2540, un bref de saisie revendication au montant de quatre cent mille dollars ;

Que le défendeur, aussi bien que son agent, savait fort bien qu'il n'y avait aucune telle valeur entre les mains de la Demanderesse, lui appartenant ;

Que le défendeur n'a ainsi mêlé la demanderesse à toute cette affaire que dans le but d'exercher un chantage illégal et illégitime ;

Qu'aucune demande n'avait été faite des dites valeurs à la demanderesse, mais que, malgré cela, on allègue, dans le dit affidavit, qu'elle refuse de remettre les dites valeurs quoique requises ;

Que la dite saisie revendication était prise pour un montant considérable afin de faire tort aux affaires de la demanderesse et de la forcer par là à se mêler à une affaire qui ne la regardait pas et dont elle n'avait jamais entendu parler avant les procédés ci-dessus mentionnés ;

Que dans le but d'aggraver ces torts et malicieusement, le défendeur, par son agent, a pris une saisie revendication pour un montant de quatre cent mille dollars, après avoir juré, tel que dessus relaté qu'il était informé qu'il y avait, déposé chez la demanderesse, un montant de quarante cinq mille dollars seulement ;

Que le défendeur, agissant par son agent, a fait répandre dans toute la presse la nouvelle de cette saisie, toujours malicieusement et dans le but de causer des dommages à la demanderesse ;

Que de pareils procédés sont tellement malicieux et tellement dangereux pour le public en général, que la demanderesse a cru devoir se pourvoir en justice pour faire redresser ces torts ;

Que la demanderesse a souffert des dommages réels de ces procédés malicieux, notamment dans sa circulation et dans les démarches qu'elle a dû faire pour empêcher la confiance du public d'être pervertie par ces fausses rumeurs mises en circulation par les agents du défendeur ;

Qu'elle a droit de réclamer du défendeur, tant pour dommages réels que pour dommages exemplaires, la somme de cent mille piastres (100,000) courant ;

Pourquoi la demanderesse conclut à ce que le défendeur Lamothe soit condamné à lui payer la somme de cent mille dollars, avec intérêts et dépens, y compris les frais d'exhibits distraits aux soussignés.

Montréal, 4 décembre 1884.

(Signé,)
TRUDEL, CHARBONNEAU & JEANNOTTE,
Avocats de la Demanderesse.

Accident aux ateliers de lithographie de M. G. B. Burland.

Un accident d'une nature assez sérieuse est arrivé, ce matin, aux ateliers de M. Burland, rue Fortification. La nouvelle se répandit immédiatement sur la rue, et elle prit de telles proportions qu'on disait ni plus ni moins que c'était l'œuvre des dynamitards.

Un de nos reporters se rendit immédiatement sur les lieux et apprit les quelques détails suivants.

On sait que c'est le même engin qui met en mouvement les machines des ateliers de la *Gazette* et celles des ateliers de lithographie Burland. Or, ce matin, vers 11.20 heures, l'on venait de remettre les machines en fonctions, lorsqu'une large courroie de transmission placée sur une poulie attachée à un arbre de couche au second étage, fut arrêtée quelque part par suite d'un obstacle. La pression opérée sur la poulie et l'arbre de couche fut tellement forte que ces deux pièces se brisèrent en mille morceaux et les éclats volèrent de tous les côtés, brisant une partie des deux planchers, une porte, et trois ou quatre fenêtres. Les vitres de l'arrière partie du bureau de poste furent brisées, et deux porteurs de lettres qui étaient occupés à faire la distribution des journaux, furent sérieusement blessés à la tête par suite de ce bris de vitre. Ils s'appellent respectivement W. P. Mitchell, et J. L. Bisson. On les transporta immédiatement à l'hôpital Notre-Dame.

On ne connait pas encore la valeur des pertes, et les machines ne pourront fonctionner que dans quelques jours.

Maison condamnée.

M. Lacroix, inspecteur des bâtiments, de la cité, a condamné la façade de la maison, 303, rue St. Paul.

Cette maison qui appartient à M. William Darling, menace ruine.

INCENDIES.

RUE CRAIG.

Vers deux heures ce, matin, un incendie s'est déclaré dans le magasin de meubles de MM. Arcouet et Labelle, rue Craig, près de la rue Saint Laurent.

Madame Labelle, qui était couchée au deuxième étage, fut tout à coup réveillée par l'épaisse fumée qui avait envahi sa chambre et se précipita dans l'escalier pour s'échapper. Elle reconnut aussitôt que le feu était à l'étage inférieur et qu'il était impossible de fuir de ce côté. Revenant sur ses pas elle ouvrit la fenêtre et cria : " Au secours au feu."

Ses cris furent entendus du gardien spécial Plante, de faction rue Saint Laurent, qui donna aussitôt l'alarme et se jeta bravement au milieu des flammes pour sauver Mme Labelle. Il la prit dans ses bras et la déposa sur la neige pour voler au secours d'une autre femme, Mme Beau, qui était aussi sur le point d'être asphyxiée et réussit également à l'emporter au dehors.

Un cocher s'avança au même instant et s'empressa de mettre sa voiture au service des deux femmes qui, à peine vêtues, grelottaient dans la rue. Il les enveloppa de son mieux dans les fourrures et les conduisit à l'hôtel de M. P. Meunier, rue Saint-Laurent.

La boite No. 13 d'où avait été donnée l'alarme, fonctionnant mal, les pompiers trompés par un faux signal, s'étaient rendus au Square Victoria et n'arrivèrent sur le lieu de l'incendie que douze minutes plus tard.

Plusieurs femmes se trouvaient encore dans la maison et leurs cris désespérés prouvaient que le danger était imminent pour elles. Les pompiers appliquèrent leurs échelles contre le mur et mirent en sûreté les malheureuses affolées de peur, qui furent transportées à l'hôtel Richelieu où M. I. Durocher leur prodigua tous les soins nécessaires, et mit des chambres à leur disposition, comme M. Meunier l'avait fait de son côté pour Mdmes Labelle et Beau.

Deux jets d'eau furent lancés dans le magasin en feu, et les flammes furent éteintes en quelques minutes.

On suppose que le feu a pris naissance dans un bureau situé au fond du magasin, où se trouvait un poële allumé.

Les pertes en meubles s'élèvent à environ $2,000. Pas d'assurance.

Les dégâts causés à la maison peuvent être évalués à environ $1,000.

La conduite de M. Plante, dans ce sinistre, est digne des plus grands éloges, car il est évident que sans son courage et sa présence d'esprit, on aurait eu à déplorer de grands malheurs.

MM. Meunier et Durocher doivent être également remerciés pour les soins qu'ils ont prodigués aux victimes de cet incendie.

Nous regrettons de ne pas connaître les noms des cochers qui ont offert aussi leurs services à cette occasion.

RUE DE L'HOPITAL.

A peine les pompiers étaient revenus dans leurs stations et au moment où ils se disposaient à prendre un peu de repos, une autre alarme se fit entendre et les appela rue de l'Hôpital. No 13.

Une lampe placée dans les cabinets d'aisance venait de faire explosion et le feu s'était propagé dans tout l'étage supérieur occupé par M. Thomas McDermott, gardien de la maison.

Les pompiers attaquèrent les flammes et malgré leurs efforts ne purent s'en rendre maîtres qu'après une heure et demie de travail pénible

Vers cinq heures le toit s'effondra.

Les dégâts sont importants ; tout le mobilier de M. McDermott est complètement détruit et l'eau et la fumée ont beaucoup endommagé les meubles et livres des bureaux situés aux étages inférieurs.

La maison qui appartient à la succession Crampest occupée par MM. Lunn et Cramp, avocats ; Doherty et Doherty, avocats ; Stuart et Fair, notaires ; Stuart & Co., courtiers ; Imperial Oil Co. ; colonel John Walker et Cochnover & Co.

On évalue les dommages à environ $2,500.

La maison est assurée, mais il n'y avait aucune assurance sur les meubles de M. McDermott.

Les pompiers en rentrant avaient leurs habits couverts de glace et ce n'est qu'avec peine qu'ils ont pu les retirer.

Ces braves gens ont été occupés depuis onze heures du soir à six heures du matin.

FEU DE CHEMINÉE.

Vers huit heures ce matin une alarme a été donnée pour un feu de cheminée No. 313, rue Jacques-Cartier, chez M. Joseph Lord, cocher.

Le feu s'est communiqué aux boiseries et les dommages sont évalués à environ $200 couverts par les assurances—Assurance Mutuelle.

Construction nécessaire.

Le poste des pompiers du square Chaboillez est dans un tel état de délabrement qu'il est difficile de comprendre la cause des retards apportés par la corporation à le faire disparaître.

C'est un des postes les plus importants de la ville et c'est certainement le plus pauvre et celui dont l'installation est la plus défectueuse.

Le nouveau conseil va-t-il se décider bientôt à faire construire une nouvelle station?

Les grands jurés.

D'après le témoignage de plusieurs avocats éminents il est rare de voir une réunion de jurés, composée d'hommes aussi intelligents et comprenant aussi bien l'importance de leurs devoirs, que ceux qui ont été appelés pendant le terme actuel de la cour d'assises.

Les décisions qu'ils ont rendues ont été prises après mûre délibération et le rapport qu'ils ont présenté contient plusieurs conseils excellents que l'on ferait bien de suivre.

Quant à la visite de l'asile Saint-Jean de Dieu, à la Longue-Pointe, depuis de longues années, les grands jurés ont toujours l'habitude de la faire en même temps que celle des prisons, mais on ne peut nier qu'ils ont excédé leurs pouvoirs en s'y rendant.

Ils auraient dû également attendre la fin de l'examen de toutes les causes avant de se rendre à la prison.

Néanmoins, il est à désirer que nous ayons toujours des jurés comme ceux qui ont servi pendant ce terme.

La justice et le pays ne peuvent qu'y gagner en considération et en respect.

La Cathédrale.

Les travaux de l'angle sud-ouest de la Cathédrale avancent rapidement. Ce matin, des ouvriers étaient occupés à faire les planchers et à commencer le toit à cette partie de l'édifice. Demain l'on commencera la pose des corniches en pierre sur les deux tours situées à cet endroit. C'est là que les visiteurs iront voir le plan de la cathédrale, tel que préparé par le Révérend M. Michaud.

On se propose par là de faire connaître au public l'ensemble que présentera la bâtisse lorsqu'elle sera terminée.

On nous a informé, ce matin, que les listes de souscriptions se couvraient rapidement de noms.

On doit aussi former immédiatement un comité général, composé de prêtres et de laïques, pour administrer les affaires de la nouvelle cathédrale de Montréal. Les noms des membres de ce comité seront publiés à la fin de la présente semaine.

Ce comité décidera du choix des entrepreneurs, et demandera des soumissions dès que la souscription sera complétée.

Les estimations faites jusqu'à ce jour viennent des meilleurs architectes de la ville. Elles offrent toutes les garanties d'exactitude voulues, et on peut les accepter sans crainte.

Mort de M. Vilbon.

Nous regrettons d'annoncer que Charles A. Vilbon, écr., avocat, et secrétaire trésorier du comté d'Hochelaga, est décédé aujourd'hui. Avis des funérailles demain.

Mauvais mari et mauvais frère.

Joseph Lavoie, tailleur de pierre, a été arrêté ce matin, sous accusation de refus de subvenir aux besoins de sa famille.

La déposition allègue que Lavoie ne travaille pas et ne s'occupe ni de sa femme Mme Celina Demers, ni de ses propres frères et sœurs.

Il comparaitra demain devant le magistrat de Police.

Le concert de ce soir.

On n'oubliera pas que c'est ce soir que Mme Robert donne son grand concert, au Queen's Hall, assistée de M. Delisle et de M. et Mme Pegou. Ce concert sera un des plus beaux de la saison et le public devrait s'y rendre en foule.

Retards inexplicables.

M. Antoine Desrosiers, agent, de Terrebonne, arrêté dernièrement sous accusation de parjure, sur la dénonciation des représentants de la Cie de Machines à coudre Singer, se plaint des retards apportés à l'enquête préliminaire.

M. Desrosiers désire que la cause soit examinée au plus tôt afin de pouvoir prouver la fausseté de la plainte.

Marie Tudor.

GRANDE SOIRÉE DRAMATIQUE.

M. Pamphile Morel, un jeune compatriote merveilleusement doué pour l'art dramatique, doit aller prochainement à Paris, pour commencer, sous l'œil des grands maîtres, la culture de son beau talent. Avant de partir, les amis de M. Morel l'ont prié d'organiser une soirée dramatique de Montréal de l'entendre, M. Morel cédant à ces instances, s'est mis de suite à l'œuvre ; il fait répéter le grand drame *Marie Tudor*, de Victor Hugo, qui sera joué à l'Académie de Musique le 6 et 7 avril, lendemain et surlendemain de Pâque.

Les meilleurs amateurs de notre ville se sont empressés de lui prêter leurs concours, ainsi que deux dames dont nous aurons le plaisir de faire connaître les noms à nos lecteurs plus tard. Marie Tudor est une des belles créations de Victor Hugo ; c'est un drame à sensation dont nous donnerons plus tard l'historique.

Son Honneur le maire et les clubs de raquettes le " Trappeur " et le " Canadien " ont bien voulu accorder leur patronage à ces deux représentations.

Comité des chemins.

Le comité des chemins a tenu une assemblée, ce matin, sous la présidence de l'échevin Laurent.

On fixa le montant des appropriations pour l'année courante à $254,208.

Une requête des propriétaires sur les rues Susanne et Iberville, demandant que ces deux rues soient élargies, entre les rues Notre-Dame et Ste Joséphine, est référée à l'inspecteur avec instruction de préparer les plans nécessaires.

La requête de Madame Lanctôt, réclamant des dommages à la suite d'une chute sur la Place d'Armes, est renvoyée.

De semblables requêtes, de la part de Madame Carey et Madame Parker, sont référées à l'avocat de la cité.

Le Président lit un protêt présenté par M. Sutherland qui s'oppose à ce que M. Geo. Bishop construise un passage couvert sur la ruelle Fortification.

Ce protêt est soumis à l'avocat de la cité.

Le comité donne instruction à M. Rouer Roy, avocat de la cité, de prendre les procédés nécessaires pour faire ouvrir la rue Fortier, en face de la propriété Delisle ou de faire signer les documents nécessaires pour empêcher tout droit de prescription.

On soumet aussi à l'avocat de la cité les réclamations de MM. F. McKeown, A. Bastien, Chartrand & Cie, Bastien et Parker, pour extras sur des égouts par eux construits l'an dernier.

Puis le comité s'ajourne.

L'Union de Prières.

C'est aujourd'hui que la confrérie de l'Union de Prières célèbre le 35e anniversaire de sa fondation.

Ce matin, à 7 heures il y a eu grand'messe solennelle, à l'église Notre-Dame. Cette messe a été célébrée à l'autel de Saint Joseph par le Rév. M. Picard, directeur de la confrérie. Malgré l'heure matinale et le froid intense, l'église était remplie de fidèles comme aux jours de fête, et la cérémonie a été des plus édifiantes ; il y eut un très grand nombre de communions. Pendant la messe, la quête fut faite par Mesdames Palascio, et Clément.

Ce soir, il y aura, à 7 heures, dans la même église, une autre grande démonstration religieuse.

Le sermon de circonstance sera prêché par le Rév. M. S. Lonergan, curé de la paroisse Sainte Marie. Après le sermon, on fera la consécration solennelle à Saint Joseph et la cérémonie se terminera par un salut solennel.

Pendant le salut, la quête sera faite par les messieurs du Séminaire. Le produit de cette quête sera appliqué à habiller les enfants pauvres qui se préparent à la première communion.

Chaque année, le zélé directeur de l'Union de Prières fournit les habits à un grand nombre d'enfants pauvres, pour leur première communion et il compte sur la générosité des fidèles pour l'aider dans cette œuvre.

La cérémonie de ce soir sera très brillante et tout le monde est invité à y assister.

Depuis le mois d'octobre dernier, l'Union de Prières a fait chanter 102 services pour ses membres défunts.

TRIBUNAUX.

COUR DU BANC DE LA REINE

19 mars 1885.

La cour du Banc de la Reine est ouverte à dix heures.

Présidence de Son Honneur le juge Ramsay.

M. L. W. Sicotte, occupe le siège de greffier de la Couronne.

MM. J. A. Ouimet et C. P. Davidson représentent la Couronne.

Henry Sternberg, Moses Sternberg et L. Abrahams, accusés d'avoir ourdi une conspiration dans le but de frauder les créanciers de la faillite Sternberg, subissent leur procès.

M. McCorkill occupe pour la poursuite privée et MM. T. de Lorimier et F. X. Archambault, pour la défense.

COUR DU RECORDER.

Présidence de Son Honneur le Recorder, B. A. T. de Montigny.

Quatre ivrognes ont comparu ce matin devant la Cour du Recorder.

Rien de saillant à noter.

Les amendes varient de une à cinq piastres.

Comme on le voit par le petit nombre d'arrestations, notre population est en voie de progrès....ou la police est en voie de décadence.

La première admission nous semble être la plus juste et la plus charitable.

COUR D'APPEL.

19 mars 1885.

La cour s'ouvre à dix heures.

Présents : Sir A. A. Dorion, juge en chef et les honorables Juges Monk, Tessier, Cross et Baby.

On commence les causes de la campagne.

La première affaire entendue est celle de Norbert Bérard dit Lépine et al et La Corporation du comté de Berthier.

Il s'agit d'un cours d'eau légalisé par un procès verbal et à la légalisation duquel se sont opposés un grand nombre de citoyens.

La Cour de Circuit a confirmé cette légalisation et c'est de ce jugement qu'appel est interjeté.

On plaide en ce moment la cause de Molleur et Pinsonneault, dont nous donnerons un compte-rendu demain.

Incendie d'une scierie.

Odessa, Ont., 19—La scierie mécanique de MM. Mabee et Derbyshire a été entièrement détruite par le feu cet avant-midi. Les pertes sont estimées à la somme de $3,000, en partie couvertes par une assurance de $1,000. Une grande quantité de billots étaient rendus au moulin pour y être sciés.

LA GUERRE DU SOUDAN.

Levée du camp—Bataille imminente. Engagement d'avant-garde.

Suakim, 19—Toute l'armée s'est mise en marche à sept heures ce matin, avec des rations pour plusieurs jours et cent rondes de munitions à chaque homme, dans la direction de Hasheen. Les troupes sont actuellement à trois milles de la ville. La cavalerie a été envoyée pour battre l'ennemi, et l'on s'attend à une bataille d'un moment à l'autre.

Suakim, midi.—Le général Graham a passé toutes les troupes en revue ce matin, à l'exception des régiments de Shropshire, Bershire et Surrey. On a aperçu cinq cents ennemis sur les collines, près de Hasheen. La cavalerie, l'infanterie montée et l'infanterie des Indes ont été envoyées en reconnaissance, pendant que les gardes agissaient comme réserve. L'ennemi retraita devant les Anglais. La tête de la colonne anglaise est maintenant près de Hasheen.

Suakim, 1.30 h., p. m.—L'infanterie montée et les éclaireurs, appuyés par le corps principal des troupes, marchant 600 verges en arrière, s'avança jusqu'au pied de la chaine des collines basses, près de Hasheen. Le contingent des Indes et la cavalerie tiraillèrent et escarmouchèrent durant le mouvement des deux côtés de la ligne. Les éclaireurs parvinrent sur le sommet des collines et découvrirent que les Arabes s'étaient massés dans les vallées. Les Arabes se retirèrent immédiatement à l'abri, mais cinquante d'entre eux restèrent en vue des Anglais. Ils restèrent dans cette position jusqu'à ce que les Anglais fussent arrivés sur la crête des collines. La tribu Hadendowah se précipita alors d'une ambuscade et attaqua les Anglais.

Le capt. Birch a eu l'épaule transpercée d'une lance. Les Arabes réussirent à s'approcher à moins de dix verges des lignes anglaises. Les Anglais ouvrirent un feu régulier, auquel l'ennemi riposta avec vigueur. Trois hommes de l'infanterie et plusieurs Arabes de la tribu de Hadendowah ont été blessés. Quatre fantassins ont été tués, y compris le lieutenant O'Connor, dont le cheval a été tué sous lui.

L'objet de la reconnaissance ayant été atteint, les Anglais se retirèrent. Les Arabes ne se montrant pas disposés à poursuivre les Anglais, l'infanterie anglaise et les gardes furent laissées sur le grand chemin entre cette ville et les collines de Hasheen, afin d'y porter main-forte au contingent des Indes. La cavalerie du Bengale a fait plusieurs prisonniers. On s'assura par la reconnaissance que les Arabes étaient en très grand nombre, le long de toute la chaine des collines, et qu'ils y étaient partout massés.

La question anglo-russe.

Londres, 19—On déclare semi-officiellement que Bismark s'est offert comme arbitre entre l'Angleterre et la Russie, au sujet de la question de l'Afghanistan.

La tempête de Wiggins.

Saint Jean, N.B., 19—Une violente tempête de neige a commencé ce matin et sévit encore. Il est tombé abondamment de neige, et les bancs ont une hauteur énorme. Les trains sont enneigés à l'est et à l'ouest de cette ville. Le nom de Wiggins est dans toutes les bouches.

Accident à un député.

Ottawa, 19—M. Gaudet, M. P., a été victime d'un accident hier soir. Il glissa sur la glace du trottoir et se fractura un bras.

Le Général Grant.

New-York, 19.—Le général Grant s'est senti quelque peu faible et souffrant de l'estomac, lorsqu'il essaya de s'asseoir ce matin, et il a dû par conséquent se recoucher.

Les conspirateurs de Toronto.

Toronto, 19—On vient de nommer le jury qui devra rendre le verdict dans la cause de conspiration. Huit des jurés demeurent à Toronto et les autres sont de la campagne. On doit fixer la date du jour du procès demain matin.

Le budget provincial.

Québec, 19—L'honorable M. Robertson, trésorier provincial, est activement occupé à préparer son exposé financier, qui sera prononcé à l'assemblée dans quelques jours.

Tremblement de terre en Espagne.

Londres, 19.—Le secrétaire des fonds destinés à venir au secours des victimes des tremblements de terre en Espagne a reçu une lettre du roi Alphonse, remerciant le peuple anglais de sa générosité.

Violation de la loi du revenu de l'intérieur.

Toronto, 19—John Teece, a été accusé ce matin d'avoir violé la loi du revenu de l'intérieur, en aidant à faire le transport d'un alambic illicite de la maison de Samuel Maxwell, rue Hope, qui fut emprisonné la semaine dernière.

Incendie à Valcartier.

Québec, 19—Le *parsonage* de l'église anglicane à Valcartier et occupé par le Révd Dr Riopel, a été complètement détruit par le feu avant-hier. La maison était assurée à l'Impériale pour $1,000 et le mobilier l'était pour la même somme. Les pertes sont complètes.

Deux sérieux accidents.

Philadelphie, 19—Deux sérieux accidents sont arrivés aujourd'hui sur le chemin de fer de la Pennsylvanie, l'un près de Paoli et l'autre près d'Allegrippus. Plusieurs wagons ont été mis en pièces et quelques-uns ont été réduits en cendres. Dans le premier accident, le chauffeur Lutz a été tué, le mécanicien Schultz ainsi que le conducteur Keech, ont été blessés ; dans le second accident, le cantonnier Michael a été tué, le chauffeur Bergan a eu la tête et la figure horriblement mutilées, et le conducteur Hatch ainsi que le mécanicien Fox ont été gravement blessés.

Une affaire mystérieuse.

Saint-Paul, 19—Une femme de mauvaise réputation, nommée D. M. Bulton, a été trouvée morte dans sa chambre la nuit dernière, aux côtés d'un homme qui était aussi mort. Un nommé Bergstown, soupçonné de les avoir assassinés, a été arrêté. Le cadavre de l'homme a été identifié comme celui de Kellogg, ancien marchand de Neilsville, Wisconsin.

Le mari de la femme assassinée est un joueur de profession, et il est disparu. Bergstown prétend être entré dans la maison en forçant la porte et y avoir trouvé les deux cadavres. Kellogg laisse une femme et cinq enfants. La police est à la recherche du mari de la femme.

Le dynamitard Stephens.

Londres, 19—La femme de Jas. Stephens, a télégraphié à E. Dwier Gray, que son mari est mourant à Mons, en Belgique, et qu'il est absolument dénué de toutes ressources. Mad. Stephens lui demande des secours et Gray en a de suite envoyés. Gray a écrit une lettre destinée à la publication, dans laquelle il déclare que Stephens n'a jamais eu aucune relation avec les dynamitards, et que son expulsion de France a été l'exercice cruel d'un pouvoir arbitraire que l'Irlande n'oubliera pas de si tôt. On rapporte que d'autres Irlandais éminents ont contribué au fond de secours destiné à Stephens.

Nouvelles Maritimes.

New-York, 19—Le vapeur State of Nevada, est arrivé de Glasgow.

Noces d'or de Mgr. Larocque.

(Dépêche spéciale à LA PRESSE.)

St. Hyacinthe, 19.—Le cinquantième anniversaire de la consécration épiscopale de Sa Grandeur Mgr. Joseph Larocque, évêque de Germanicopolis, a été fêté avec une pompe extraordinaire aujourd'hui.

Une messe solennelle, à laquelle, ont assisté tous les évêques et les prêtres venus pour la circonstance, a été célébrée ce matin à neuf heures, dans la chapelle du couvent du Précieux Sang. Mgr. Ant. Racine, évêque de Sherbrooke a donné le sermon de circonstance.

Un chœur d'amateurs, sous la direction de M. Hamel, maître de chapelle de la cathédrale, a exécuté avec succès la messe de Mercadante.

Les évêques dont les noms suivent assistaient à la cérémonie : Mgr Taschereau, officiant. Nos Seigneurs Lynch, Larocque, Laflèche, Fabre, Duhamel, Racine, Langevin, Moreau, Gosbriand, Laurin, coadj. de l'archevêque de Toronto. Les membres du clergé étaient au nombre de deux cents.

Hier après-midi, M. le juge Sicotte au nom des citoyens de St Hyacinthe, présenta une adresse à Mgr. Les dames ont aussi présenté une adresse. Les cadeaux se composent de plusieurs objets précieux.

Il y aura ce soir séance spéciale au collège ce soir.

Après la messe le clergé a présenté une adresse de félicitations, lue par M. le Grand-Vicaire Gravel.

Les sœurs du Précieux Sang ont chanté une cantate, après quoi les citoyens de Chambly ont présenté une adresse à leur tour.

Cette adresse a été lue par M. J. O. Dion.

A midi, il y a eu grand diner à l'Evêché.

Convention du Collège de Nicolet.

(Dépêche spéciale à LA PRESSE.)

Nicolet, 19—La convention du collège de Nicolet, qui devait avoir lieu en juin prochain, à l'occasion de l'inauguration d'une statue à la mémoire de feu l'abbé Caron, a été remise à l'année prochaine. L'honorable juge T. J. J. Loranger, ancien élève du collège, a été choisi comme le président de cette réunion.

Les suites de la boisson.

Dépêche spéciale à LA PRESSE.)

St. Jérôme 19.—Un nommé Prud'homme, cultivateur, de St. Jérôme, s'ennivra avant-hier dans une buvette de cette ville, après quoi, ne pouvant retrouver le chemin de sa demeure, et accablé par l'ivresse, il se coucha dans la cour de l'auberge. On le trouva hier matin dans un état bien pitoyable. Il avait les deux mains et les deux pieds gelés, et les médecins craignent de se voir forcés de faire l'amputation des deux bras.

La fameuse cassette.

(Dépêche spéciale à LA PRESSE.)

Ottawa, 19—La fameuse cassette contenant l'adresse des citoyens de Québec à Sir John A. Macdonald est exposée dans le bureau de M. DeCelles, le bibliothécaire, où elle est visitée par un grand nombre de députés et de sénateurs.

C'est une magnifique boite en argent massif avec des dessins en relief à chaque coin, quatre petits ours en argent servent de pieds, la boite est surmontée d'un castor,—non pas un castor de *L'Etendard*, mais un castor national.

L'adresse est écrite sur un carton bristol d'à peu près 10 pouces sur quatre, c'est un modèle de caligraphie comme on en voit rarement. La reliure sort des ateliers de M. Lemieux, l'artiste relieur de Québec dont on a pu admirer les splendides spécimens à l'exposition de 1882 M. Lemieux s'est encore surpassé, c'est d'un fini et d'une élégance irréprochables.

La cassette a été fabriquée à Londres et coûte 150 Guinées.

Sentence.

Toronto, 19—Le juge Boyd a condamné ce matin Patrick Kooney, trouvé coupable d'avoir assailli Mary Flanagan, à un an de prison.

Le froid.

Pokeepsie, 19—Le froid est intense dans la vallée de la Rivière Hudson. Tous les matins cette semaine le mercure était descendu à 2 et à 8 degrés au-dessous du zéro. La glace de l'Hudson a de 8 à 12 pouces d'épaisseur.

Le terminus du Pacifique.

Ottawa, 19.—Les délégués de la ville de Québec auront une entrevue avec les membres du gouvernement demain, et leur soumettront leur mémoire qui contient toutes les demandes de Québec.

Les voyageurs canadiens.

Ottawa, 19—Il a fallu la somme de six mille piastres pour payer les voyageurs sauvages de Caughnawaga, qui ont pris part à l'expédition d'Egypte. Un certain nombre ont été condamnés à l'amende pour insubordination et désobéissance aux ordres de leurs chefs, pendant l'expédition.

Personnel.

Ottawa, 19.—Un diner sera donné ce soir au restaurant du Sénat, en l'honneur de l'honorable M. le sénateur Poirier.

M. C. P. Davidson, de Montréal, est arrivé en cette ville aujourd'hui, afin d'y suivre le terme de la Cour Suprême.

M. Wm. Hespeler, consul allemand à Winnipeg, est en cette ville.

Sa Grandeur Mgr Lynch, archevêque de Toronto, était en cette ville, hier, via St-Hyacinthe, où il s'est rendu pour assister aux noces d'or de Mgr Larocque.

Mgr Fabre et M. l'abbé Donnelly, de l'Evêché, sont aussi partis, ce matin, pour St-Hyacinthe.

Assises de Napanee.

Napanee, Ont., 19—La cour d'assises s'est ouverte hier, sous la présidence du juge Rose.

La première cause appelée fut celle de Gordanier vs le Township d'Emestown. Le demandeur réclame des dommages pour avoir tombé à bas d'un petit pont, qui n'avait pas de garde-fou. Il se fractura une jambe en tombant. Verdict de $700 et les frais en faveur du demandeur.

La Reine vs Wigar.—Le prisonnier, accusé de viol, avait subi son procès au dernier terme des assises. Le jury n'ayant pu alors s'accorder sur un verdict, Wigar a subi un nouveau procès, a été trouvé coupable et a été condamné à quinze années de pénitencier.

La Reine vs. Thompson—Le prisonnier est accusé d'avoir frappé un homme avec des poings de fer. Il plaida d'abord non-coupable, mais plus tard il retira ce plaidoyer et lui substitua celui de coupable. La preuve démontra que l'accusé avait toujours joui jusque-là d'une bonne réputation, et, sur sa promesse qu'il signerait le *pledge*, il n'a été condamné qu'à quinze jours de prison. C'est là évidemment un nouveau moyen de propagande, en faveur de la tempérance, inauguré par Son Honneur.

Anderson vs. Perrig—C'est une cause en expulsion. La Cour s'est ajournée, et la cause se continue aujourd'hui.

RESUME TELEGRAPHIQUE.

De nombreuses contrefaçons du demi-dollar d'argent circulent à Boston.

A Brooklyn, No. 658, Flushing avenue, Mary Singler a mortellement blessé Christina Hettmann d'un coup de couteau dans le sein, à la suite d'une scène de jalousie.

M. Jules Ferry, président du conseil, présidera le congrès international du canal de Suez, qui est convoqué à se réunir à Paris, le 30 mars.

NOTES LOCALES

—Les recettes de la Douane s'élevaient hier à la somme de $11,811.62.

—On dit que c'est M. Pagnuelo qui doit agir comme avocat de la Couronne dans la cause Cornellier et Leblanc.

LE GRAND RESTAURANT.

La rue St Jacques possède un nouveau restaurant dont le nom indique l'importance.

Le Grand Restaurant situé au No. 63 rue St Jacques, vient d'être ouvert par M. M. Larivée qui veut en faire un des établissements les plus importants de notre ville. Par sa position centrale le *Grand Restaurant* est appelé à avoir la clientèle d'une grande partie des hommes de profession et des hommes d'affaires. Le lunch servi tous les jours de midi à 3 heures. Le service sera toujours irréprochable, la cuisine excellente et les liqueurs, et cigares de premier choix. 125

La délicatesse dans la conversation dépend de l'esprit ; dans la conduite, elle vient du cœur. A. C.

RESTAURANT FASHIONABLE.

Le restaurent Duperrouzel, Nos 1627 et 1629 rue Notre-Dame, va réaliser une nouvelle amélioration. Le 1er avril, une salle à manger sera placée au rez-de-chaussée, pour la facilité des hommes d'affaires.

Quant au service, rien n'est changé, on évite simplement aux clients pressés la peine de monter au premier étage.

Les prix sont des plus modérés : Soupe aux huitres 25c. Bifteck 25c, etc.

A partir du premier mai, inauguration de la saison d'été, lunchs chauds et froids à 25 cents.

Il est bien entendus que le restaurant à la carte est toujours au premier étage.

Nous n'invitons personne à visiter le restaurant Duperrouzel parce qu'il est déjà encombré, mais si la faim ou le devoir de faire un repas de gourmet vous y pousse, on serrera les coudes et chacun sera le bienvenu. —128

Décès.

LAMONTAGNE—En cette ville, le 18 courant, à l'âge de 18 mois et 18 jours, Joseph Guillaume Adrien, enfant de M. G. A. Lamontagne.

Le convoi funèbre partira du No 269 rue Amherst, vendredi le 20 à 7½ a. m., pour se rendre au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister, sans autre invitation. 2

LECLAIRE—En cette ville, le 18 courant, à l'âge de 1 an, 8 mois et 9 jours, Arthur Leclaire, fils de M. J. L. Leclaire.

Les funérailles auront lieu le 20 courant, à 2½ heures p. m. Le convoi funèbre partira du No 205 rue Drolet pour se rendre au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RACICOT—En cette ville, le 18 courant, à l'Hôpital Notre-Dame, Delle Marie Delphine Racicot, fille de feu Pierre Olivier Racicot et sœur du Revd. Père Racicot, S. J., supérieur de Woodstock.

Les funérailles auront lieu vendredi, le 20 courant, à huit heures a. m. Le convoi funèbre partira de la demeure de son beau-frère, M. Léon Jodoin, No 12 rue Iberville, à 7 heures pour se rendre à l'église Notre-Dame et de là au lieu de la sépulture.

Les parents et amis sont priés d'y assister.

VENTE PAR ENCAN

Parent Frères, Encanteurs

GRANDE VENTE

d'Ameublement de Maison et Fournitures

mobiliers de salon, chaises de fantaisie et sofas, berceuses, sets de chambre à coucher en noyer noir, sommiers élastiques, matelas, rideaux en dentelle et en soie, tapis de Bruxelles, tables en noyer noir, excellent PIANO en parfait ordre, gazeliers en crystal. Aussi, magnifique poële de cuisine "Gurney," ustensiles de cuisine, vaisselles, etc. Grand refrigérateur, etc.

Nous avons reçu instruction de vendre à la résidence No 89 rue Saint-Constant,

Mardi matin, le 24 Mars courant,

tout l'ameublement ci-haut décrit.

Vente à DIX heures.

PARENT FRERES,
Encanteurs.

160

Situations vacantes

ON DEMANDE A ACHETER un corbillard de seconde main. S'adresser à J. W. Barrette, à St. Clément de Beauharnois, P. Q. d 126

DES MENUISIERS trouveront de l'ouvrage au No 218 ruelle des Fortifications. d 126

ON DEMANDE à la maison I. A. Beauvais Nos 2024 et 2029 rue Notre-Dame, 10 bons compagnons tailleurs et 12 couturières capables de faire leurs pièces seuls. d 127

CLERC DE NOTAIRE DEMANDE—Le soussigné demande un clerc de notaire, la pension sera fournie.

P. MAINVILLE, N. P.,
1582 rue Notre-Dame.

116-jno

Situations demandées

UN BON MENUISIER, sobre, honnête, parlant que le français, désire avoir de l'ouvrage à l'année, peut, au besoin, demeurer avec son patron. S'adresser au No 447 rue Lagauchetière. d 125

Divers

ARGENT A PRETER A 5½ PAR CENT par montant pas moins de $10,000.

Aussi, ARGENT à 6 par cent à la ville ou à la campagne par montant de $200.00 et au-dessus.

TRUDEL, HETU & CIE.,
Agents d'Immeubles,
No 93, rue St. François Xavier.

d 126

AVIS AUX CAPITALISTES !—

Maisons et lots vacants à vendre dans différentes parties de la ville et à la campagne.

Nous attirons l'attention des capitalistes sur une propriété située au coin des rues St Martin et St Joseph, contenant 3 magasins et 8 logements qui donnent un revenu de $2,004.00 par année. Conditions ¼ comptant, la balance dans 10 ans à 6 par cent.

TRUDEL, HETU & CIE.,
Agents d'immeubles,
No 93 rue St François-Xavier.

d 126

PERDUE le dix-huit courant, une jeune chienne LEVRIER bleue, une récompense est offerte à celui qui la rapportera au no 149 rue St André. 126 3f

PERDUS—Samedi, le 14 février dernier, par les rues Notre-Dame, McGill, Craig et Campeau, une bricolle et des traits de harnais pour voiture. Une récompense à celui qui le rapportera à ce bureau. d 127

ON DEMANDE A LOUER une petite maison de quatre à cinq pièces, avec passage et cour, à dix ou quinze minutes de marche de l'Hôtel-de-Ville. S'adresser à A. B., au bureau de *La Presse*. Spécifier les conditions. 93jno

A LOUER—Un sous-bassement situé au No 87 rue Sanguinet (cinq minutes du Marché Bonsecours), pour la somme de $3.00 strictement payable d'avance. S'adresser aux occupants du 2ème étage. 122-jno

ON DEMANDE A LOUER une maison avec une grande cour et une écurie de cinq à six places, à dix ou quinze minutes de marche de l'Hôtel-de-Ville. S'adresser à F. P., au bureau de *La Presse*. 96-jno

A VENDRE ou A LOUER à LAPRAIRIE—La maison de feue Dame Hector Peltier, située sur le bord du fleuve, avec arbres fruitiers. S'adresser à M. Martin, 11 rue Des Allemands. d 126

A VENDRE—Une bonne paire de chevaux, soit pour une famille ou un charretier. S'adresser à 1194 rue Notre-Dame. d 128

A VENDRE—Une buvette (bar) avec pigeon-hole et licence. S'adresser au No 133 rue Dorchester. Conditions faciles. d-130

PLACE D'AFFAIRES, A VENDRE OU A LOUER un magasin, logement y attenant bons hangars et autres batisses, grand jardin, bonne place d'affaires. S'adresser à Dme Veuve R. Robert, Sherrington P.Q. Conditions faciles. 109 1m.

A VENDRE au Sault au Recollet, une maison avec neuf appartements un grand terrain du chemin à la rivière près du couvent ; s'adresser au No 1300 rue Notre-Dame. 108—2m.

—ACADEMIE DE MUSIQUE—

HENRY THOMAS............Locataire et Gérant, aussi, du Queen's Hall

Pour cinq soirs avec une matinée Samedi, commençant
Mardi, le 17 Mars

35 ARTISTES CIE. D'OPERA DE THOMPSON

—Dans le Grand Succès Opératique—

THE BEGGAR STUDENT!

Le plan de la salle est exposé au Nordheimer.

ROYAL THEATRE MUSEUM

RUE COTE - - - - - - -SPARROW & JACOBS, Propriétaires et Gérants

Chaque après-midi et chaque soir, pour une semaine, commençant
Lundi, le 16 Mars

Première apparition de la jeune actrice de grand talent Melle EMMA PRICE et M J. H. SHEWELL, supportés par une excellente compagnie.

Le grand drame comique Américain, écrit par Scott Marble, et intitulé : 10-MILE CROSSING !

Musique populaire, belles mises en scène, costumes et décors nouveaux,

Prix populaires: 10 et 20 cents. Portes ouvertes à 1.30 et 7 hrs. p. m

OPERA HOUSE! —AUTREFOIS "ALBERT HALL"— COTE DU BEAVER HALL.

W. H. LYTELL...................Seul propriétaire et gérant.

Pour une semaine, commençant Lundi, le 16 Mars.

LA REPRESENTATION A GRAND SPECTACLE
La grande œuvre d'ALEXANDRE DUMAS : MONTE CRISTO !

Nouvelles scènes, nouveaux costumes, nouvelle musique, etc.

Toute la compagnie Lytell jouera dans ce drame. Entrée : 10 et 20 cts.

On peut réserver des sièges durant le jour.

TOUJOURS
EN AVANT!

—MAISON—

I. A. BEAUVAIS

A MES PRATIQUES
ET AU PUBLIC,

En entrant dans ma seizième année d'affaires, je ne veux pas recourir aux exagérations d'une réclame ronflante pour leurer le public, je vous prie seulement de jeter un regard sur le passé de la maison I. A. BEAUVAIS et ne point faire un pas en dehors du domaine des faits accomplis. Vous verrez que mon établissement a augmenté graduellement chaque année la sphère de ses opérations jusqu'à ce qu'elle soit devenue la plus grande maison de la Puissance dans la spécialité des confections. La raison de ce succès réside dans le fait que le public y a constamment trouvé satisfaction et la considère comme maison de confiance. J'offre à mes clients à cette occasion mes remerciements les plus chaleureux pour le patronage que j'ai reçu d'eux jusqu'à ce jour, et invite le public à visiter mon magasin qui vient d'être l'objet d'une restauration et d'une réorganisation des plus complètes. Je soussigné, donnerai tous les jours ma surveillance personnelle aux cinq départements qui constituent mon grand établissement de confection.

Au premier étage, le visiteur trouvera le département des commandes avec la salle des tailleurs, où l'on trouve des coupeurs qui ont fait de leur métier un art. La mercerie et la chapellerie font partie de ces trois sections. On s'assurera que les marchandises ont été choisies avec le goût le plus judicieux et le plus raffiné.

Au deuxième étage, à main droite en montant, est le département des Hardes confectionnées pour hommes, et à gauche le département des hardes faites pour enfants depuis trois ans en montant. Ce département n'a pas son égal dans la Puissance du Canada.

Au troisième, sont les ateliers de confections où l'on n'emploie qu'un personnel d'ouvriers de première classe seulement.

Comme les marchandises sont achetées directement des fabriques, il va sans dire que toutes les habillements sont confectionnées au plus bas prix possible.

Règle invariable—On ne presse pas les clients.

Les marchandises se recommandent d'elles-mêmes, et la personne la plus difficile sur l'article de la toilette est toujours certaine d'y trouver des étoffes à son goût.

En vous invitant à honorer la MAISON I. A. BEAUVAIS par une de vos visites, nous vous prions d'accepter nos plus respectueuses salutations.

I. A. BEAUVAIS,
2024 et 2028 Rue Notre-Dame

P. S.—Spécialité en fait de Pardessus en Caoutchouc de toutes les grandeurs pour hommes et enfants. Parapluies en coton, alpaca et soie de tous les prix. Mes *Overall* bleus, bruns et blancs se vendent à des prix très-raisonnables. Nous les confectionnons aussi sur commandes sous un très court délai.

123-3 f I. A. BEAUVAIS.

—ALMANACH—
—DES—
SOCIETES ST. JEAN-BAPTISTE
DU CANADA ET DES ETATS-UNIS

POUR L'ANNEE 1885 — — (DEUXIEME ANNEE)

Joli volume in-12—Impression très-soignée

—PRIX, 15 CENTS—

Les belles fêtes qui ont marqué l'année 1884 feront époque dans l'histoire des Canadiens-Français et tout ce qui peut conserver et raviver le souvenir de cette brillante manifestation nationale contribue à une œuvre hautement patriotique et utile. C'est là le but de l'*Almanach des Sociétés St Jean-Baptiste*. Instruire par le récit des plus beaux faits de notre histoire et nourrir le cœur par l'inspiration chaleureuse de l'amour du pays exprimée par les poètes et littérateurs canadiens, c'est là le programme qui a été suivi.

J. B. ROLLAND & FILS
EDITEURS,
6, 8, 10, 12, 14 RUE ST. VINCENT
MONTREAL

—LE—
GRAND RESTAURANT
63 RUE ST JACQUES 63
MONTREAL

Cet établissement de premier ordre ne le cède en rien aux meilleurs restaurants déjà établis à Montréal.

On y trouve toujours des VINS, LIQUEURS et CIGARES de choix.

LUNCH SERVI TOUS LES JOURS DE MIDI A TROIS HEURES

Le service ne laisse rien à désirer.

M. LARIVEE,
PROPRIETAIRE.

125-1 s

L. LARIVEE FILS

Marchand en gros et en détail de

Toutes sortes de poissons frais et salés

Saumon frais, huitres, homards, etc.

ETAUX: Nos 1 et 3 MARCHE BONSECOURS
MONTREAL

N. B.—Commandes exécutées promptement, prix réduits pour les hôtels, maisons de pensions etc., etc. Une visite est respectueusement sollicitée. No du téléphone: 663. 40-a

Queen's Hall - - - Jeudi, le 19 Mars 1885

GRANDE SOIREE MUSICALE

Donnée sous le bienveillant patronage de Son Honneur le Maire Beaugrand.

MME ROBERT, la cantatrice canadienne,
M. DELISLE, le remarquable violoniste,
M. et MME PEGOU, artistes parisiens.

Sièges réservés, $1 : admission, 50 cents.

On peut se procurer des sièges réservés chez M. Nordheimer, 211 rue Saint-Jacques, et MM. Lavigne & Lajoie, No 1657 rue Notre-Dame.

Portes ouvertes à 7 heures, lever du rideau à 8 heures. 136-e

QUEEN'S HALL!
JEUDI, LE 26 MARS 1885

—4ME CONCERT ANNUEL DE—

L'HARMONIE DE MONTREAL
(CARABINIERS VICTORIA)

Sous le patronage du LT. COL. J. M. CRAWFORD et des Officiers du bataillon et du Club de Raquettes LE TRAPPEUR.

Avec le concours distingué des *Montagnards de Montréal*, sous la direction de M. A. Renaud.

Admission, 25 cts ; Sièges reservés, 50 cts

On peut réserver des sièges au magasin de musique de M. A. Nordheimer, No 211 rue St Jacques et chez M. A. Dupuis, No 919 rue Ste Catherine.

Portes ouvertes à 7½ heures P. M. Concert à 8 heures. d 129

Province de Québec, }
District de Montréal. } **Cour de Circuit**
No 8172 }

FREDERICK A. LALLEMAND Demandeur vs. Wm E. BISSEY Défendeur.

Le vingt huitième jour de mars 1885, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du Défendeur, No. 1330 rue Ste Catherine en la Cité de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice les meubles et effets du dit Défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage etc, qui seront vendus au plus haut et dernier enchérisseur pour argent comptant.

O. DAOUST, H. C. S.

Montréal, 19 mars 1885.

Province de Québec, }
District de Montréal. } **Cour Supérieure**
No. 2241 }

LA BANQUE DU PEUPLE demanderesse, vs C BRADY, défendeur.

Le 28ième jour de mars 1885, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du défendeur, No 771 rue Craig, en la cité de Montréal, seront vendus, par autorité de justice, les meubles et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en environ 100 boîtes vides, poëles, presse, etc., qui seront vendus au plus haut et dernier enchérisseur pour argent comptant.

G. DARVEAU H. C. S.

Montréal, 19 Mars 1885.

Province de Québec, }
District de Montréal. } **Cour de Circuit.**
No. 9566 }

JEAN FELIHIEN demandeur, vs G. TESSIER défendeur.

Le 28ième jour de mars 1885, à huit heures de l'avant midi, au domicile du défendeur No 133 rue Lusignan et à neuf heures de l'avant-midi à sa place d'affaires No 2201 rue Notre-Dame, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les meubles et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, effets de groceries etc., qui seront vendus au plus haut et dernier enchérisseur pour argent comptant.

O. DAOUST H. C. S.

Montréal 19 mars 1885.

—JOHNSTON'S—
Fluid Beef

Est la SEULE PREPARATION de ce genre contenant TOUTES les

Propriétés Nutritives du Bœuf

LES VIEUX REMEDES SAUVAGES

Une vie sauvée par une Sauvagesse.

Ce que nous racontons ici est un fait qui peut-être prouvé : Une dame demeurant dans l'Etat du Maine, était bien malade depuis plusieurs années, et malgré les soins d'un grand nombre de médecins, son état ne s'améliorait pas et elle avait perdu tout espoir ; un jour une tribu sauvage visita l'endroit qu'elle habitait pour vendre des paniers, des cannes, etc. Les femmes vendaient des ouvrages en perles de porte en porte, l'une d'elle une vieille sauvagesse entra dans la maison de la dame malade, après lui avoir vendu sa marchandise, elle s'informa de la nature de sa maladie lui affirmant en même temps qu'elle pouvait la guérir. La dame quoiqu'ayant une confiance lui promit qu'elle prendrait ce qu'elle lui donnerait, la sauvagesse revint au bout de deux jours, emportant une bouteille et une boite des REMEDES DES MONTAGNES VERTES, et a dit : Vous mettre un Empâtre, prendre ça de médecine (montrant avec le doigt) trois fois chaque soleil, et quand toute fini, moi emporter encore ; vous guérir vite. La dame suivit les instructions de la vieille indienne, et à la grande surprise de tout le monde, au bout de quelques jours elle était complètement rétablie, grâce aux remèdes des Montagnes Vertes, qui sont composés de racines, plantes et gommes.

Allez voir l'homme aux remèdes sauvages à la Compagnie du Baume des Montagnes Vertes 86½ rue St-Laurent Montréal.

ARRAPAHO ou BAUME DES MONTAGNES VERTES.
SIROP BOTANIQUE DE TUCKER
LA POUDRE INDIENNE DE TUCKER contre les vers.
ET LES EMPLATRES DES MONTAGNES VERTES sont en vente dans la plupart des épiceries de cette ville.

Méfiez-vous des contrefaçons et exigez que le portrait du grand homme des médecines sauvages soit sur chaque bouteille.

Les marchands de la campagne sont priés d'envoyer leurs commandes à l'adresse ci-dessus. 118-1a

Cadres, Corniches, Rouleaux à Rideaux

PETITS CADRES pour PORTRAITS.
CADRES REDORES et MIS A NEUF

Aussi, toujours en main, un GRAND CHOIX de GRAVURES SUR ACIER.
PHOTO-GRAVURES.
CHROMOS

Spécialité de glaces à miroir unies et bizautées faites à ordre de toutes grandeurs et de toutes les formes, photographies et dessins fournis sur demande.

A. SIMARD
MAGASIN ET BUREAUX:
1662 Rue Notre-Dame
Ateliers : No 493 Rue Mignonne, Montreal

Le commerce trouvera à mon magasin un assortiment très complet de moulures de toutes sortes pour cadres. 29